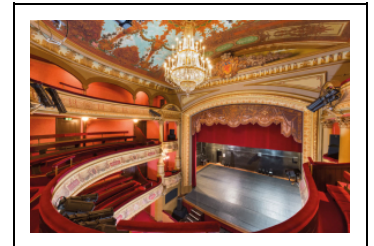


HALLE ET THÉÂTRE MUNICIPAL

Bourgogne-Franche-Comté, Saône-et-Loire
Autun
place du Champ de Mars, 2 avenue Charles de Gaulle

Dossier IA71000001 réalisé en 1996 revu en 2025

Auteur(s) : Claudine Hugonnet-Berger, Laurent Poupard



Présentation

A Autun, deux salles de spectacle ont précédé le théâtre actuel. Ephémère, la première a été créée en 1763 par l'architecte Le Jolivet, à l'occasion de la tenue dans la ville des Etats de Bourgogne sous l'égide du prince de Condé : elle a été aménagée dans l'ancien réfectoire du Chapitre de la cathédrale, lequel a demandé dès 1764 sa suppression (ce lieu est aujourd'hui la chapelle des Bonnes-Oeuvres, place Sainte-Barbe). La deuxième est l'ancien théâtre, actif durant près d'un siècle mais démoli en 1785 pour céder la place à celui existant.

A. L'ancien théâtre (1789-1875)

1) Construction

L'avocat Antoine Leseure propose de placer la salle de spectacle à l'étage de la future halle aux grains. Les plans et devis en sont présentés le 12 mars 1775 par le sous-ingénieur des Etats de Bourgogne Pierre-Joseph Antoine, pour un bâtiment implanté à l'alignement des maisons de la partie ouest de la place du Champ de Mars (il est prévu qu'il constitue l'amorce du lotissement de la partie est). En 1778, les échevins obtiennent que des caves voûtées soient prévues sous le bâtiment pour stocker le vin qui sera importé lorsque l'Arroux sera navigable (ce qui ne sera finalement pas le cas). Le 15 août 1778, un marché est passé avec Antoine Menot. La première pierre est posée le 26 mars 1779 et la construction achevée en 1781, mais la réception des ouvrages n'a lieu qu'en 1789.

2) Modifications, réparations

Le 21 brumaire an XI (12 novembre 1802), le maire Jean-Baptiste Raffatin, conseiller au présidial d'Autun, donne lecture au conseil municipal de la lettre qu'il a adressée le 7 au sous-préfet. Dans ce courrier, « il lui expose qu'il est indispensable qu'il y ait dans cette ville des salles quelconques pour contribuer aux amusemens publics, que la ville d'Autun n'a plus que sa salle de Comédie mais que n'étant ni assez riche ni assez peuplée pour entretenir une troupe de comédiens, cette propriété devient presque nulle [...] Que cependant les bals et les concerts sont les seuls plaisirs publics que la ville peut se procurer, que les amusemens dans les soirées d'hiver sont de la plus grande utilité pour maintenir l'ordre et la tranquillité ; lorsque la jeunesse a un point de ralliement les jours surtout plus spécialement consacrés aux plaisirs, cela l'éloigne d'une infinité de débauches et de tumultes auxquels elle est naturellement portée ; la police a bien plus d'activité, tout se maintient dans un meilleur ordre, et dans une plus parfaite tranquillité. Que la salle de Comédie seroit susceptible de procurer tous les agrémens ; en même temps qu'elle contribueroit aux plaisirs des citoyens, elle deviendrait un objet très lucratif pour la commune même. Que la salle de Comédie est placée sur la halle ; qu'elle n'est occupée par des artistes dramatiques qu'un seul mois de l'année, celui de fructidor, époque d'une foire franche qui attire un concours d'étrangers [...] Qu'ayant fait visiter cette salle par des gens de l'art, elle a été reconnue pour être de la plus grande solidité, de manière que les exercices des bals et des concerts ne peuvent lui causer aucun préjudice. »

Le maire a demandé à l'architecte autunois Joubert un devis, rendu le 19 brumaire an XI (10 novembre 1802), pour les « constructions et réparations à faire à la salle de spectacles de la commune d'Autun pour la mettre alternativement en salle de spectacle et en salle de Wauxhal et de concerts ». Joubert explique : « La commune d'Autun n'a d'autre emplacement disponible pour les réunions de bals et de concerts que la salle de spectacle, il est indispensable de la disposer de manière à pouvoir servir à ces trois objets. » Il prévoit que parterre et orchestre soient élevés à hauteur de la scène à l'aide d'un parquet

amovible, que les loges du premier balcon soient ouvertes sur le devant pour donner entrée sur le parquet, qu'une séparation en demi-cercle soit réalisée sur la scène à l'aide de châssis garnis de toile et peints dans la continuité du décor de la salle (« le milieu du fond représentera un petit temple servant d'entrée au cabinet des rafraichissements »). Il faudra en outre repeindre la salle « dans le même genre de décor qui existe à cause du plafond que l'on ne peut changer actuellement » (donc en bleu) et « seulement l'intérieur des premières loges sera peint en verdure ». Les travaux sont adjugés le 8 frimaire (29 novembre) au menuisier Pierre Poillot. L'adjudication les énumère en reprenant les termes du devis et en précisant, notamment, ce qui concerne le décor. « Sur la partie du théâtre, la demie circonférence sera figurée par des châssis garnis de toile. Il sera peint au milieu un petit temple à colonades et de chaque côté des portiques en verdure avec des percées en point de vuë dans chaque ouverture, et par derrière les somités de grands arbres. Il sera placé entre chaque portique une gaine portant statue, l'une et l'autre découpée et peinte sur bois ; le tout sera fait et disposé de manière à ce que le changement s'opère dans l'espace d'une heure. »

L'établissement, « dans un état de délabrement total », nécessite de nouvelles réparations en 1807. Le devis du 20 mai précise : « Le théâtre de la ville d'Autun doit être regardé plutôt sous un point de vue d'utilité que d'agrément, attendu qu'à l'époque de la foire principale qui se tient dans cette ville et qui dure une partie des mois d'aoust et de septembre ce théâtre est sollicité par plusieurs troupes d'artistes dramatiques et que le spectacle alors occupe et retient les étrangers ce qui devient une branche d'industrie d'autant plus précieuse pour cette ville qu'elle a peu de moyens par sa position de s'en procurer. » Il faut donc refaire le parquet et le plafond, « le rideau et son encadrement appelé le manteau d'arlequin », « les quatre décorations les plus usitées et indispensable savoir le sallon, la chambre rustique, la forêt et la place publique ». Il faut aussi placer des sièges en bois au parterre, réparer les banquettes des premier et deuxième balcons, doter celles du troisième balcon de dossiers. Ce devis, estimé à 12 210 F, est approuvé par le conseil municipal. L'impression laissée par le théâtre est plutôt négative et le dijonnais Louis-Benigne Baudot écrit en 1817 : « L'entrée de cette salle ressemble plutôt à un hangar sale et malpropre qu'à un porche. L'intérieur, qui est petit, contient deux rangs de loges et le paradis. Cette salle est décorée par de longues colonnes, qui séparent les loges du haut en bas et font un très mauvais effet. En général, cette salle est ornée par mauvais goût et mal tenue. » Quelques réparations sont exécutées en 1819 et 1820.

Le contrat d'assurance du 1er janvier 1828 nous apporte des informations sur l'édifice : « le bâtiment de la salle de spectacles appartenant à la Ville, sis place du Champ de Mars à Autun, [est] isolé de tous autres bâtiments, consistant en un pavillon quarré long construit en pierres, couvert à tuiles, portant vingt sept mètres de longueur sur seize de largeur. Elevé sur caves du rez de chaussée, un étage et attiques avec grenier dans les combles. Ce grenier est planché et pas carronné. Le rez de chaussée servant de halle au blé est pavé et plafonné. Au premier étage est le parterre et le théâtre [la scène] qui est élevé sur des piliers en bois, et sous le théâtre sont les loges des acteurs, séparées entre elles par des cloisons en planches. Il y a trois rangs de loges en galeries soutenues par des colonnes en bois ; ces loges sont construites en planches peintes et décorées ; les bancs des premières et secondes loges sont construits en planches et recouverts en cuir. La salle et le théâtre sont plafonnés. Le théâtre est garni de huit adossements de coulisses. Les escaliers sont en bois et plafonnés. L'éclairage se fait en quinquets tant dans la salle que sur le théâtre. Il n'y a pas de poêles [...] Les loges des acteurs sont chauffées par des braisières en briques et terres, posées sur des massifs en maçonnerie ; ces chauffoirs sont entretenus en bon état et toujours sujet à la visite de l'agent. Les moyens pris par la police pour arrêter les progrès d'un incendie sont deux grandes pompes pour le service extérieur, et une petite pour le service intérieur ; des tonnes d'eau en quantité suffisante, et une compagnie de pompiers faisant le service du théâtre quand il est ouvert. »

Le contrat d'assurance ne mentionne pas l'état de la salle de spectacle, qui est loin d'être bon puisque le 9 mai 1828, le voyer Claude Roidot (l'architecte et géomètre Claude Roidot - 1763-1835 - ou son fils Claude Antoine Isaac - 1798-1873 - qui a les mêmes qualifications ?) donne un devis pour, d'une part, la restauration des décors et des loges et, d'autre part, la construction de nouveaux escaliers, celui existant étant insuffisant pour desservir les trois balcons (travaux adjugés le 30 mars 1829 au charpentier Claude Richard et faisant l'objet d'une reconnaissance par Roidot le 6 novembre 1830). Pour le premier point, il renvoie aux devis de A. Mathieu et V. Chenillon, en date des 6 octobre 1827 et 9 janvier 1828. Ce dernier est le peintre décorateur Victor Chenillon (ou Chenillion), élève de Claude Michel Philastre et du décorateur de théâtre Pierre-Luc Charles Ciceri, peintre des Menus Plaisirs du Roi. Il produit une nouvelle version du devis le 6 avril 1829 pour « le rideau d'avant-scène exécuté conforme au dessin présenté, la figure supprimée et remplacée par un motif quelconque », « six loges d'avant-scène peintes en ornement étrusque », « treize loges (intérieur de la salle) en draperie bleue et frange en or », la « loge de l'administration », le « plafond de la salle formant une distribution de huit côtés », le « plafond d'avant-scène conforme au dessin », le « pourtour des troisièmes » et « six colonnes en marbre blanc ». Ces ornements doivent être exécutés sur un fond à la détrempe. Le marché est passé le lendemain entre Chenillon et le maire Delagrangé. Le même Chenillon et Georges Och, un autre élève de Ciceri, donnent le 9 mai 1829 un premier devis pour cinq décors scéniques : salon riche, forêt, hameau, jardin et place publique (ils en produisent aussi deuxième pour cinq décors supplémentaires : campagne, palais, salon de Molière, chambre rustique et prison). Le 22 mai, le maire justifie ainsi l'adoption du devis : « la salle offrirait un contraste trop frappant entre les loges et le rideau, dont les peintures [seront] fraîches et exécutées avec goût, et les décorations sales et fanées dont la date remonte à la construction de la salle. » En 1856 ou 1857, l'éclairage à l'huile semble remplacé par celui au gaz, dont l'installation est confiée à Stéphane Hacq, directeur de l'usine à gaz d'Autun.

3) Destruction

En 1875, le théâtre (servant aux réunions publiques) est en mauvais état. Le maire, l'avoué Jean-Baptiste Antoine Guignard, demande à trois experts - les architectes J. Roidot, Louis Ménot et Emile Berdin (ce dernier aussi conducteur des Ponts et Chaussées) - d'inspecter le bâtiment. Ces derniers livrent leur rapport le 23 mai : « Ce bâtiment se compose essentiellement

de quatre murs, reliés à leur base seulement par le plancher des halles et à leur faite par l'enrayure des charpentes. Le plancher des halles, composé de fortes pièces soutenues par des poteaux de gros écarissage [sic] et d'un solivage assez résistant, reçoit tout le poids du théâtre et des loges. Ce poids ne laisse pas que d'être assez considérable quand la salle est pleine de monde ; le plancher cependant ne paraît pas avoir souffert et rien n'indique que l'on doive s'inquiéter de sa solidité. Mais les maçonneries et les charpentes sont loin d'inspirer la même sécurité. À première vue, en considérant l'ensemble du bâtiment on s'aperçoit que les maçonneries ont éprouvé de graves désordres et que les charpentes ont subi des dislocations inquiétantes ». Leur conclusion : « le mauvais état du bâtiment et du théâtre ne permet pas, à notre avis, que l'on songe à une restauration. On devrait donc se borner à des réparations sommaires et aussi succinctes que possible ». Le 5 juin 1875, c'est à l'ingénieur des Ponts et Chaussées de l'arrondissement d'Autun, Vossier, de se prononcer : « je suis d'avis qu'il faut sans aucun délai descendre la charpente, et qu'il faut prévoir la nécessité de démolir toutes les maçonneries dans la hauteur de la salle de spectacle. Quant à la halle au blé, il n'y a point de danger, le plafond est soutenu par une telle quantité de poteaux qu'on peut adopter tel système de charpente et de couverture qu'on préférera sans craindre le renversement des murs d'ailleurs démesurément épais pour la hauteur qui subsistera. » L'étage est détruit et une toiture provisoire installée durant le deuxième semestre 1875.

B. Où reconstruire le théâtre ?

La reconstruction du théâtre est immédiatement envisagée et le maire sollicite de nouveau, le 7 septembre 1875, Roidot, Ménot et Berdin sur l'emplacement à adopter. Ils livrent leurs conclusions dans leur rapport du 25 octobre, après avoir examiné les pistes signalées par la commission du théâtre et par « certains courants d'opinion ». Huit emplacements sont envisagés : 1° le terrain Grenot avenue de la Gare est peu propice car coûteux à l'achat et à l'aménagement (fondations à faire dans les remblais de l'ancien rempart), et mal exposé ; 2° le terrain Chandelieu dans la même avenue est un peu mieux mais laisse à désirer côté largeur et les problèmes de fondation seraient les mêmes ; 3° rue Changarnier : « position triste, où le théâtre serait bien isolé - manque d'espace pour un accès facile et large » ; 4° place des Marbres : « salon d'Apollon et maisons y attenantes. Cette situation aurait l'avantage assez important de permettre une construction dont l'axe serait placé sur l'axe même de la route et qui, disposée convenablement, présenterait aux arrivants un beau point de vue et ferait une entrée de ville assez décorative », l'environnement serait agréable mais le coût d'acquisition assez considérable ; 5° place des Marbres : devant la maison de Charmasse mais la surface est insuffisante et les fondations seraient très onéreuses car établies sur l'ancien fossé ; 6° maison Chatillon mais « le théâtre placé à ce coin de rue, ne se reliant symétriquement à rien, aurait le tort de produire un effet moins favorable à l'embellissement de la ville ». Le 7e emplacement est intéressant : « Grande rue Chauchien - (ancienne maison Manserand). On a parlé aussi de la maison située à l'angle formé par la rue des Cordeliers et la petite rue Chauchien. Cette position serait favorable au point de vue décoratif, car une façade se présentant sur la Grand-rue produirait un agréable aspect. De plus, elle aurait l'avantage de remonter quelque intérêt vers les quartiers hauts assez déshérités, il faut en convenir. Mais, d'une part, la maison signalée serait insuffisante et d'autre part, il faudrait renoncer à l'accès des voitures dont la circulation sur ce point serait impossible. » C'est le 8e emplacement - place du Champs-de-Mars - qui a leur faveur : « nous sommes revenus facilement à l'idée de conserver au théâtre sa place actuelle et, de toutes les positions, c'est encore celle qui nous semblerait préférable, s'il était possible d'arriver à l'acquisition de la maison Dubois sans trop de sacrifices. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que les terrains bordant l'avenue de la Gare dans le voisinage de la place, ont une valeur commerciale qui ne peut que s'accroître. Les frais d'acquisition seraient largement compensés par la location des magasins que l'on pourrait construire au rez-de-chaussée du théâtre ; et, sur une profondeur de 30 mètres environ qu'aurait l'édifice, on saurait en aménager au moins quatre. Or le revenu de 6 à 8 000 francs qu'ils produiraient sans doute, justifierait amplement la dépense d'acquisition. Enfin, personne ne peut nier que la construction du théâtre sur ce point produirait en résultat un embellissement très profitable à la ville. Toutes les conditions d'accès, d'abord gracieux, de facilités de construction, de convenances, etc. seraient parfaitement remplies et il y aurait de plus l'avantage de ne déplacer et de ne froisser aucun intérêt particulier. »

Reste la question de la halle : « En ce qui concerne la halle au blé nous avons pensé qu'il y a lieu au préalable de s'entendre bien clairement. Si l'on désire simplement une halle servant au dépôt des cuves, mesures et grains, il n'est pas nécessaire d'avoir un espace couvert considérable et le problème devient facile à résoudre. Si, au contraire, on tient à un marché au blé couvert entièrement, les conditions sont autres. En effet, les marchés du vendredi présentent à Autun ce caractère particulier que les transactions sur le blé s'opèrent non seulement par les négociants en gros, mais encore par un nombre très important d'acheteurs au détail. Ces marchés ont d'ailleurs une grande animation et pour répondre aux exigences de leur service il faut un espace très étendu. Le rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, occupé tout entier [par « les services de la boucherie, de la poissonnerie, du jardinage et des volailles »], serait peut-être assez vaste, mais c'est tout au plus et les accès en demeurent difficiles. L'opération du chargement, du déchargement et du transbordement des sacs serait onéreuse aux négociants outillés pour la faire, et très pénible aux petits acheteurs. D'autre part, ce rez-de-chaussée manque de clarté et c'est un inconvénient grave. Il manque de hauteur aussi, et la poussière résultant du mesurage des marchandises y sera très gênante. Enfin, si l'on déplace le marché actuel qui se tient sous l'hôtel de ville, il faudra évidemment un spacieux édifice pour l'abriter ailleurs. » La solution serait de réserver au blé le rez-de-chaussée de l'hôtel de ville et de construire à côté de lui (du côté de Marchaux) « la halle de forme circulaire dont il a déjà été question », en fer, très ajourée, au besoin complétée par quatre pavillons. Roidot, Ménot et Berdin préconisent finalement de maintenir le théâtre à son emplacement actuel et de construire un marché neuf à proximité de l'hôtel de ville. La dépense est estimée à 300 000 F pour le théâtre (600 m²), sur la base d'« une construction sans luxe inutile, mais convenablement traitée ». Des renseignements sont demandés à Félix Goin, qui a achevé

en 1862 le théâtre de Beaune. Ces informations nourriront un rapport, en date du 1er décembre 1876, qui, notant la similarité d'Autun et de Beaune « dont la population est égale à la notre », relèvera cependant que l'édifice beaunois est trop petit avec 600 m² pour 700 spectateurs et qu'il faudrait prévoir pour Autun 900 m² pour 1 000 à 1 100 personnes. En ce cas, le budget ayant été à Beaune de 170 000 F environ non compris le terrain, il faudrait à Autun compter un tiers en plus, soit 230 000 F environ plus 20 000 F pour le terrain, ce qui ferait un total de 250 000 F, d'où un emprunt de 300 000 F pour conserver un peu de marge.

En 1876, la municipalité change. Le nouveau maire est Adolphe Magnien, qui sera ensuite conseiller général à partir de 1878, député de 1885 à 1898 puis sénateur de 1898 à sa mort en 1914. Un seul point fait l'unanimité dans son conseil - le principe d'une reconstruction - mais le choix de l'emplacement et celui de l'architecte vont cristalliser les oppositions. Les années qui suivent vont être marquées par l'affrontement de deux personnalités : Magnien et Pierre Marie Truchot, négociant et conseiller municipal. Affrontement virulent qui se traduira en 1879 par la démission du premier, remplacé dans sa fonction par le deuxième.

1) Le projet Nicolle

Le 9 janvier 1877, le conseil municipal adopte l'emplacement de l'ancien théâtre, avec possibilité d'empiéter de quelques mètres sur la place du Champs de Mars. Il autorise également le maire à charger l'architecte Joseph Nicolle (1810-1887), originaire de Santenay en Côte-d'Or et demeurant à Paris (au 322 rue Marcadet), d'en rédiger le projet. Nicolle répond le 18 février : « Il me reste Monsieur le Maire à vous remercier. Comment le faire si ce n'est en vous disant que j'apporte dans ce travail tous mes soins, plus que mes soins. J'y travaille avec l'ardeur et l'orgueil d'un enfant qui a le souvenir de l'antique grandeur de sa mère et qui ose rêver dans son petit théâtre de la voir redevenir l'émule de la capitale moderne. » Il présente en mai ses plans et un devis de 300 000 F, l'ensemble adopté par le conseil le 17 mai. Le dessin de la façade antérieure montre un premier corps de bâtiment peu ouvert si ce n'est l'avant-corps central, dont les trois travées de baies sont délimitées par des piliers au rez-de-chaussée et des colonnes corinthiennes à l'étage et couronnées par un fronton cintré brisé par un buste. Le décor consiste en plusieurs pots à feu accompagnés sur le deuxième corps, plus élevé, par des griffons et par une tête rayonnante au faîtage.

Pierre Marie Truchot remet en cause le choix de l'emplacement et le projet, qu'il juge trop cher. Dans la réponse qu'elle lui fait, la commission du théâtre argumente : « Vous trouverez assurément des architectes qui vous établiront un devis aussi restreint que vous aurez pu le désirer ; qui ne dépassera pas 250,000 f, 200,000 peut-être. Mais êtes-vous bien certain que ce ne soit pas un leurre ? Ne voyez-vous pas tous les jours des entreprises analogues à celle que nous discutons [sic] se traduire par une dépense au moins double de celle prévue par le devis ? » Dans le devis sont remis en cause « comme une dépense luxueuse et inutile deux articles, l'un pour sculpture et ornemens de 11 945 F, l'autre pour marbrerie 5 545 F, ensemble 16 490 [...] Ne faut-il pas que le monument dont vous avez voulu doter la cité soit digne de ceux qui en font déjà l'ornement et qui la recommandent à l'intérêt du savant et des touristes ? »

Le 20 juin 1877, le sous-préfet envoie le projet de Nicolle au préfet, qui le transmet au Conseil des Bâtiments civils. Ce dernier l'examine dans sa séance du 6 août et émet de nombreuses observations et réserves. Il note que la façade en pan coupé est en saillie de 16 m sur les maisons voisines, disposition fâcheuse « en ce sens qu'elle obstrue la circulation déjà difficile sur cette place dont le sol est très-incliné ; mais l'auteur y a été conduit pour trouver l'espace qui lui manquait. » « Pour donner de l'élégance à un édifice et empêcher qu'il ne paraisse enterré, il est nécessaire de l'élever sur un grand perron ; or, l'emplacement choisi ne comporte pas cette disposition en raison de la forte inclinaison dans le sens de la ville au chemin de fer. » Le bâtiment a une façade peu élégante, haute de 12,50 m seulement. Le vestibule d'entrée est assez vaste mais les escaliers doivent être modifiés Deux foyers et deux buvettes sont prévus. Dans la salle en fer à cheval, « les loges d'avant-scène paraissent trop saillantes et pourraient sans profit pour elles gêner la vue des places les plus voisines ». Le Conseil se penche particulièrement sur la disposition de la salle : la division de l'espace (en loges, baignoires, etc.), qui traduit la séparation des catégories sociales, doit être adaptée au public local et non refléter un modèle parisien. Le chauffage sera assuré par deux calorifères et la ventilation sera naturelle : « la ventilation n'a pas besoin d'appareil spécial, naturellement elle sera très-bien faite par la scène et les portes, l'aspiration par la cheminée du lustre, c'est le système qui réussit le mieux et coûte le moins. » L'éclairage sera assuré par un grand lustre. Du côté de la scène, on trouve au rez-de-chaussée le corps de garde des pompiers, le logement du concierge, un corps de garde et un foyer « pour les comparses » (acteurs secondaires), à hauteur de la scène le bureau du contrôle, un petit magasin pour le mobilier, pour les artistes des loges et un foyer « disposé de façon à pouvoir au besoin servir à donner plus de profondeur à la scène », aux autres galeries d'autres loges d'artistes et dans le cintre un dépôt pour les décors. Ces locaux ne répondent pas aux besoins, « les magasins manquent, tout y sera gêné, entassé ». Le rapporteur conclut par cette remarque : « Le Conseil croit devoir ajouter qu'il ne voit pas la nécessité de faire le gril et les passages de la scène tout en fer si les portants de la scène et une partie de la charpente sont en bois. » Le maire envoie le rapport du Conseil des Bâtiments civils à Nicolle afin qu'il modifie son projet. Toutefois Magnien est révoqué par l'arrêté préfectoral du 3 août 1877, ce qui bloque tout avancée pendant un an, jusqu'en juillet 1878. Après son retour, l'architecte peut présenter, en novembre 1878, son projet modifié, qui est validé par la commission du théâtre. Le maire l'expose à son conseil dans la séance du 16 décembre. Il note déjà que le montant est revu à la hausse puisqu'il doit prendre en compte le mobilier de la salle et de la scène : il passe de 300 000 F à près de 350 000 F. Il argumente sur la nécessité de faire bien : « Vous vous rappelez tous ce qu'était l'ancienne salle de spectacle ! Incommode pour les acteurs par l'exiguïté de la scène et de ses dépendances, elle était repoussante pour les spectateurs, à raison de sa distribution défectueuse et de son état de malpropreté. Non-seulement le luxe ordinaire, que l'on demande à une salle de spectacle, en avait toujours été banni, mais encore le confortable le plus élémentaire y manquait complètement, aussi, n'y voyait-on que de rares spectateurs.

Construite avec économie, sans doute, cette salle n'a pu résister aux efforts du temps, et, au bout de 90 ans seulement, vous avez été obligés d'en ordonner d'urgence la démolition. Ce fait de nos devanciers ne doit-il pas nous servir d'exemple, et voulez-vous que dans cent ans nos neveux puissent vous adresser le même reproche ? Ceux qui l'avaient construite, avaient eu pourtant une bonne inspiration, c'était le choix qu'ils avaient fait de l'emplacement. Ils avaient compris la nécessité d'isoler complètement cette salle de spectacle. Ils avaient voulu, en la plaçant au centre de la ville, sur une grande place, l'offrir aux regards de tous et en faciliter l'accès. C'est ainsi que vous l'avez compris vous-mêmes, lorsque vous avez décidé la reconstruction de ce théâtre sur le même emplacement. Mais, mieux inspirés qu'eux, vous avez voulu, en confiant la construction de ce théâtre à l'architecte éminent qui a consenti à vous prêter le concours de son talent, que cette œuvre fut digne, par l'élégance de son style architectural, de la ville que vous administrez. Dans le choix de cet emplacement au centre de la ville, une autre considération a dû vous guider. Vous vous êtes dit, sans doute, que ce n'est pas seulement au point de vue restreint d'une salle de spectacle, que la nécessité d'un théâtre s'impose à Autun. Vous avez eu la pensée, que, dans cette salle, pourraient se donner des concerts, des conférences publiques, si utiles à l'instruction du Peuple. Et, songeant à l'avenir, vous avez entrevu l'hypothèse, où, dans cette même salle, pourrait s'inaugurer un jour, l'exercice des droits qui sont inhérents à la nature des institutions qui nous régissent. C'est donc bien sur le forum que, seul, se trouve l'emplacement qui convienne au monument que vous voulez élever. Et lorsque, sans grever vos finances, vous avez la certitude que, dans la construction de cet édifice, l'architecte s'est inspiré de vos idées d'avenir, pouvez-vous, Messieurs, hésiter, je vous le demande, à consacrer à cette œuvre capitale, les 350,000 francs que votre commission vous demande ! » Magnien propose donc de réaliser un emprunt de 500 000 F au lieu de 400 000 F et d'affecter 350 000 F à la réalisation du théâtre imaginé par Nicolle. Il se heurte cependant de nouveau à l'opposition de Truchot et d'un autre conseiller municipal, Bidault, qui convainquent le 23 décembre suivant une partie du conseil de rejeter le projet par 10 voix contre 9.

Une nouvelle commission du théâtre, créée le 30 décembre, présente au conseil le 25 janvier 1879 le résultat de ses travaux : maintien à l'emplacement de l'ancien théâtre (en englobant la rue à l'arrière, qui le sépare de la maison Dubois), suppression de la halle dans le bâtiment, dépense maximum fixée à 250 000 F, mise au concours (un projet de programme est d'ailleurs établi). Le 9 février suivant, le maire est invité par son conseil à prendre l'avis de l'architecte Eugène Viollet-le-Duc, lequel connaît bien la ville pour avoir supervisé la restauration de son patrimoine. Dans sa réponse, le 15 mars, ce dernier juge que la superficie proposée est insuffisante mais qu'elle peut sans problème être augmentée en empiétant de 4 à 5 mètres sur la place. L'opposition ne démordant pas, Adolphe Magnien démissionne le 26 juillet 1879, et il est remplacé par Truchot à la tête de la municipalité.

2) Le projet Dulac

Le 11 septembre 1879, en réunion du conseil municipal, le nouveau maire Pierre Marie Truchot évoque un nouvel emplacement : la maison de la veuve Besset, place des Marbres, qui doit être vendue par le tribunal. « En résumé cet emplacement est central, on y arrive par cinq ou six voies différentes et la proximité de notre belle promenade des Marbres rendra des plus agréables l'aspect du nouveau théâtre, enfin un point important à noter est que cette construction ne nécessitera qu'une seule façade, avantage que l'on n'aurait pas obtenu sur la place du Champ de Mars. » Un montant estimatif est avancé : 20 000 F pour l'acquisition, 120 000 F pour la construction d'un théâtre à une seule façade et 50 000 F pour les aménagements intérieurs, soit en chiffres ronds 200 000 F. Le conseil vote l'achat, réalisé le 23 septembre moyennant 28 000 F, mais fait marche arrière lorsqu'il y a surenchère.

Truchot propose au conseil de faire examiner la question par l'architecte François Dulac (1834-1901). Celui-ci lui répond le 13 février 1880 : « Etablir un vrai théâtre pour une population de 12.000 habitants sur le terrain de la place d'armes que vous me délimitez me semble déjà très difficile ; mais adjoindre à ce théâtre, à rez de chaussée, une halle me paraît à peu près impossible [...] Théâtre et halle réunis coûteraient notablement plus cher que deux édifices construits séparément [...] En restant dans les termes de votre programme (réunir halle et théâtre, ne pas avancer sur la place d'armes au delà des limites de l'ancien théâtre et ne pas dépasser le chiffre de dépense indiqué), il n'est possible de faire qu'une salle de conférence, un amphithéâtre de grande dimension, un théâtre incomplet en un mot, qui aurait bien une scène, des stalles, des loges même à la rigueur ; mais qui ne posséderait ni les dispositions, ni les accessoires, ni aucune des dépendances en sous-sol et en élévation indispensables à un vrai théâtre ». Pour satisfaire au programme, il faudrait prendre sur la place la superficie nécessaire et porter la dépense à 350 000 à 400 000 F : « Qui veut la fin doit vouloir les moyens. »

Dulac creuse encore la question et un an plus tard, le 9 février 1881, il précise au maire : « la construction d'un théâtre complet, mais simple, sur votre emplacement = 22 x 30 [m] = atteindrait le chiffre de 342 520.55 [F]. Mais ce chiffre comprend mobilier et accessoires d'un théâtre complet et pourrait être réduit à 282 500.25 [F], soit chiffre rond 300 000 [F] au plus en supprimant des détails qui ne sont pas indispensables, en restreignant certains services secondaires et en ne donnant pas place à des annexes qui n'ont qu'une faible importance en province. » Il n'est ensuite plus question de lui.

3) Le projet Guénard

Un nouvel intervenant apparaît fin 1880 ou début 1881 : le Comité des Ouvriers du Bâtiment. Ce comité est présidé par l'architecte Guénard père : Jean-Marie Guénard (1818-1883), père d'Ernest (1845-1902), architecte à Autun en 1892, et de Paul (1849-1892), entrepreneur du bâtiment à Autun en 1875. Dans une pétition non datée mais revêtue de 129 signatures, Guénard présente un projet de 250 000 F maintenant le théâtre à l'emplacement de l'ancien (en empiétant sur la ruelle à l'arrière) avec au rez-de-chaussée le logement et le bureau du placier, un corps de garde (pour les troupes de passage), le magasin des pompes à incendie, le bureau de police, des cabinets d'aisance et un entrepôt pour le blé (289,50 m² au lieu des

160,29 actuels). Le théâtre au-dessus n'est pas détaillé mais il associe un parterre et trois balcons et pourra contenir 942 places (dont 470 au parterre). Muni d'une charpente métallique, il est disposé perpendiculairement à l'entrée, la scène du côté de l'hôtel de ville. Cette proposition est validée par le conseil municipal le 16 avril 1881. Elle est transmise au Conseil des Bâtiments civils, qui l'examine le 15 ou le 16 mai. Celui-ci approuve la disposition des halles mais demande la création d'une escalier supplémentaire pour la salle. « Considérant que la décoration de la salle et du plafond sont très-bien conçues », il signale que la façade pourrait être améliorée, que les rangées de banquettes des galeries sont trop étroites et que les murs pourraient être épaissis. Le 24 mai, Guénard envoie au maire les plans rectifiés d'après ces observations. Il évoque notamment la largeur des banquettes « déjà plus larges que celles du théâtre de Beaune [qui] sera augmentée de 0,25 m de largeur de façon à leur donner les dimensions de celles du théâtre de Reims ».

4) Le projet Giroud

C'est finalement un autre architecte qui est choisi : Jean Etienne Giroud (1833-1901), architecte départemental de Saône-et-Loire de 1866 à 1886, établi 19 rue de Lyon à Mâcon puis à partir de 1886 à Lyon, au 59 rue Victor Hugo (son domicile est au 60 rue Saint-Joseph). Dans sa lettre de remerciement au maire et au conseil, le 12 juillet 1881, Giroud parle de rectifier le projet existant. Le 17, il rend un rapport détaillé : il prévoit au rez-de-chaussée une vaste halle avec passage central et le vestibule du théâtre, au-dessus le théâtre lui-même avec un parterre et trois balcons (le dernier en gradins), la scène avec un dessous, un faux-gril et un grill, des loges, un logement pour le concierge, foyer et buvette, etc. Le rez-de-chaussée sera en pierre de Villebois, la façade principale au-dessus en pierre de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Les planchers et les charpentes des balcons et des toitures seront en fer. Le coût est estimé 238 045,44F. Les décors aussi sont prévus mais ils feront l'objet de marchés spéciaux. Ils comprennent notamment, outre les décors scéniques, un rideau d'avant-scène de 10 m sur 10, des faces de galerie et de loges décorées et dorées, des ornements en carton pâte, etc. Le Conseil des Bâtiments civils se réunit le 18 juillet pour statuer sur les dernières modifications à apporter. Ses observations sont acceptées le 22 par le conseil municipal, malgré l'opposition d'une minorité de conseillers. Le 11 août, nouvel avis - positif - du Conseil des Bâtiments civils pour un projet évalué par Giroud à 299 329,77 F. Il faudra toutefois interdire le dépôt de matières inflammables dans les halles, installer un rideau métallique entre la scène et la salle, et réduire à deux le nombre des gradins du premier balcon pour ne pas trop couvrir le parterre. La construction est autorisée par l'arrêté préfectoral du 15 août 1881.

Dans son rapport du 5 janvier 1882, Giroud précise le projet. Il évalue la jauge minimale à 941 places, ainsi réparties : 384 au parterre (soit deux baignoires de 6 places, 70 fauteuils, 222 places sur banquette et 80 debout dans les couloirs), 155 au premier balcon (deux loges principales à 8 places et deux autres à 9 places, plus 112 places sur les deux banquettes de galerie), 202 au deuxième balcon (deux loges d'avant-scène à 8 places, 76 places de face et 110 de côté) et un minimum de 200 au troisième balcon. A quoi il convient d'ajouter 20 places pour les musiciens et 10 pour le personnel, soit un total de 971. « Pour compter largement et exceptionnellement, supposons qu'un jour de fête cette salle pourra recevoir 1 000 personnes. » Les événements récents - l'incendie du théâtre de Nice le 23 mars (63 morts) et celui du Ring à Vienne le 8 décembre (899 victimes) - le conduisent à développer la question de la sécurité : « Les terribles catastrophes survenues au théâtre de Nice et à celui de Vienne ont éveillé votre sollicitude et vous avez voulu savoir si le théâtre qui va s'élever dans votre ville remplit toutes les conditions désirables pour la facile évacuation de la salle, et aussi si des moyens ont été prévus pour sauvegarder la sûreté des spectateurs. Je me suis empressé de faire ce rapport pour vous convaincre Messieurs que si tout n'a pas été prévu, il sera facile sans dépenses supplémentaires de faire au projet approuvé de légères modifications de détail inspirées par les événements désastreux qui ont fait de la question des théâtres une question capitale. » Il expose : « De l'avis des hommes compétents et expérimentés, tout théâtre doit offrir en dehors de la salle des abris enfermés par des murs où sans crainte ils puissent se retirer et s'écouler sans trop d'encombrement. » Or c'est le cas puisque sont prévus au parterre « un foyer ou buvette » de 51,50 m², aux premier et troisième balcons un autre foyer de même superficie, à quoi s'ajoute le balcon extérieur, d'où « une surface totale de 170m³⁸ qui peut abriter 681 spectateurs, en supposant que quatre personnes occupent un mètre carré. » Les deux escaliers desservant ces foyers et la salle pourraient accueillir 975 spectateurs, sur les paliers et les marches (« chaque marche pourra contenir facilement 3 personnes et même quatre de front »). D'où un total de 1 656 spectateurs, largement supérieur à la jauge du théâtre, qui pourraient quitter les lieux en moins de quatre minutes. Prévisions toutes théoriques et largement optimistes ! « Enfin, Messieurs, il ne faut pas oublier que la grande baie de la scène sera protégée par un rideau métallique qui sera mû de la salle et non de la scène comme cela se pratique ordinairement ; que la distribution d'eau sera double, l'une sera réservée pour la scène [et l'autre pour la salle] ; des tuyaux percés de nombreux jets seront placés sous la toiture, et en cas d'incendie projeteront [sic] une pluie bien nourrie dans tous les sens. »

C. Une construction difficile

Les « travaux de grosse construction d'un Théâtre avec Halle en dessous » sont adjugés le 18 septembre 1881 à l'entrepreneur Clément Roche, de Lons-le-Saunier, et le conseil municipal valide leur démarrage le 17 octobre, avec un achèvement prévu en août 1883. Le 29 octobre, Pierre Marie Truchot passe une convention avec Jean-Marie, Ernest et Paul Guénard pour la démolition dans un délai de deux mois à compter du 11 novembre de la maison Dubois que la Ville vient d'acheter. Les terrassements démarrent fin 1881 et la démolition est effective avant la fin janvier 1882. L'architecte et la municipalité envisagent une cérémonie pour la pose de la première pierre, ce que déconseille le préfet, le 10 mars 1882, « en raison du passé » tant les affrontements ont été particulièrement vifs par moments. Cette pose a donc bien lieu, le 12 avril, mais sans cérémonie et en présence du conseil municipal et du sous-préfet seulement.

Le 7 décembre 1882, Giroud écrit au maire au sujet de la peinture décorative du théâtre, limitée au foyer du public et au plafond de la salle. Sans certitude sur une subvention du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, il a fait simple et n'a prévu qu'une somme de 3 100 F (1 500 pour le foyer et 1 600 pour la salle), « ce qui est maigre ». « Mes prévisions sont modestes : je n'ai pas songé y mettre des figures, mais seulement des fleurs, de l'ornement et de la dorure [...] Si monsieur le sous-secrétaire d'Etat pouvait augmenter la chiffre de la dépense, nous pourrions faire faire quelques motifs de figure ce qui donnerait à notre décoration un tout autre caractère. » Il conseille au maire de demander le triple (8 800 F). Las, si le sous-secrétaire d'Etat (bureau des Travaux d'Art) répond favorablement sur le principe le 1er décembre 1882, il précise le 18 janvier suivant qu'« il y aurait lieu de prévoir une augmentation de dépense assez considérable pour l'exécution de figures allégoriques, l'Administration des Beaux-Arts ne devant prêter son concours que pour une décoration ayant un caractère d'art bien défini. » Il faudrait donc compter, au vu des « travaux analogues exécutés récemment au théâtre des Arts à Rouen et au théâtre de Cherbourg », de 20 à 25 000 F, montant subventionnable à hauteur de la moitié. La Ville renonce alors.

Les travaux de gros œuvre doivent être achevés pour le 31 décembre 1882 mais les circonstances font que le délai n'est pas tenu. En fait, la pierre du Midi retenue pour la façade s'abîme très rapidement (elle est gélive et s'écaille), ce que le maire signale à Giroud le 14 décembre. Dix jours plus tard, l'architecte écrit à l'entrepreneur : « Après notre entrevue d'hier à Autun, j'ai visité en détail le théâtre et j'ai eu le regret de reconnaître qu'il y avait beaucoup plus de mal que nous ne l'avions pensé. L'attique, toutes les corniches, les chapiteaux des colonnes et pilastres, les clés des arcs sont à remplacer. Je ne sais ce que deviendront les parements des façades, les angles, et la partie centrale, qui, pour le moment, n'accusent pas de détériorations redoutables. Je fais donc toute réserve à cet égard [...] Je vous invite à, sans délai, faire le nécessaire pour les remplacer, non pas par de la pierre provenant de carrières inconnues mais bien par de la pierre de St Paul Trois Châteaux (Gde compagnie) [...] » Il refuse également la pierre proposée par Roche pour les parties supérieures et les sculptures et rappelle qu'il a demandé de la pierre de Tarascon (actuelle pierre de Fontvieille). Il finit en le menaçant, si la démolition ne commence pas immédiatement, de résilier son marché et de poursuivre les travaux en régie.

Mis en cause, le maire écrit le 17 janvier 1883 à l'architecte que sa présence est indispensable car le public le blâme de ne pas s'être aperçu plus tôt du problème, d'autant que la municipalité n'a plus confiance dans l'entrepreneur. En réponse, Giroud conseille de ne pas accabler Roche, qui s'est mis à la démolition dès qu'on lui en a intimé l'ordre : « Si monsieur Roche a ajourné la démolition de la façade, il faut l'excuser : vous n'ignorez pas qu'il est en procès avec son fournisseur, que des experts viendront au premier jour vérifier le litige ; s'il démolissait tout, il se serait rendu justice lui-même », d'où en l'attente d'une expertise le maintien en l'état de la façade dégradée et l'arrêt des travaux. Nouveau courrier du maire le 27 février : avec le retour du beau temps, la population souhaite voir disparaître une façade bien piteuse. De fait, la destruction va durer du 15 mars au 13 avril. L'architecte tente de rassurer le maire, d'autant qu'il est aussi question de dépassement de devis, mais Truchot est battu aux élections de cette année et remplacé par Germain Périer, avocat et viticulteur (qui sera conseiller général en 1886 puis député en 1898).

Avec ces difficultés, le chantier a pris du retard mais l'entrepreneur ne semble pas pressé de l'activer, comme le constate Giroud dans un courrier qu'il lui adresse le 3 juillet : « Hier, j'ai vu ce que je vois chaque fois que je vais à Autun : le commis se repose, le contremaître le regarde, le poseur vient le remplacer, et ils sont tous aidés dans ce doux métier par le ravaleur. Pendant ce temps, les ouvriers ne se fatiguent pas. Si votre présence était plus fréquente, plus durable sur le chantier, tout irait bien. Mais le désordre y règne en maître. » Roche est mis en demeure, devant le conseil de préfecture, de doubler le nombre des ouvriers sous 48 heures et d'achever les travaux pour novembre prochain, sous peine de résiliation du marché et de mise en régie sous la direction de l'architecte de la Ville Labrosse. L'entrepreneur répond que si les travaux n'avancent pas, c'est que la Ville lui doit actuellement plus de 50 000 F. En fait, le conseil de préfecture établit qu'il y a déjà eu plus de 225 000 F de travaux exécutés et que 25 000 F sont dus à l'entrepreneur. Cela conduit, le 19 octobre 1883, la Ville à se déclarer prête à faire établir un devis supplémentaire pour les dépassements du devis primitif et à payer à Roche ce qui lui est dû, ce qui l'incite à relancer le chantier. L'entrepreneur n'est pas seul en cause car le devis supplémentaire n'arrive que le 25 novembre et n'est voté que partiellement (35 000 F sur près de 50 000). Giroud expose au conseil municipal les déboires subis : les fondations prévues à 3 m de profondeur ont dû être portées à 4,50 m ; la nature de la pierre mureuse « que je ne connaissais pas bien » a obligé à créer de nombreuses liaisons en pierre de taille, liaisons que le conseil a souhaité voir encore augmenter lors de la démolition de la façade ; le poids des fers nécessaires pour assurer la stabilité des planchers et de la charpente a dû être majoré ; il a fallu, « en présence des rigueurs de la température de la Ville d'Autun, remplacer par de la pierre de Villebois les couronnements des murs de la scène qui étaient prévus en pierre du Midi [et] par de la pierre de Tarascon les couronnements des murs de la façade et la plus grande partie des motifs sculptés ».

Un état du 6 décembre 1883 précise que le gros œuvre est achevé et que la plomberie et les calorifères sont en cours (marché du 29 octobre avec la société Zani Frères et Clère, fumiste au 110 Grande Rue à Besançon). Signalant le 18 février 1884 que les menuisiers ont suspendu leur travail, le maire Périer constate : « je crois qu'il faut renoncer à l'inauguration du théâtre, non seulement au 14 juillet, mais même au 1er septembre, fête patronale de la ville » (ce jour-là est fêté à Autun saint Lazare, connu localement sous le vocable de saint Ladre). Le 27 mai, Giroud signale qu'une fois faite la rectification aux galeries supérieures à la rencontre des loges, les décorateurs pourront commencer les peintures. Dernière épreuve, à tous les sens du terme, peu avant l'inauguration : le conseil municipal, par ses délibérations des 7 juin et 3 juillet 1884, confie la mission « de vérifier la stabilité du théâtre en construction » à Ferdinand Barqui, architecte à Lyon (22 place des Célestins), Eugène Résal, ingénieur des Ponts et Chaussées à Chalon-sur-Saône, et Alfred Sirodot, ingénieur des Arts et Manufactures à Dijon. L'expertise demandée porte sur la solidité du balcon en façade et des galeries, testée par épreuve de chargement par des sacs de terre. Elle conclut qu'il n'y a pas de problème notable. La prise de possession du théâtre par la Ville a finalement bien lieu le 30 août 1884.

D. Décoration et mobilier

La question de la décoration a été abordée courant 1883. Giroud proposait le 13 février de déléguer à la commission du théâtre le soin d'étudier avec lui les différents marchés à passer pour la sculpture, la peinture décorative, l'eau, le gaz, etc. (tout ce que n'incluait pas l'adjudication à Roche). Le 30 avril, le marché de 5 148 F entre la Ville et Frédéric Giroud (39 rue de la Charité, à Lyon), le frère de l'architecte, mentionne, outre les plafonds, un grand rideau avec lambrequin, le manteau d'arlequin, des draperies mobiles et les décors scéniques : place publique, porte d'église, forêt, jardin-parc, mansarde, salon riche, prison, hameau, porte cochère et murs, rustique, salon bourgeois (Molière). Châssis entoilés et marouflés doivent être livrés par le machiniste de théâtre Martin (5 rue de Sèze, à Lyon) à Giroud, qui les peindra à la colle conformément à ce qui a été présenté. La livraison doit avoir lieu au plus tard fin octobre 1883, sachant qu'il faudra lui laisser au moins deux mois pour les travaux à faire sur place. Pour les plafonds, le devis porte : « Plafond voûté de la salle, dont Monsieur Giroud connaît la surface, conforme au dessin présenté, y compris dorure. Le tout à la colle à plusieurs tons, figures, fleurs, ornements, ciel - sera payé 1000.00 [F]. Il lui sera en outre alloué en bloc 100.00 [F] pour la fourniture de la toile nécessaire pour divers motifs du plafond qui seront posés par lui sur enduit à la colle de pâte très-forte et broquetés solidement. Le plafond ou voûte sera fait sur place : un échafaudage plein lui sera fourni ainsi que toutes les échelles. » Et à la suite : « Plafond du foyer qui sera composé de coins riches, de bandes et du fond uni. Le tout à la colle sur plâtre lui sera payé 300.00 [F]. » Le 26 juin 1884, l'architecte écrit : « Hier au soir mon frère m'a demandé une a compte [sic] sur des décors qui sont achevés depuis le mois d'octobre passé et sur la décoration de la salle dont tous les motifs sont prêts. » Et le 13 août suivant : « Mon frère très occupé a dû envoyer à son peintre les dessins du plafond du foyer. Je l'ai vu ce soir, il m'a assuré qu'ils étaient partis. » Le mémoire présenté en novembre 1885 par le peintre décorateur précisera que « Monsieur Giroud a gracieusement fait à l'huile » le décor du plafond de la salle et celui du foyer, initialement prévus à la colle. Ce mémoire se montera à 12 114 F, en incluant les marchés complémentaires (1er octobre 1883 et 28 mars 1884), et comprendra les décors des balcons, la « gorge dans la corniche », les loges, le cadre d'avant-scène, les cartouches et lauriers, la dorure...

Le 25 avril 1883, un marché de 4 000 F est passé avec le sculpteur Tournon (ou Tournon-Bouquin), de Saint-Amour (qui sera début 1887 signalé au 14 rue de la Poyat à Saint-Claude). François Tournon (né le 13 juin 1838 à Lyon et marié en 1875 à Saint-Amour avec Anna Benoite Bouquin) doit réaliser la sculpture ornementale sur pierre tendre et dure : « console et feuille en pierre de Tarascon (celle portant le buste) », « motif laurier dans le tympan du fronton », « 2 pommes de pin et 4 petites rosaces avec volutes en dessous pour le couronnement des lucarnes », « 6 vases jumeaux en pierre de Tarascon compris consoles et coquilles sur les socles », chéneaux en pierre de Tarascon, attiques à volutes et à enroulement (ce dernier sur le pavillon central), « un écusson aux armes de la ville, couronne de ville et armes », « 62 petites feuilles sur consoles de la corniche en pierre du Midi », 16 chapiteaux de pilastres et de colonnes, « 6 couronnes dans les timpanes [sic] des arcs de façade en pierre du Midi », « 3 lyres des clefs de la façade pierre du Midi », « 18 feuilles sur les consoles des fenêtres de l'entresol, moitié Tournon, moitié pierre du Midi », « 3 chapiteaux en pierre de Tournon pour les petites fenêtres de l'entresol », « 4 consoles en Villebois sous le grand balcon », « 12 rosaces et palmettes des antéfixes du couronnement de la scène en pierre de Villebois », « 1 g[ran]de lyre Villebois conforme au dessin pour le couronnement de la scène », « couronnement opposé à la lyre - volute sous la pomme de pin sur les deux faces du couronnement » (qui ne sera pas fait). La date butoir est fixée au 15 septembre 1883. « Monsieur Tournon sera en outre chargé de la confection des modèles ; ils seront faits à Mâcon dans l'atelier de Mr Giroud. Monsieur Tournon fournira tout ce qui pourra lui être utile, et devra rendre l'atelier, pour lequel il ne se fera rien demandé, propre et net de toute dégradation. Il recevra pour la confection des dix-neuf modèles demi-grandeur d'exécution, qui seront nécessaires une somme ronde de huit cents francs qui lui seront payés aussitôt les modèles acceptés ; il devra les étudier autant que l'architecte l'exigera. » Le mémoire des travaux exécutés, le 31 mars 1885, fera aussi état de la « gravure de l'inscription du théâtre ».

Le 28 avril, la Ville signe un marché de 3 000 F avec Lucien Pascal (né le 30 juin 1851 à Nîmes), statuaire demeurant à Lyon (183 avenue de Saxe et 4 rue Barrier) : « Monsieur Pascal fera les modèles et la sculpture sur la pierre de Tarascon des deux figures allégoriques du couronnement de la façade. Elles seront différentes. Compris les consoles de lauriers en dessous des figures. Les deux seront payées ensemble 1800.00 F ; un buste de Renommée pour le couronnement du fronton - modèle et sculpture sur la pierre de Tarascon. Le tout lui sera payé 900.00 [F] ; les modèles et la sculpture sur pierre du Midi de deux mascarons différents sur les fenêtres du 1er étage 300.00 [F] ». L'architecte envoie le 26 juin une photographie des figures du couronnement au maire avec ce commentaire : « Je pense que vous devez être satisfait de cette maquette, qui va être complètement étudiée. » Dans un courrier en date du 31 juillet, il demande que soit réglé à Pascal l'acompte de 600 F qu'il demande « pour se mettre en route, payer le déplacement du praticien qui vient de Paris, de celui qu'il prend à Lyon, et enfin payer son mouleur ». Ce paiement est sans risque : « il n'y a rien à craindre, [Pascal] est professeur à Nîmes [1 rue Roussy] et ne voudrait perdre sa place pour six cents francs. » Les travaux devaient être achevés pour la fin septembre, mais ils connaissent les mêmes retards que le reste du chantier. Le 10 novembre, le travail est bien avancé mais le 22 décembre, le maire signale que le bras de la Littérature qui tient le flambeau est tombé et qu'il conviendra de le réparer avec des goujons. Autre poste important : celui de l'éclairage. Le 13 novembre 1883, Louis Cadot, entrepreneur de plomberie à Mâcon, a accepté de fournir et poser les appareils à gaz, soit : un compteur (150 becs) de la Compagnie des Compteurs françaises ; un jeu d'orgue, avec tableau en noyer, comprenant un robinet général, un manomètre et six robinets - chacun doublé par un de secours - (un pour le lustre, un pour les rampes, deux pour les portants et deux pour les herses) ; un « lustre à 50 lumières, en cuivre, de 2,40 m de diamètre et 2,70 m de hauteur », parties en métal dorées au cuivre bruni et verni, cristaux de Baccarat ; « 4 girandoles à 3 bras, conformes à celles de Mâcon » ; une « rampe de la scène en 2 parties de 3,50 m chacune », deux tubes munis chacun de 14 appareils à bec 40 jets, etc. ; une herse (25 becs à robinet de cuivre) ; un portant (deux becs à verre et réflecteur) ; le « lustre du foyer, diamètre 1 m - n° 21 - 5 lumières, bronzé et doré à la feuille », avec globes, tulipes, etc. ;

une « lanterne de vestibule n° 31 à 2 flammes, bronzé » ; des « lanternes appliquées en cuivre pour escalier, vestibule, galeries, etc. »...

Les achats de mobilier se font en 1884. Le marché du 9 janvier avec le tapissier autunois Dupont, concerne fauteuils, chaises (dans les loges des spectateurs), banquettes, strapontins, tabourets (musiciens), mains courantes des galeries, cols de cygne des loges de la première galerie. D'un montant de 8 122,92 F, il doit être réalisé pour la fin mars (un marché complémentaire sera passé avec le même le 19 décembre). Le 18 juin, Briotet-Lacoste (10 rue Saint-Christophe à Autun) précise son prix pour une glace pour le foyer (3,09 x 1,53 m, cadre doré à l'or fin, ornement avec armes de la ville comme couronnement « et semblable au modèle donné par monsieur l'architecte du théâtre ») : 580 F ou 630 F suivant le type de glace (de Saint-Gobain ou non). C'est ce dernier modèle qui est retenu dans la commande du 22 juin. Par ailleurs, la facture émise en 1884 par le sculpteur Bonioli (Fabrique d'ornements d'architecture en carton pierre, 6 place Bellecour à Lyon) et concernant quatre chapiteaux de colonnes et dix consoles d'attiques est signée par Giroud le 23 janvier 1885 (elle sera régularisée par la convention du 20 novembre suivant).

E. Les procès

Le règlement du solde des travaux est extrêmement compliqué, entre les réclamations de l'entrepreneur - malade, il décédera en 1885 ou 1886 avant le règlement de l'affaire -, l'architecte - qui ne fournira pas dans les temps les états de frais demandés et ne collaborera pas avec les experts (le 27 avril 1886, il dira au maire ne vouloir les rencontrer que lorsque ses honoraires lui auront totalement été payés) - et la Ville - qui finalement se tournera contre les deux autres. Le 15 avril 1884, Clément Roche avertit le maire, que n'ayant pas été payé depuis sa réclamation du 10 février, il porte l'affaire devant le conseil de préfecture, d'autant que certains de ses sous-traitants portent plainte contre lui. « Interné à l'asile d'aliénés de Bourg », il est représenté en 1885 par l'avoué Jérôme Gauthier, liquidateur de sa succession. La Ville réclame avec insistance le décompte des travaux à l'architecte, qui ne l'envoie qu'à la fin de l'année 1885, alors que s'allonge la liste des malfaçons et défauts (pour la distribution des places par exemple : « Il est de notoriété publique qu'au 1^{er}es galeries il n'y a que le 1^{er} rang qui puisse voir sur la scène. Aux secondes galeries, on a dû en deux fois relever les banquettes et faire de nouveaux planchers pour hausser ces places. »).

Bref, la situation est confuse et alors que Giroud établit en novembre 1885 un décompte final à 252 000 F, Gauthier réclame 305 000 F. Le conseil de préfecture nomme donc en février 1886 deux experts pour faire le point : Tony Ferret, architecte départemental de l'Ain (3 Faubourg de Macon, à Bourg-en-Bresse), et Alfred Sirodot, ingénieur et architecte de Dijon (48 rue Chabot-Charny). Ceux-ci travaillent en avril et mai 1886 et viennent sur place du 19 au 21 juillet. Giroud refusant de se déplacer, la Ville décide le 13 octobre de le mettre personnellement en cause. Le rapport d'expertise de 114 pages rendu en août 1887 conclut que défauts et malfaçons sont de la responsabilité de l'entrepreneur et non de l'architecte. L'arrêté du conseil de préfecture, qui suit leur avis, fixe à 259 167,72 F la somme due à Roche soit, déduction faite des différents acomptes, 18 167,72 F restant à lui payer. La question est plus compliquée pour Giroud. Il lui est dû 15 897,47 F mais sa responsabilité est engagée sur la question de la défectuosité des pierres, à quoi s'ajoutent d'autres imprévus et négligences : « considérant en outre que si malgré des dépenses bien supérieures à celles qui avaient été primitivement consenties et malgré des délais bien plus considérables que ceux qui étaient tout d'abord prévus, le théâtre de la ville d'Autun, par suite des malfaçons ou imperfections reconnues, ne représente en définitive qu'une oeuvre peu satisfaisante et détériorée avant son achèvement même, cela tient en partie sinon à des vices ou fautes de conception, du moins à l'insuffisance du contrôle et au défaut de surveillance de l'architecte ». Le conseil condamne Giroud à rembourser à la Ville 409,61 F, les acomptes versés dépassant la somme finale.

F. Les travaux du 20^e siècle

Après une construction pour le moins laborieuse et mouvementée, le théâtre et la halle peuvent remplir leur fonction. Dans son ouvrage sur Autun, en 1888, le jésuite Pierre Besnier émet une appréciation plutôt mitigée : « La disposition intérieure laisse peut-être à désirer, toutefois la salle est coquette et agréable à l'œil, et on peut dire que l'ensemble du monument présente des beautés architecturales dignes d'être remarquées. On s'arrête volontiers devant la façade qui bien, que lourde et trop chargée d'ornements, fait un décor assez brillant sur le fond de la vieille place du Champ-de-Mars. J'ai pu voir un premier projet présenté par M. Nicole, architecte d'un talent considérable, à qui la construction du théâtre avait été confiée tout d'abord. On ne sait pour quelle raison ce projet, qui avait reçu la haute approbation de M. Viollet-le-Duc, ne fut pas accepté. Je crois qu'il est permis de le regretter, car le plan annonçait un monument absolument irréprochable. »

Le 10 juillet 1930, le conseil municipal approuve le projet, rédigé par l'architecte de la Ville Malord, de transformation de l'éclairage de la salle. L'électricien André Fesquet (rue Gaston Joliet) doit, entre le 1^{er} et le 31 août (« pour l'ouverture de la nouvelle saison théâtrale »), supprimer le lustre (remplacé par huit luminaires « encastrés dans la rosace de la coupole ») et installer au parterre et aux galeries 35 hublots et appliques.

1) Les travaux de sécurité de la décennie 1940

Il faut attendre le milieu du siècle pour que des travaux importants soient entrepris. Le 12 septembre 1947, la commission départementale de sécurité rend son rapport sur le théâtre, dont la jauge est de 600 places. « La scène représente en son état

actuel un grave danger d'incendie ; toute la structure, cintres, gril, escalier forme une forêt de bois, tous les décors sont sur la scène, et malgré les postes d'incendie existants, des aménagements d'urgence s'imposent. » Il faut un rideau de fer ; la charpente du comble devra être en matériaux incombustibles de même que les escaliers, les échelles, les ponts de service, l'ossature du gril, les planchers, la machinerie, etc. Les décors devront être entreposés ailleurs et des portes coupe-feu installées aux baies donnant sur la scène. « La scène nécessite donc un aménagement nouveau et complet, qui ne pourra se réaliser certainement que dans un temps très lointain ; il y a donc lieu de prendre immédiatement des dispositions, qui, si elles ne donnent pas satisfaction, apporteront néanmoins les éléments essentiels pour assurer la sécurité du public. » Il faut donc de toute urgence installer pour la scène une rampe formant rideau d'eau et des déversoirs (donc un « grand secours ») et mettre à niveau les postes d'incendie. « Ces aménagements sont de telle urgence, qu'il serait bon de les voir réaliser avant la reprise des représentations. » Faute de réaction de la municipalité, le préfet prend le 6 février 1948 un arrêté de mise en demeure d'exécuter les travaux avant le 1er avril sinon le théâtre sera fermé (il accordera ensuite un délai supplémentaire). Les dépenses engagées au 1er juin 1949 comprennent le grand secours (Pericaudet et Tissier, 12 rue Bouteiller), les portes en fer et la fourniture d'un treuil pour la manœuvre des décors (Fesquet), l'ignifugation des décors, etc. Un an plus tard, un marché de gré à gré est signé avec André Fesquet pour la mise en place sur la cage de scène de quatre châssis ouvrants métalliques destinés au désenfumage. Si des sanitaires sont aménagés en 1947, sous le contrôle de l'architecte Maurice Heuillard (19 avenue de la Gare), l'extérieur du bâtiment est ravalé en 1949 et 1950 par la Société autunoise de Construction (8 rue du Faubourg Saint-Andoche), créée en 1948 : le traitement de la façade sur la rue de l'Hôtel de Ville (avec « restauration des pierres de taille et parties sculptées en mauvais état ») est prévu du 1er décembre 1949 au 10 mars 1950, celui des façades sur l'avenue de la Gare et la place du Champ de Mars de septembre à décembre 1950.

2) Aménagements et rénovation des années 1950

Le 12 février 1952, la réponse à l'enquête nationale « sur les besoins en locaux et en matériel des théâtres municipaux » évalue ces besoins à 12 980 000 F : 7 100 000 F pour les locaux (avec 100 000 F de travaux d'isolation de la scène et pour l'aménagement au sous-sol d'un local pour stocker les décors scéniques, et le reste pour la « restauration complète de la salle ») et 5 880 000 F pour le matériel (remplacement de tous les sièges fixes, réfection de l'installation électrique et installation d'un monte-charge pour les décors).

La rénovation est étudiée par l'architecte Georges Raynaud (1906-1991), établi 24 rue Saint-Saulge. Elle commence par la halle : cinq magasins - un par arcade - sont aménagés du côté de la rue de la Gare (actuelle avenue Charles de Gaulle). Raynaud prévoit de diviser la travée par des cloisons en briques, de fermer les arcades par des devantures et de créer une « galerie-balcon » (mezzanine) à mi-hauteur. Le projet est approuvé le 28 mai 1953 par le conseil municipal, qui décide de financer les travaux par une souscription publique. La somme réunie étant insuffisante, Raynaud élabore une deuxième version, moins chère, qui est validée. L'adjudication a lieu le 29 juillet 1954 et les travaux sont reçus définitivement le 25 janvier 1957. Le vestibule est modifié pour accueillir le syndicat d'initiative. Raynaud donne le 31 octobre 1955 un devis sommaire de 750 000 F, comportant notamment l'aménagement sous l'escalier de gauche d'un bureau vitré avec banque d'accueil, l'installation de vitrines d'exposition à l'emplacement de placards et le « remplacement des trois grandes portes actuelles de la façade par des portes moins lourdes et largement vitrées ». Les travaux sont exécutés en 1956.

Les foyers et les escaliers sont eux aussi rénovés. Dans son devis du 30 janvier 1957, Raynaud écrit : « Le programme de cette première tranche comportera : 1° - La continuation de la remise en état de propreté des deux escaliers du public qui avaient été amorcés avec des travaux du Syndicat d'Initiative. 2° - Les travaux nécessaires à la présentation nouvelle des Foyers en vue de donner à ces locaux une unité de couleur et de lumière qui réponde à l'impression moderne et lumineuse du Hall d'entrée. (Syndicat d'Initiative) ». Plus loin : « L'effort de présentation moderne se portera sur les deux premiers foyers, mais principalement sur le foyer du premier étage qui dessert le parterre actuel. Il est, en effet, à noter dès à présent que, par la suite, la disposition intérieure du théâtre sera totalement modifiée (2ème tranche) pour réserver à tout le parterre des sièges confortables et de belle présentation qui feront, des fauteuils d'orchestre, un ensemble important de places de choix, comme dans les théâtres parisiens. Le foyer de ce premier étage, qui n'a malheureusement pas les proportions et la noblesse de celui de l'étage supérieur, demande donc en compensation à être traité avec un luxe particulier pour répondre à l'effort qui sera fait aux fauteuils d'orchestre. » Ses revêtements seront donc refaits (dalles plastiques au sol et Formica aux murs), de même que l'éclairage, tandis que des vitrines d'exposition - « spécialement réservées au Commerce de luxe pour la présentation de petits objets, bibelots, etc. » - seront aménagées de chaque côté des deux tambours d'entrée et que les portes seront capitonnées. « Le foyer du premier balcon par contre ne s'enrichira d'aucun revêtement particulier. Les dimensions de la pièce, la hauteur sous plafond, la proportion des baies, concourent suffisamment à lui maintenir assez de noblesse pour insister outre mesure sur une présentation décorative de surfaces murales. Il y a donc lieu de se contenter d'un simple rajeunissement des peintures », avec toutefois reprise du revêtement de sol et capitonnage des portes. « Le foyer supérieur du 3ème étage, plus modestement traité, sera simplement repeint avec, également, un léger complément d'éclairage. » L'appel d'offres a lieu le 11 septembre 1957, les travaux en 1958 et la réception définitive en 1959.

3) Les études des années 1960

Le 25 février 1965, l'horloger-bijoutier Guy Chardin, locataire du magasin le plus à gauche sur l'avenue de la Gare, demande l'autorisation d'installer une vitrine extérieure. Il obtient cet accord ainsi que, le 20 janvier 1966, celui pour la pose d'un rideau extérieur à la vitrine et à la porte de son magasin.

Le réaménagement de la salle et la modernisation des installations techniques semblent étudiées dès les années 1960.

Entreprises et maîtres d'œuvre font des offres de service tels Vincent-R. Wynsberghe, à la tête du Bureau d'Etudes d'Architecture et de Décoration (4 rue Alfred Laurant à Boulogne), le 10 mai 1963 ou la société Falconet Cie (15 rue Lord Byron à Paris), « société d'éclairage d'établissements de spectacle ». Le 20 février 1962, la société des Anciens Etablissements Solelux (siège social au 211 rue Vaillant Couturier à Alfortville, ateliers et bureaux au 61 rue Rivay à Levallois) présente un devis pour l'équipement électrique scénique, dont un jeu d'orgue de 42 circuits à commande automatique. Une autre devis est établi le 29 janvier 1966 par la société Mati-Sicop (Matériel Appareil Théâtre Industrie - Société industrielle et commerciale de Puteaux), qui fournit des équipements électriques scéniques (ateliers aux 62-64 rue Jean Jaurès, à Puteaux). Gérée par l'ingénieur Georges Rossmann, cette entreprise a repris le 1er mai 1965 les créations de Roger Dupuy (fondateur en avril 1923 de la société ATI), devenu son directeur de fabrication. Le projet de réaménagement de la salle ne semble toutefois pas se concrétiser, tandis que les deux sculptures encadrant le fronton, en mauvais état, sont supprimées lors de la rénovation de la toiture en 1972.

4) La restauration des années 1980

La restauration de la salle est de nouveau étudiée au cours de la décennie suivante par la Société civile professionnelle d'Architectes Caudin et Grillot. Etablie au 3 rue du Carrouge à Autun, cette société réunit deux architectes DESA (Diplômés de l'École Spéciale d'Architecture) Jean-Pierre Caudin (né en décembre 1949) et Didier Grillot (né en septembre 1950). Elle disparaîtra à leur départ en retraite en 2014. En février 1978, l'agence Caudin et Grillot donne des plans et coupes pour la rénovation du théâtre. Le projet est divisé en tranches, dont la première est votée le 23 décembre 1981 par le conseil municipal, dirigé par Marcel Lucotte. Cette tranche correspond à une mise aux normes de sécurité, avec la pose d'un rideau coupe-feu, ce qui entraîne la modification des réseaux et la reprise de l'avant-scène, du proscenium et de la fosse d'orchestre (le lambrequin et les cadres des décors d'avant-scène doivent être déposés, ainsi que le rideau de scène qui sera éventuellement restauré). Il faut toutefois attendre le 26 mai 1983 pour que l'appel d'offres soit lancé. Le lot 1 Maçonnerie est attribué à André Dufraigne (16 rue de Gaillon) et le lot 2 Charpente métallique à la société ACCMA (Sarl Ateliers de Chaudronnerie et Constructions métalliques autunois, 29 ter bd Mazagran), le lot 3 lot Rideau coupe-feu à la Société des Equipements scéniques Féchoz (17 rue Ernestine puis 22-24 avenue de Saint-Ouen à Paris), le lot 4 Menuiserie à la société Lavault (17 bis rue du Faubourg Saint-Andoche), etc. Le théâtre ferme donc à la fin de la saison 1983, les spectacles étant par la suite donnés à l'Hexagone (2 boulevard Frédéric Latouche).

La deuxième tranche est consacrée à l'amélioration de l'accueil des artistes (le conseil municipal rappellera le 20 décembre 1982 : « les conditions actuelles du théâtre découragent la venue de certains artistes par suite de la vétusté des loges et locaux annexes inexistantes. »). Le devis du 18 novembre 1982 expose : « En matière d'accueil des artistes, le projet prévoit en particulier la création de loges sur deux niveaux, dont un actuellement est occupé par le logement du concierge. Pour permettre de réaliser ultérieurement les loges d'artistes, il est donc nécessaire dans un premier temps de réaliser ailleurs un autre logement, pour transférer le concierge et libérer ainsi deux niveaux pour les loges futures. La présente deuxième tranche prévoit donc la création de ce logement à rez de chaussée, dans les locaux occupés actuellement par les Services Techniques de la Ville d'Autun, et qui peuvent être aisément évacués. D'autre part, cette deuxième tranche prévoit la mise en place d'un monte-charge permettant l'accès des décors au plateau de scène depuis la rue. Enfin, cette tranche incorpore également la création d'un escalier qui fera fonction d'issue de secours pour les spectateurs, une fois la rénovation totale du théâtre terminée [...] » A quoi s'ajoute la pose dans la cage de scène d'un escalier métallique en remplacement de l'existant pour donner accès aux cintres et au gril. Le lot Monte-décor et équipement scénique est attribué le 30 mars 1984 à la Société nouvelle des Equipements scéniques Féchoz (siège social au 202 quai de Clichy et bureaux aux 22-24 avenue de Saint-Ouen).

Ces deux premières tranches sont mises en œuvre en 1983 et 1984.

La troisième tranche concerne des travaux de consolidation des poutres sous la toiture et des planchers intermédiaires, l'équipement scénique de la cage de scène, l'aménagement des loges et les menuiseries extérieures. Le devis du 5 septembre 1985 la divise en deux lots : maçonnerie et équipements scéniques. Le premier comprend l'enlèvement de tous les équipements scéniques existants, du dessous de scène à la toiture (« seules les poutres maîtresses du gril seront conservées », et l'ouverture d'un accès au dessous de scène depuis l'escalier des artistes et d'un accès à la scène depuis le niveau des loges (les autres accès seront murés). Le deuxième lot - Equipements scéniques - inclut la dépose des rideaux et décors encore en place, la pose de charpentes métalliques (gril et passerelles, escaliers et échelles d'accès, ossature du dessous de scène du modèle avec rues et fausses rues suivant les dispositions de celui existant), de l'ossature du plancher de scène (en conservant une inclinaison identique à celle actuelle), du plancher de scène (avec « trappes amovibles pour apparitions » : 56 trappes de rues réparties sur quatre plans et 42 trappes de fausses rues réparties sur trois plans). Sont prévus aussi quatre chariots de costière métalliques, dix équipes mécaniques normales, trois équipes mécaniques lourdes, etc. La cage de l'escalier des artistes doit être surélevée jusque sous la toiture, sur laquelle seront installées deux trémies avec trappes mobiles de désenfumage. Les architectes notent : « L'ensemble de ces travaux nécessite que les travaux de réparation de la couverture de la cage de scène soient préalablement réalisés. (Toiture endommagée par l'orage de grêle du 11.07.84). » Cette tranche est approuvée dans sa réunion du 20 septembre 1985 par le conseil municipal, qui la résume ainsi : « La 3ème tranche de travaux consisterait essentiellement à terminer la cage de scène à l'exception des équipements mécaniques, des tapisseries, du matériel d'éclairage et de l'électro-acoustique. » Le 3 octobre 1986, le conseil valide les appels d'offres ; le lot 2 Equipements scéniques est ainsi confié à la SA Claude Caire (Voglans, Savoie) et le lot 4 Serrurerie à l'entreprise Jean Desvignes (à laquelle succède aussitôt son repreneur, l'entreprise Jondeau).

La quatrième tranche est consacrée à l'aménagement de la grande salle et d'un niveau de loges, ainsi qu'à des finitions (des

couloirs, de l'entrée, du hall et des montées d'escalier, des réseaux de fluides). Elle est divisée en six lots, non compris la restauration des peintures décoratives. Le devis, en date du 14 avril 1987, de l'entreprise de Rose Frères qui soumissionne pour le lot 1 Maçonnerie liste des travaux dans le local piano et la chaufferie, dans le vestibule (démolition de la banque d'accueil...), au niveau du parterre (fermeture des baies entre le foyer et le parterre et création d'ouvertures pour l'accès au parterre), aux différents niveaux (modification de l'accès aux loges des musiciens et de la distribution), la création d'exutoires de fumées et la réalisation d'un mur dans le comble séparant le bloc salle et du bloc scène. Le premier ordre de service est émis le 22 juin 1987, lançant les travaux pour une durée de 17 mois. Le chantier est réceptionné en octobre 1988 et les mémoires accompagnés des procès-verbaux de réception sont remis par les architectes à la mairie le 27 février 1989. En parallèle, souhaitant valider en matière de matériel les préconisations des architectes (basées sur les équipements existants au théâtre et à la salle polyvalente l'Hexagone), le maire avait fait appel à la mi-août 1987 à des intervenants extérieurs. Démarche judicieuse si l'on en croit le rapport de présentation du 2 mai 1988 rédigé par le service Aménagement urbain : « Lors de la réalisation du projet, la municipalité s'est adjoint les services de deux conseillers techniques. Ainsi, Messieurs Rozan Dominique, sociétaire de la Comédie Française, et Puisais, directeur technique de scène du Théâtre Français, ont étudié le dossier face aux besoins et à l'usage qui en serait fait. Aussi, ils nous ont signalé qu'un jeu d'orgues lumineux de 24 circuits en matière d'éclairage scénique serait tout à fait insuffisant et qu'un minimum de 90 circuits équipés immédiatement serait indispensable. De même, en matière de sonorisation d'ambiance et de salle, la base prévue semblait tout à fait inadaptée. Enfin, la distribution téléphonique et interphonique ne paraissait pas adaptée aux réels besoins d'un théâtre de cette envergure. Ainsi, Mrs Puisais et Rozan nous ont remis un mémoire d'étude remettant en cause le lot électricité en cours de réalisation. Aussi, à des fins de vérification et contrôle, nous nous sommes rendus dans plusieurs théâtres en fonctionnement, dont notamment celui de Chalon-sur-Saône et de Semur-en-Auxois. A cette occasion, nous avons pu constater qu'il paraissait en effet nécessaire d'augmenter la capacité technique de notre projet afin de le rendre viable dans les années futures. Ainsi, début janvier 1988, monsieur Philippe Veuillet, régisseur à l'Agence Régionale Technique pour la Diffusion Artistique et Musicale (ARTDAM), sur notre demande, nous a gracieusement fourni un descriptif détaillé des prestations minimales nécessaires. » Après consultation des entreprises, le conseil retient l'attributaire du lot 4, l'entreprise J. Daguet (44 avenue Charles de Gaulle, avec atelier au 17 rue du Faubourg Saint-André), pour traiter également cette extension de commande (réceptionnée le 10 octobre).

Le maire, Marcel Lucotte, signe le 1er décembre 1987 plusieurs lettres de commandes pour une « mission de maîtrise d'œuvre partielle des travaux de décoration et mobilier fixe du théâtre municipal », soit : « peinture décorative de la salle et du salon (y compris dorures, échafaudage nécessaire aux travaux, réfection des banquettes et mains courantes, fauteuils fixes du parterre ». La première lettre est envoyée à Michel Jantzen, architecte en chef des Monuments historiques (71 avenue du Château à Meudon), lequel doit rédiger l'avant-projet sommaire (APS) et l'avant-projet définitif (APD) ; la deuxième est adressée pour la même mission aux architectes Caudin et Grillot, qui doivent se charger des phases suivantes jusqu'à la réception. Les travaux de décoration font l'objet d'une tranche 4 bis. Le lot 8 Restauration peintures et décors est ainsi résumé : « L'opération consiste à la réalisation des travaux de décoration proprement dit et qui comprennent : la restauration du décor de la salle (le plafond ainsi que la gorge, les trois balcons, les loges et les baignoires, le cadre de scène et l'arlequin...) ; la restauration du plafond du salon du deuxième étage. » Avec cette précision : « Le plafond est orné d'un décor de toiles marouflées et de peinture à l'huile sur le plâtre. » Ces toiles seront nettoyées (y compris au dos après démarouflage) et restaurées, avec copie des parties manquantes si nécessaires, puis remarouflées ; les parties peintes à l'huile seront restaurées. Pour les balcons, les loges, les baignoires, le manteau d'arlequin et le cadre de scène, « ornés de décors à l'huile sur plâtre », le traitement consistera en dépolissage, refixage des parties soulevées, restauration des peintures et copie des parties manquantes. Finalement, le plafond du salon du deuxième étage, aussi « orné d'une peinture à l'huile sur plâtre », sera nettoyé et restauré, avec éventuellement complément par copie. Le marché est attribué le 21 décembre 1987 à la Sarl Phima, gérée par Philoctitis Gialeloglou (siège social au 73 rue de Corcelles et atelier au 2 rue des Perrières, à Dijon). Les travaux font l'objet d'un procès-verbal de réception le 10 octobre 1988.

Le milieu de l'année 1988 voit l'approbation d'un ensemble de marchés négociés. Le 23 juin, c'est celui passé avec la SA Unimob (ZI sud, à Arnay-le-Duc) pour la fourniture et la pose de 185 fauteuils de parterre (réceptionnées le 10 octobre). Le 29 juin, c'est au tour de celui signé avec l'entreprise Montagnier (24 rue de Grenelle, à Paris) pour la fourniture et la pose d'un lustre : « 1 Lustre à cristaux modèle n° 8 889. Hauteur : 3 mètres - diamètre : 2 mètres, se composant : - d'un axe central en fer, - d'un pavillon à dix bras, - d'une couronne intermédiaire de huit bras de lumière, - d'une couronne de 40 bras de lumière, soit 48 bougies électriques de 30 cm. - d'un éclairage aux halogènes. L'ensemble habillé d'enfilades de perles, pendeloques rosaces, myrzas [myrzas] et bassins, soit 6 950 cristaux environ. Terminé par une boule de cristal de 15 cm de d ». La livraison et la pose auront lieu le 23 septembre 1988. Approbation le 24 août du marché négocié avec l'entreprise Gauthey et Fils (les Chaumottes) pour l'équipement en projecteurs et accessoires, le 1er septembre de celui avec la société Unimob pour la restauration des banquettes et des mains courantes, le 8 septembre de celui avec la société Irelem (Zone verte à Chatenoy-le-Royal) pour la sonorisation, etc. Certains des marchés concernent encore des travaux. Celui du 29 juin avec la Société autunoise de Construction (12 boulevard Frédéric Latouche) porte sur la réfection des escaliers et du balcon : dépose de l'ensemble des marches et pose de marches neuves en pierre de Villebois, restauration du balcon d'honneur avec remplacement des balustres (ces travaux seront achevés le 4 juillet 1990). Celle du 8 août concerne le « réaménagement d'un étage de loges non prévu au programme initial » (loges des musiciens et sanitaires au niveau du parterre). La visite de réception de travaux, le 10 octobre, est l'occasion de lister ceux qui restent à achever ou qui sont en attente (par exemple, l'équipement - barres et miroirs - de la salle de danse prévue dans le foyer du troisième balcon).

Le procès-verbal du 11 octobre note aussi : « installer décoration tricolore sur le balcon » pour dimanche et prévoir les costumes des ouvreuses... L'inauguration a en effet lieu en fin de semaine, le dimanche 16 octobre 1988. Le maire peut se

féliciter d'un résultat jugé à la hauteur des investissements : 10 170 000 F au total, dont 45 % de subventions (4 604 000 F). Le théâtre a dorénavant une jauge de 475 places : 424 fixes et 51 mobiles dans les loges. Dans la continuité des travaux, les façades sont ravalées en 1989 et 1990. Le 25 mai 1989, le maire justifie ainsi son choix de l'entreprise (parmi les moins disantes) : « vu la demande de classement parmi les Monuments Historiques en instance, il est nécessaire de s'assurer de travaux parfaits. » Il retient donc la Société autunoise de Construction pour sa qualification. Le ravalement concerne la façade principale et les façades latérales : remplacement de pierres de taille ou pose de bouchons si besoin, remplacement des balustres (autres que ceux du balcon) par des balustres en pierre de taille identiques, rejointoiement, lavage et brossage des pierres, réfection d'enduit, etc. Le premier ordre de service est émis le 8 juin 1989, pour une fin prévue en avril 1990, mais cette date est repoussée deux fois (au 7 juillet puis au 29 octobre 1990) à cause de difficultés d'approvisionnement en pierre de taille et des protestations des locataires des boutiques situées sous le théâtre (les travaux leurs occasionnent un manque à gagner certain). La réception a lieu le 25 octobre 1990.

5) Et après...

Le théâtre est protégé au titre des Monuments historiques en 1991 : l'arrêté d'inscription du 12 septembre mentionne les façades et toitures, la salle de spectacle et le foyer. La demande avait été présentée cinq ans plus tôt par le maire, le conseil municipal l'ayant approuvée le 25 février 1986. Des dégradations constatées en 1999 à l'intérieur de la salle, « notamment au 3ème niveau où quelques éclats de plâtre sont visibles », conduisent à des interventions ponctuelles sur le décor des garde-corps des balcons. La société LP3 Conservation de Semur-en-Auxois (8 rue des Tanneries) présente le 26 juillet 1999 un devis de 41 607 F TTC et les restaurations ont lieu en 2000. Installée au troisième balcon, la régie est descendue au premier (dans les deux loges centrales) au début de cette décennie (elle sera transférée à l'orchestre en 2023). L'état de la façade principale nécessite la mise en place d'un filet en 2013. Des travaux ont lieu en 2018 et 2019 sous la direction de Frédéric Didier, architecte en chef des Monuments historiques à partir de 1987 (chargé en 1990 de la Saône-et-Loire et du château de Versailles). La partie haute (acrotère et corniche) est restaurée en pierre de Lavoux (semblable à celle de Fontvieille/Tarascon), avec reconstitution des décors de draperie disparus, tandis que les ragréages sont supprimés et remplacés par de la pierre de taille. C'est l'atelier Jean-Loup Bouvier, des Angles (9 rue du Ponant), qui s'en charge. L'étanchéité est réalisée par habillage en plomb (notamment le sol du grand balcon).

Historique

Une première salle de spectacle est créée en 1763 par l'architecte Le Jolivet dans l'ancien réfectoire du Chapitre de la cathédrale, qui demande sa suppression l'année suivante. Une deuxième est bâtie de 1779 à 1781 suivant les plans du sous-ingénieur des Etats de Bourgogne Pierre-Joseph Antoine : implanté sur la place du Champ de Mars, le bâtiment accueille une halle aux grains au rez-de-chaussée et la salle de spectacle à l'étage. Des travaux sont effectués en 1802-1803 suivant le projet de l'architecte Joubert pour permettre d'élever au besoin le parterre au niveau de la scène ; l'intérieur est redécoré. Nouveaux travaux en 1828-1829, supervisés par Claude Roidot, avec la construction d'escaliers et la réfection des loges ; les décors sont réalisés par le peintre Victor Chenillon (ou Chenillion), assisté de Georges Och pour les décors scéniques. Le bâtiment est en mauvais état en 1875 si bien qu'il est détruit (après suppression préalable de l'étage).

Le conseil municipal se déchire ensuite sur la définition du nouvel édifice (halle et théâtre réunis ou séparés), sur son emplacement et sur son auteur. Le maire, Adolphe Magnien, s'adresse à l'architecte parisien Joseph Nicolle, qui en mai 1877 donne plans et devis pour un bâtiment avec salle en fer à cheval, trois galeries, deux foyers. L'opposition virulente d'un conseiller municipal, Pierre Marie Truchot, conduit Magnien à démissionner en 1879. Devenu maire, Truchot consulte au début de 1880 l'architecte François Dulac tandis qu'à la fin de l'année ou au début de 1881 se manifeste un nouvel intervenant : le Comité des Ouvriers du Bâtiment, présidé par l'entrepreneur et architecte Jean-Marie Guénard. C'est finalement un autre maître d'oeuvre qui est choisi : Jean Etienne Giroud, architecte départemental de Saône-et-Loire, lequel remanie profondément le projet existant. Adjugés le 18 septembre 1881 à l'entrepreneur Clément Roche, de Lons-le-Saunier, les travaux prennent du retard : la façade doit être refaite du fait d'une pierre inadaptée au climat local et, à la suite des erreurs d'appréciation de l'architecte et des dépenses supplémentaires qui s'en suivent, ils se prolongent jusqu'en 1884. Halle (au rez-de-chaussée) et théâtre (au-dessus) sont inaugurés le 30 août 1884, après expertise du bâtiment dont la stabilité avait été mise en doute (les comptes n'en seront soldés qu'en 1887, à la suite de procès). La sculpture ornementale a été exécutée par Tournon, les statues du fronton par Pascal et le décor peint par Frédéric Giroud, frère de l'architecte.

Des travaux liés à la sécurité incendie sont réalisés en 1947-1948 tandis que l'extérieur du bâtiment est restauré en 1949 et 1950. Une campagne de rénovation, due à l'architecte Georges Raynaud, s'étale sur toute la décennie 1950, avec aménagement de magasins de commerce au rez-de-chaussée (du côté de l'actuelle avenue Charles de Gaulle), transformation du vestibule pour accueillir le syndicat d'initiative, rénovation des foyers et des escaliers. La restauration de la salle est étudiée à la fin des années 1970 par l'agence réunissant les architectes Jean-Pierre Caudin et Didier Grillot. Elle est exécutée par tranches à partir de 1983 : mise aux normes de sécurité (avec la pose d'un rideau coupe-feu par la Société des Equipements scéniques Féchoz) ; amélioration de l'accueil des artistes (création de loges sur deux niveaux) et mise en place d'un monte-charge pour les décors scéniques (par Féchoz) ; reprise totale de la cage de scène et de ses équipements (par la SA Claude Caire) ; aménagement de la grande salle et d'un niveau de loges ; restauration de la décoration (exécutée par la société Phima suivant les préconisations de l'architecte en chef des Monuments historiques Michel Jantzen). L'inauguration a lieu le 16 octobre 1988 et les façades sont ravalées en 1989-1990. Le théâtre est protégé au titre des Monuments historiques par l'arrêté d'inscription du 12 septembre 1991. Les décors peints des balcons sont nettoyés en 2000 et la partie haute de la

façade est restaurée d'octobre 2017 à juillet 2018. Doté en 2025 d'une jauge de 475 places (dont 340 commercialisables), le théâtre fonctionne avec une équipe de six personnes et accueille 20 à 25 spectacles par an.

Période(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle

Dates : 1881 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre :

Pierre Joseph Antoine (ingénieur de la province, attribution par travaux historiques), Joseph Nicolle (architecte, attribution par source), François Dulac (architecte, attribution par source), Jean-Marie Guénard (architecte, attribution par source), Jean Etienne Giroud (architecte départemental, attribution par source)

Description

Le théâtre a des murs en pierre calcaire : pierre de taille en façade antérieure, moellons enduits pour les autres élévations. Il s'organise en deux volumes : celui de la salle coiffé d'un toit brisé en pavillon, celui de la cage de scène plus élevé avec toit à longs pans et pignons découverts, le tout recouvert d'ardoises. Surmontant un sous-sol (voûté en berceau plein cintre) qui se transforme en étage de soubassement au nord, le vestibule est en rez-de-chaussée surélevé, accessible par un grand perron. Il est encadré par deux escaliers tournants à retours, en pierre, desservant les étages. La salle, supportée par des colonnes doriques, s'élève sur trois étages carrés et un étage en surcroît. Elle a un plan en U, une fosse d'orchestre (qui se poursuit sous le proscenium), trois balcons et des loges d'avant-scène. Trois foyers du public surmontent le vestibule : celui au niveau de l'orchestre (au 1er étage) dispose d'un bar ; celui au deuxième étage (salon d'honneur), le plus prestigieux, accueille les spectateurs des deux premiers balcons ; le dernier (à l'étage en surcroît) a été transformé en salle de danse dans les années 1980. La cage de scène s'élève sur six niveaux, avec magasin à décors au premier, un dessous de scène (au niveau de l'orchestre), monte-charge au lointain côté cour, deux niveaux de passerelles techniques, gril (à 14 m au-dessus du plateau). Les loges (trois pour les musiciens à l'orchestre, autant pour les acteurs au-dessus) et les bureaux de l'administration sont répartis au revers de la façade latérale droite (côté cour) et disposent de leur propre escalier en pierre, qui se poursuit en charpente métallique jusqu'au gril. Occupant une partie du volume de la halle, les magasins ouvrent sur la façade latérale gauche (côté jardin ou avenue Charles de Gaulle). Inscrits dans la pente et dotés d'un étage entresolé, ils se développent sur deux niveaux.

Éléments descriptifs

Murs : calcaire, pierre de taille, moellon, enduit

Toit : ardoise

Étages : étage de soubassement, rez-de-chaussée surélevé, 3 étages carrés, étage en surcroît, étage de comble

Couvrement : voûte en berceau plein-cintre

Élévation : élévation ordonnancée

Type(s) de couverture : toit brisé en pavillon ; toit à deux pans pignon découvert

Escaliers : escalier dans-oeuvre, escalier tournant à retours avec jour, en maçonnerie ; en charpente métallique

Autres organes de circulations : monte-charge

État de conservation :

restauré

Sources documentaires

Documents d'archives

- **Archives départementales de Saône-et-Loire : C 44. Administration communale, communautés et paroisses. Ville d'Autun [...] Construction des halles et d'une salle de comédie au-dessus, devis, mémoires, requêtes et correspondance entre l'intendant, le subdélégué, l'ingénieur Antoine, etc. 1763-1789.**

Archives départementales de Saône-et-Loire : C 44. Administration communale, communautés et paroisses. Ville d'Autun [...] Construction des halles et d'une salle de comédie au-dessus, devis, mémoires, requêtes et correspondance entre l'intendant, le subdélégué, l'ingénieur Antoine, etc. 1763-1789.

Lieu de conservation : Archives départementales de Saône-et-Loire, Mâcon- Cote du document : C 44

- **Archives municipales d'Autun : boîtes 822 et 823. Théâtre municipal. Construction. 1875-1891.**

Archives municipales d'Autun : boîtes 822 et 823. Théâtre municipal. Construction. 1875-1891.

Lieu de conservation : Archives municipales, Autun- Cote du document : boîtes 822 et 823

- **Archives municipales d'Autun : boîtes 824 et 825. Théâtre municipal. Pièces y relatives avant 1900. 1794-1900.**

Archives municipales d'Autun : boîtes 824 et 825. Théâtre municipal. Pièces y relatives avant 1900. 1794-1900.

Lieu de conservation : Archives municipales, Autun- Cote du document : boîtes 824 et 825

- **Archives municipales d'Autun : boîte 826. Théâtre municipal. Magasins. 1954-1957.**
Archives municipales d'Autun : boîte 826. Théâtre municipal. Magasins. 1954-1957.
Lieu de conservation : Archives municipales, Autun- Cote du document : boîte 826
- **Archives municipales d'Autun : boîte 827. Théâtre municipal. Travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement. 1921-1957.**
Archives municipales d'Autun : boîte 827. Théâtre municipal. Travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement. 1921-1957.
Lieu de conservation : Archives municipales, Autun- Cote du document : boîte 827
- **Archives municipales d'Autun : boîte 828. Théâtre municipal. Construction. 1881-1887.**
Archives municipales d'Autun : boîte 828. Théâtre municipal. Construction. 1881-1887.
Lieu de conservation : Archives municipales, Autun- Cote du document : boîte 828
- **Archives municipales d'Autun : boîte 829. Théâtre municipal. Documentation. Plans. Proposition de spectacles. 1962-1973.**
Archives municipales d'Autun : boîte 829. Théâtre municipal. Documentation. Plans. Proposition de spectacles. 1962-1973.
Lieu de conservation : Archives municipales, Autun- Cote du document : boîte 829
- **Archives municipales d'Autun : non coté. 9 boîtes concernant la restauration des années 1980. 1981-1989.**
Archives municipales d'Autun : non coté. 9 boîtes concernant la restauration des années 1980. 1981-1989. Liste des boîtes d'archives (conservées au rez-de-chassée de la mairie en 2025) : - Financement. DCE consultation des entreprises. 1re -> 3e tranches. 1981-1986. - Restaurations. 1ère tranche. Marchés, comptabilité des travaux. 1983-1984. - Restaurations. 2e tranche. Marchés. 1984-1986. - Restaurations. 2e tranche. Comptabilité des travaux. 1984-1986. - Restaurations. 3e tranche. Marchés. Comptabilité des travaux. 1986-1987. - Restaurations. 4e tranche. Marchés. Comptabilité des travaux. 1987-1989. - Rénovations. 4e tranche bis. Marchés. 1988-1989. - Réfections. 4e tranche bis. Comptabilité des travaux. 1988-1989. - Rénovation. Marché. Comptabilité des travaux. 1987-1989.
Lieu de conservation : Archives municipales, Autun- Cote du document : non coté
- **Fiche technique. Théâtre municipal d'Autun. Janvier 2025.**
Fiche technique. Théâtre municipal d'Autun. Autun : Ville d'Autun, janvier 2025. [8 p.] : ill. ; 30 cm.

Documents figurés

- **Rideau de l'avant-scène [projet]. S.d. [1827-1828].**
Rideau de l'avant-scène [projet]. Dessin (gouache), par A. Mathieu et V. Chenillion. S.d. [1827-1828]. 20 x 25,5 cm, sans éch.
Lieu de conservation : Archives municipales, Autun- Cote du document : boîte 825
- **Foire du 1er septembre 1866 avec les anciennes halles.**
Foire du 1er septembre 1866 avec les anciennes halles. Photographie, par André. 1866. Tirage N&B 25,5 x 22 cm.
Lieu de conservation : Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts, Autun
- **[Projet de halle en rotonde]. S.d. [1875].**
[Projet de halle en rotonde]. Dessin sur calque (crayon de papier), s.n. S.d. [1875]. 26 x 39 cm, sans échelle.
Lieu de conservation : Archives municipales, Autun- Cote du document : boîte 822
- **Projet de théâtre pour la ville d'Autun. Façade principale. 14 mai 1877.**
Projet de théâtre pour la ville d'Autun. Façade principale. Dessin, par l'architecte Nicolle. Paris le 14 mai 1877. 1/100. Dessin connu par un tirage photographique N&B 16 x 20,5 cm conservé par la Société Eduenne.
Lieu de conservation : Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts, Autun
- **Théâtre d'Autun [coupes et élévation]. 10 mars 1881.**
Théâtre d'Autun [coupes et élévation]. Dessin, par Guénard Père pour le Comité des Ouvriers d'Autun. Autun le 10 mars 1881. 1/100. Dessins connus par trois tirages photographiques conservés par la Société Eduenne.- Feuille n° 6 [coupe longitudinale].- Feuille n° 7 [coupe transversale].- Feuille n° 9 [élévation latérale gauche].
Lieu de conservation : Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts, Autun
- **Théâtre d'Autun [élévations]. 17 juillet 1881.**
Théâtre d'Autun [élévations]. Dessin (plume), par l'architecte du Département Giroud. Mâcon le 17 juillet 1881. Sans échelle. 1/100. Dessins connus par trois tirages photographiques conservés par la Société Eduenne.- Façade principale. 69 x 55 cm. Feuille collée sur carton (83,5 x 65 cm). - Façade latérale. 68 x 73 cm. Feuille collée sur carton (83,5 x 65 cm).
Lieu de conservation : Musée Rolin, Autun- Cote du document : 968.18.1 et 968.18.2
- **[Théâtre et hôtel de ville, depuis le sud]. S.d. [4e quart 19e siècle, entre 1884 et 1900].**
[Théâtre et hôtel de ville, depuis le sud]. Photographie, par Georges André. S.d. [4e quart 19e siècle, entre 1884 et 1900].
Plaque de verre.
Lieu de conservation : Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire et Patrimoine, Dijon- Cote du document : Fonds André, FPB8802125

- **Théâtre et Hôtel de Ville. S.d. [4e quart 19e siècle, entre 1884 et 1900].**
Théâtre et Hôtel de Ville. Carte postale, s.n. S.d. [4e quart 19e siècle, entre 1884 et 1900]. Charles Dumothier éd., Autun.
Lieu de conservation : Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts, Autun
- **[Marché et colporteur en avant du théâtre]. S.d. [limite 19e siècle 20e siècle].**
[Marché et colporteur en avant du théâtre]. Photographie, par Georges André. S.d. [limite 19e siècle 20e siècle]. Plaque de verre.
Lieu de conservation : Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire et Patrimoine, Dijon- Cote du document : Fonds André, FPB8800053
- **[Marché aux céréales, place du Champ de Mars]. S.d. [4e quart 19e siècle, entre 1884 et 1900].**
[Marché aux céréales, place du Champ de Mars]. Photographie, par Georges André. S.d. [4e quart 19e siècle, entre 1884 et 1900]. Plaque de verre.
Lieu de conservation : Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire et Patrimoine, Dijon- Cote du document : Fonds André, FPB8800054
- **[Théâtre et hôtel de ville (en cours d'extension)]. S.d. [1900].**
[Théâtre et hôtel de ville (en cours d'extension)]. Photographie, par Georges André. S.d. [1900]. Tirage noir et blanc, 5,5 x 8 cm.
Lieu de conservation : Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire et Patrimoine, Besançon- Cote du document : Fonds André
- **[Théâtre et hôtel de ville (en cours d'extension)]. S.d. [1901 ou 1902].**
[Théâtre et hôtel de ville (en cours d'extension)]. Photographie, par Georges André. S.d. [1901 ou 1902]. Tirage noir et blanc, 5,5 x 8 cm.
Lieu de conservation : Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire et Patrimoine, Besançon- Cote du document : Fonds André
- **[Le théâtre de trois quarts gauche (à gauche, l'hôtel de ville en cours d'extension)]. S.d. [1901 ou 1902].**
[Le théâtre de trois quarts gauche (à gauche, l'hôtel de ville en cours d'extension)]. Photographie, par Georges André. S.d. [1901 ou 1902]. Tirage noir et blanc, 5,5 x 8 cm.
Lieu de conservation : Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire et Patrimoine, Besançon- Cote du document : Fonds André
- **222 Autun. - Le Théâtre & l'Hôtel de Ville. S.d. [1er quart 20e siècle].**
222 Autun. - Le Théâtre & l'Hôtel de Ville. Carte postale, par N.D. S.d. [1er quart 20e siècle]. Carte postale reproduite en tirage N&B 22 x 28 cm, conservé par la Société Eduenne.
Lieu de conservation : Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts, Autun
- **Ville d'Autun. Théâtre municipal. Parterre [et] Premières. S.d. [décennie 1950].**
Ville d'Autun. Théâtre municipal. Parterre [et] Premières. Dessin (tirage), par l'architecte Georges Raynaud. S.d. [décennie 1950]. 45 x 81,5 cm, sans éch.
Lieu de conservation : Archives municipales, Autun- Cote du document : boîte 829
- **Ville d'Autun. Magasins du théâtre. S.d. [1953 ou 1954].**
Ville d'Autun. Magasins du théâtre. Dessin (tirage à l'ammoniaque), par l'architecte Georges Raynaud. S.d. [1953 ou 1954]. - Plan d'aménagement. 71 x 63 cm, 1/50. - Ensemble des devantures. 38,5 x 71 cm, 1/50. - [Détail et coupes]. 102 x 65 cm, 1/10 et 1/50.
Lieu de conservation : Archives municipales, Autun- Cote du document : boîte 826
- **Ville d'Autun. Magasins du théâtre. Détail d'une devanture. S.d. [1953 ou 1954].**
Ville d'Autun. Magasins du théâtre. Détail d'une devanture. Dessin (tirage à l'ammoniaque), par l'architecte Georges Raynaud. S.d. [1953 ou 1954]. 50 x 32 cm, 1/20.
Lieu de conservation : Archives municipales, Autun- Cote du document : boîte 829
- **[Projet d'une vitrine extérieure pour M Chardin]. S.d. [1965].**
[Projet d'une vitrine extérieure pour M Chardin]. Dessin (tirage), s.n. S.d. [1965]. 29 x 33,5 cm, sans éch.
Lieu de conservation : Archives municipales, Autun- Cote du document : boîte 829
- **[Devanture des magasins occupant les trois travées gauche de l'élévation avenue de la Gare]. S.d. [1965 ou 1966].**
[Devanture des magasins occupant les trois travées gauche de l'élévation avenue de la Gare]. Photographie, s.n. S.d. [1965 ou 1966]. Tirage N&B 7,5 x 10,5 cm.
Lieu de conservation : Archives municipales, Autun- Cote du document : boîte 829
- **Ville d'Autun. Théâtre municipal. Place du Champ de Mars. Projet de rénovation. S.d. [1978 ?].**
Ville d'Autun. Théâtre municipal. Place du Champ de Mars. Projet de rénovation. Dessin (tirage), par Caudin & Grillot, architectes DESA, 3 rue du Carrouge, Autun. S.d. [1978 ?]. 59,5 x 105 cm, 1/50. - 7706 13. Niveau sous-sol. - 7706 14. Niveau vestibule. - 7706 15. Niveau parterre. - 7706 16. Niveau 1ère galerie. - 7706 21. Coupe long. BB sur administration.
Lieu de conservation : Archives municipales, Autun- Cote du document : Boîte Financement. 1re-3e tranches. 1981-1986.

• **Ville d'Autun. Théâtre municipal. Place du Champ de Mars. Projet de rénovation. Février 1978.**

Ville d'Autun. Théâtre municipal. Place du Champ de Mars. Projet de rénovation. Dessin (tirage), par Jean-Pierre Caudin, Didier Grillot, architectes DESA, 1 rue de l'Arbalète, Autun. Février 1978. 1/50- 7706 20. Coupe long. AA sur salle. 68,5 x 105 cm. - 7706 23. Coupe transv. DD sur salle. 67,5 x 84 cm.

Lieu de conservation : Archives municipales, Autun- Cote du document : Boîte Financement. 1re-3e tranches. 1981-1986.

Bibliographie

• **Besnier, P. Autun pittoresque. 1888.**

Besnier, P. Autun pittoresque : plan de la ville et gravures des principaux monuments. Autun : Bligny-Cottot, 1888. 207 p. : 1 pl. dépl., plan ; 18 cm.

• **Boëll, Charles. Promenades historique à travers la paroisse Notre-Dame. S.d. [1924-1934].**

Boëll, Charles. Promenades historique à travers la paroisse Notre-Dame. S.d. [1924-1934]. Série d'articles donnés de 1924 à 1934 pour le bulletin paroissial d'Autun et en cours de réédition par la Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts en 2025.

Lieu de conservation : Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts, Autun

• **Didier, Frédéric. Théâtre. Restauration des façades et toitures. Diagnostic. 2013.**

Didier, Frédéric. Théâtre. Restauration des façades et toitures. Diagnostic. Paris : Agence 2BDM Architecture et Patrimoine, novembre 2013. [28 p.] : ill. ; 30 cm.

Lieu de conservation : Conservation régionale des monuments historiques, Dijon

• **Fontenay, Harold de. Autun et ses monuments. 1881.**

Fontenay, Harold de. Autun et ses monuments, avec un précis historique par Anatole de Charmasse. Autun : Dejussieu Père et Fils, 1889.

• **Hugonnet-Berger, Claudine ; Maulmin, Pascale de ; Sonnet, Bernard. Théâtres en Bourgogne : architectures du spectacle 1800-1940. 1996.**

Hugonnet-Berger, Claudine ; Maulmin, Pascale de ; Sonnet, Bernard. Théâtres en Bourgogne : architectures du spectacle 1800-1940 / Service régional de l'Inventaire général, Direction régionale des Affaires culturelles de Bourgogne ; fotogr.

Michel Rosso ; carte Alain Morelière. Dijon : Direction régionale des Affaires culturelles, 1996. 28 p. : ill. ; 23 cm. (Itinéraires du Patrimoine ; 124).

• **Magnien, A. Notice sur la question du théâtre à Autun. 1880.**

Magnien, A. Notice sur la question du théâtre à Autun. Mâcon : Impr. Edinger et Cie. 1880. 18 p. ; 21 cm.

• **Strasberg, André. Urbanisme et architecture publics à Autun au XVIIIe siècle. Un exemple : l'aménagement de la place d'Hallencourt. 1979.**

Strasberg, André. Urbanisme et architecture publics à Autun au XVIIIe siècle. Un exemple : l'aménagement de la place d'Hallencourt. Dijon : Université de Bourgogne, UFR des Sciences humaines, 1979. 141 f.- 19 f. de pl. : ill. ; 30 cm. Mémoire de maîtrise : Histoire : Dijon : 1979.

Témoignages oraux

• **Herlem, Damien (témoignage oral)**

Herlem, Damien. Directeur de cabinet du maire d'Autun.

• **Poirrier, Bruno (témoignage oral)**

Poirrier, Bruno. Régisseur général du théâtre d'Autun, arrivé en 2006. Autun.

• **Strasberg, André (témoignage oral)**

Strasberg, André. Président de la Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts. Autun.

Informations complémentaires

Annexes

L'organisation du théâtre en fonction des catégories sociales. 1877.

Rapport du Conseil des Bâtiments civils sur le projet de l'architecte Nicolle, le 6 août 1877. (Archives municipales d'Autun : boîte 822)

Les dessertes

« L'escalier à gauche dessert la première et la seconde galerie, celui de droite la troisième galerie ou l'amphithéâtre seulement [...] Dans un théâtre, il y a deux genres de places à desservir : 1° celles dite de luxe, qui en général, et en particulier dans votre département, sont à la première galerie ; 2° et celles ordinaires qui occupent la seconde galerie et l'amphithéâtre. On se demande s'il ne serait pas préférable pour l'ascension de faire desservir la première galerie par l'escalier de droite qui est

mieux à la main, en réservant l'escalier de gauche pour les secondes et l'amphithéâtre. Au moment de la sortie toutes les issues seraient ouvertes et les deux escaliers serviraient indistinctement à toutes les galeries. »

Les foyers

« Un foyer de 5 mètres de largeur par dix mètres de longueur moyenne a été ménagé à l'étage de la première galerie. La forme n'est pas heureuse, il serait peut-être préférable d'en arrondir les extrémités. La cheminée placée dans l'axe du milieu du côté de la galerie est probablement une simple décoration, car sa gaine serait impossible et passerait au milieu de l'amphithéâtre. Nous ne savons si ce foyer sera ouvert au spectateur des deuxième galeries, qui sans cela n'en auraient point et ne trouveraient comme compensation que la vue qui leur est réservée sur ce foyer par les ouvertures ménagées à la hauteur de la galerie des secondes, vice désagréable pour les promeneurs du foyer.

Un deuxième foyer a été ménagé sous le comble pour l'amphithéâtre, il n'est éclairé que par des tabatières, ce foyer ne semble pas indispensable et en raison des spectateurs qui fréquentent l'amphithéâtre pourrait être une cause de désordre. Une cheminée bien inutile y a été ménagée. »

La salle

« Au parterre, on trouve déduction faites des passages 10 rangs de sièges et cinq petits rangs donnant ensemble environ 150 places. Quatre rangs sont disposés en fauteuils d'orchestre, cinq en stalles de parterre, le reste en banquettes de parterre. Tout autour sous les galeries sont disposées vingt loges-baignoires dont quatre grillées.

Comme la construction de la salle dépend de la disposition adoptée par les places, il semble nécessaire de bien étudier les besoins, en comparant les habitudes des spectateurs d'Autun avec ceux de Paris par exemple.

A Paris les spectateurs sont pour la plupart étrangers et font par conséquent plus de dépenses et assurent la location de leurs places à l'avance, c'est pourquoi on a créé les fauteuils et les stalles d'orchestre qui sont numérotées [sic].

A Autun, les spectacles sont moins fréquents et moins fréquentés, les places ne seront retenues à l'avance que dans de rares occasions, la place numérotée n'est pas indispensable parce qu'elle entraîne avec elle un surcroît de dépenses qu'il faut éviter aussi bien dans l'intérêt des spectateurs que dans celui des artistes qui viendraient exploiter ce théâtre.

Par la même raison les loges baignoires sont inutiles, elles ne seront jamais prises, il semblerait préférable de créer quatre à cinq rangs de fauteuils d'orchestre et de distribuer en banquettes tout le reste du parterre.

A la première galerie, l'architecte toujours inspiré par les théâtres de Paris, a prévu un rang de fauteuils de première galerie et sans compter les 4 loges d'avant-scène, 18 loges de première galerie.

Les raisons données pour la distribution du parterre s'appliquent aussi à la première galerie, où les loges peuvent être diminuées de moitié et la rangée de fauteuils ainsi que tout ce qui restera de la galerie une fois le nombre de loges diminué, devrait être distribué en simple banquettes de première.

A la seconde galerie on a prévu comme à la première une rangée de fauteuils et sans compter les loges d'avant scène, 18 loges de seconde. Ce nombre est exagéré, il conviendrait d'adopter le parti indiqué pour la première galerie.

L'amphithéâtre est distribué en banquettes ; nous croyons devoir appeler l'attention de l'architecte sur le petit nombre de places qui auront vue sur la scène, les tympans des arcs en masqueront près des deux tiers.

Les loges sont en général étroites et petites, dans celles latérales il sera impossible d'y être commodément quatre, dans celle du fond six. Les passages donnant accès aux diverses places les desserviraient peut-être mieux s'ils étaient reculés d'une ou deux loges.

Enfin il y aurait peut-être lieu de hausser de quelques centimètres chaque galerie. »

Programme du concours pour la construction du théâtre d'Autun. S.d. [janvier-février 1879].

Archives municipales d'Autun : boîte 822. Théâtre municipal. Construction. 1875-1891.

CONSTRUCTION D'UN THEATRE A AUTUN SUR LA PLACE DU CHAMP-DE-MARS

Emplacement de l'ancien Théâtre, agrandi de tout l'espace disponible sur la rue de la Comédie, en respectant l'alignement de l'Avenue de la Gare.

PROGRAMME DU CONCOURS

Art. 1er. - Il est ouvert un Concours public pour la présentation des projets, plans et devis concernant la construction d'un Théâtre dans cette ville.

Art. 2. - L'emplacement sur lequel doit être construit le Théâtre projeté, est figuré sur les plans ci-annexés. Ces plans représentent la disposition générale du terrain et d'une vue générale des bâtiments bordant la place, ils donnent également les profils en long et en travers.

On devra tenir compte des conditions dans lesquelles l'emplacement désigné se trouve par rapport aux constructions voisines.

Art. 3. - Seront admis à concourir, les Architectes et les Artistes de tous les pays.

Art. 4. - Ces projets, plans et devis devront être adressés à la municipalité d'Autun, avant le 15 mars 1879, soit directement, soit indirectement, avec les suscription suivante :

A Monsieur le Maire de la Ville d'Autun, (Saône-et-Loire). Projet de Théâtre.

Chaque lettre ne sera ouverte qu'en présence du Jury d'examen.

Art. 5. - Tous les plans seront exposés publiquement le 15 mars 1879, et cette exposition durera huit jours.

Le Jury d'examen aura huit jours pour prononcer son jugement et présenter son rapport au Préfet.

Art. 6. - Chacun des projets comprendra :

Un plan général du terrain avec les rues aboutissantes à l'échelle de 0,002 par mètre.

Art. 7. - Un plan d'ensemble de la construction projetée à l'échelle de 0,005 par mètre.

Un plan ou coupe horizontale passant au-dessus de la scène.

Un plan ou coupe horizontale passant au-dessus du foyer.

Un plan ou coupe horizontale passant au-dessus des troisièmes.

Une coupe longitudinale dans toute la hauteur du bâtiment, y compris les fondations, tous ces plans à l'échelle de 0,01 par mètre.

Un dessin d'élévation de trois façades principales à l'échelle de 0,01 par mètre.

Le détail de la machinerie du Théâtre. Ce travail sera exécuté en fer. (Echelle de 0,05 par mètre).

Chaque projet devra être accompagné de notes explicatives, étudiées avec soin.

Les concurrents devront aussi donner les croquis de détail, dessins ou notes manuscrites, nécessaires à l'intelligence de leur projet. Ces plans et devis seront dessinés et lavés soigneusement, de façon à représenter, aussi bien que possible, tous les détails et les parties intéressantes de l'œuvre.

Art. 8. - Le style de ce Théâtre est laissé au choix des concurrents.

Art. 9. - Quant aux matériaux : le fer, la fonte, la pierre et la brique, sont seuls admis. L'emploi du bois et du zinc doit être absolument exclus. La couverture ne peut être qu'en tuiles ou en ardoises, sur charpente et lattes métalliques. (Le fer sera calculé pour travailler à 10 % par mètre carré.)

Tous les détails de la partie métallique seront à l'échelle de 1 dixième, ainsi que les différents profils extérieurs et intérieurs exécutés en pierre ou en plâtre.

Art. 10. - Un devis descriptif indiquant le système de construction, la nature et l'emploi judicieux des matériaux.

Art. 11. - Un devis estimatif détaillé dont l'Architecte s'engage à ne pas dépasser le montant de la somme prévue, sous peine de perdre tous ses honoraires. Ce devis sera divisé en parties distinctes correspondant aux divisions du travail.

Les projets seront adressés franco à la mairie d'Autun où ils devront être parvenus avant le 15 mars 1879.

Art. 12. - L'Architecte dont le projet aura été classé le premier, recevra 1,50 p. % sur le montant du devis qui ne devra sous aucun prétexte dépasser la somme de 200,000 fr. ou 5 p. % sur les travaux dirigés par lui : le projet devra contenir au moins 700 à 1000 places. Dans ce prix de 200,000 fr. ne sont pas compris les honoraires de l'architecte, la Machinerie du Théâtre, le mobilier, les décors, l'aménagement des eaux et les appareils à gaz.

Art. 13. - Les projets non primés seront renvoyés à leurs auteurs dans un délai d'un mois après la clôture de l'exposition publique.

Art. 14. - Un bordereau de prix et le croquis du terrain sont annexés au présent programme.

Autun, le

Signé :

NOTA. - Les concurrents pourront s'adresser à la Mairie d'Autun pour tous les renseignements nécessaires à la confection de leur projet.

Le Jury chargé de classer par ordre de mérite les divers projets présentés, se composera de 7 membres ; deux Ingénieurs des ponts et chaussées, de l'Architecte du département, d'un Architecte de la localité, ne prenant pas part au concours, du Maire et deux Conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal.

Après l'approbation du Conseil municipal, le présent programme serait adressé à la Presse et notamment, savoir :

A la *Semaine des Constructeurs* ; à la *Gazette des Architectes* ; au *Journal du Bâtiment*, ou bien à la Société des Architectes de Paris.

Les frais ne consisteraient donc que dans les frais d'affiches et d'insertions dans les journaux.

La prise en compte de la sécurité incendie par l'architecte Giroud dans son projet pour le théâtre d'Autun. 5 janvier 1882.

Archives municipales d'Autun : boîte 828. Théâtre municipal. Construction. 1881-1887.

Dans son rapport du 5 janvier 1882, Etienne Giroud évalue la jauge minimale à 971 places, arrondie à 1 000 places. Les événements récents - l'incendie du théâtre de Nice le 23 mars (63 morts) et celui du Ring à Vienne le 8 décembre (899 victimes) - le conduisent à développer la question de la sécurité.

« Les terribles catastrophes survenues au théâtre de Nice et à celui de Vienne ont éveillé votre sollicitude et vous avez voulu savoir si le théâtre qui va s'élever dans votre ville remplit toutes les conditions désirables pour la facile évacuation de la salle, et aussi si des moyens ont été prévus pour sauvegarder la sûreté des spectateurs.

Je me suis empressé de faire ce rapport pour vous convaincre Messieurs que si tout n'a pas été prévu, il sera facile sans dépenses supplémentaires de faire au projet approuvé de légères modifications de détail inspirées par les événements désastreux qui ont fait de la question des théâtres une question capitale.

De l'avis des hommes compétents et expérimentés, tout théâtre doit offrir en dehors de la salle des abris enfermés par des murs où sans crainte ils puissent se retirer et s'écouler sans trop d'encombrement.

Votre théâtre, Messieurs, présentera ce premier avantage. Vous y trouverez à la hauteur du parterre un foyer ou buvette de surface 51m50 ; à la hauteur des premières un foyer semblable 51m50 ; à la hauteur des troisièmes un autre foyer de même

surface 51m50 ; si nous ajoutons le balcon extérieur qui aura une surface de 15m88, [le total sera de] 170m38. Nous trouvons une surface totale de 170m38 qui peut abriter 681 spectateurs, en supposant que quatre personnes occupent un mètre carré. Dans ces divers locaux, il n'y aura aucun danger à courir ; la salle et la scène pourraient brûler complètement sans que les spectateurs soient atteints. Trois portes de 2 mètres de largeur chacune mettent à chaque étage les galeries en communication avec ces refuges ; il sera donc facile de vider la salle en moins de 5 minutes.

De ces foyers parfaitement sûrs, on accédera commodément à deux larges escaliers dont les marches auront 1m60 de largeur verticale. Chaque marche pourra contenir facilement 3 personnes et même quatre de front.

Comme il y aura 148 marches, plus les paliers qui auront une surface totale de 95m84, je trouve que les cages d'escalier pourront contenir à la fois avant qu'une seule personne ait pénétré dans le vestibule du bas 975 spectateurs. Si nous ajoutons ce nombre de 975 à celui contenu dans les foyers, 681, nous trouvons que les escaliers et les foyers peuvent offrir protection à 1 656 spectateurs. Or ce nombre est de 685 supérieur à celui que pourrait recevoir la salle dans un cas extraordinaire.

Le vestibule du bas ouvre sur la place par trois grandes portes de 2m40 de largeur ; il a lui-même une surface de 51m50. En admettant que toutes les portes soient ouvertes, il ne faudra pas plus de quatre minutes pour évacuer la salle. En effet, supposons que cinq personnes passent à la fois dans une porte, que chacune mette deux secondes pour traverser cette porte, il en passera par chaque porte 150 par minute et 450 par les trois portes, ce qui élève à 1 350 le nombre de personnes qui pourraient passer en quatre minutes par les trois ouvertures projetées.

Si mes prévisions ne paraissaient pas suffisantes, la marge est assez grande pour que vous soyez persuadés, Messieurs, que les accès de votre théâtre seront plus que suffisants lorsque j'aurai élargi ou ouvert les portes dont je vous ai entretenu.

Il resterait encore un moyen pour faciliter l'évacuation des premières et deuxième galeries : ce serait d'ouvrir des portes pour communiquer de la salle avec les foyers et loges des artistes, ce qui permettrait d'utiliser l'escalier le plus rapproché de la scène ; mais je ne crois pas devoir vous conseiller d'avoir recours à ce moyen extrême et à mon avis inutile. Ces portes créeraient des courants d'air qui pourraient activer l'incendie, puis il est probable que l'escalier des artistes serait le premier envahi par les secours ce qui le rendrait impraticable et pourrait entraver le service des pompiers.

Enfin, Messieurs, il ne faut pas oublier que la grande baie de la scène sera protégée par un rideau métallique qui sera mû de la salle et non de la scène comme cela se pratique ordinairement ; que la distribution d'eau sera double, l'une sera réservée pour la scène ; des tuyaux percés de nombreux jets seront placés sous la toiture, et en cas d'incendie projeteront [sic] une pluie bien nourrie dans tous les sens. Il sera néanmoins facile d'ajuster des jets dans les 4 angles de la scène. L'autre distribution sera pour la salle ; des conduites verticales seront placées dans les couloirs et devront toujours être munies de tuyaux en cuir et de jets. Ces conduites pourront également servir pour les escaliers et les foyers : l'une et l'autre s'ouvriront sur la place de façon à ce que rien ne puisse entraver leur fonctionnement.

Le gaz sera distribué de la même façon que l'eau ; il y aura trois compteurs : un pour la scène, un autre pour la salle, le troisième pour les foyers, escaliers et service des artistes. Tous les branchements seront ouverts des rues ou de la place. Un éclairage à l'huile devra être entretenu dans les passages.

Si vous le désirez, Messieurs, des échelles de sauvetage pourront être fixées devant une ou plusieurs fenêtres. Cette précaution serait coûteuse et peut-être inutile car le cas échéant, il serait facile d'approcher des échelles mobiles des fenêtres qui ouvriront sur les rues. »

Le théâtre d'Autun, par Claudine Hugonnet-Berger, 1996.

Texte publié dans la collection des *Itinéraires du Patrimoine* : Hugonnet-Berger, Claudine ; Maulmin, Pascale de ; Sonnet, Bernard. *Théâtres en Bourgogne : architectures du spectacle 1800-1940*. Dijon : Direction régionale des Affaires culturelles, 1996, p. 2-3 : ill. (itinéraires du patrimoine ; 124).

En 1875, la municipalité fit démolir, en toute hâte, le théâtre édifié en 1779 par P.-J. Antoine, alors sous-ingénieur des Etats de Bourgogne : « cette salle incommode, mal agencée, n'offrait plus au public aucune sécurité ». La construction d'une nouvelle salle de spectacle n'alla pas sans heurts, débats et querelles de toutes sortes au sein du Conseil municipal. Malgré « la haute approbation » de Viollet-le-Duc, le projet de l'architecte J. Nicolle demeura sans lendemain. Il en fut de même pour les propositions de ses confrères Dulac et Guérard. Finalement, le 22 juillet 1881, le Conseil municipal approuva les plans et devis établis par J.-E. Giroud, architecte du Département de Saône-et-Loire. La construction de l'édifice allait, à son tour, s'avérer problématique : les erreurs d'appréciation de l'architecte entraînaient des dépenses supplémentaires importantes tout en jetant la suspicion sur la stabilité du bâtiment. Soumis à expertise peu avant son inauguration, le théâtre put ouvrir ses portes, comme prévu, et sans danger, le 30 août 1884.

A l'instar de la précédente, la nouvelle salle de spectacle occupe les étages d'un bâtiment dont le rez-de-chaussée faisait office de halle au blé. La façade principale, représentative de l'architecture éclectique, relève d'un type de théâtre qui prospéra dans la seconde moitié du XIXe siècle : calée entre deux massifs latéraux, la partie centrale de l'élévation, rythmée par trois travées, superpose les portes d'entrée, les fenêtres modestes du foyer du parterre (1er étage), et les hautes baies en plein-cintre du foyer des premières (2e étage), imitant une loggia. La couverture de l'édifice révèle ses dispositions intérieures : toit brisé sur la salle et les foyers, toit plus élevé à deux versants sur la scène et ses cintres.

Le spectateur accède au théâtre par un vestibule flanqué de deux escaliers symétriques qui desservent les quatre niveaux de la salle et les foyers du public. Des colonnettes de fonte portent les trois galeries dont la première dispose de cinq loges à la française. Les courbes et contre-courbes des loges d'avant-scène se conjuguent au galbe du garde-corps des galeries pour animer l'élévation de la salle dont les peintures, tout comme les décors de scène (dont quelques-uns sont conservés), furent exécutées par le frère de l'architecte, installé à Lyon. L'ornementation hiérarchisée des garde-corps représente des branches de laurier, des masques, des motifs végétaux stylisés, et, sauf à l'étage du « paradis », des cartouches où s'inscrivent les noms de compositeurs tels Herold, Mozart, Boieldieu, d'auteurs dramatiques comme Augier, Hugo, Sardou, et d'un poète,

Lamartine. Les noms de Corneille, Racine et Molière surmontent l'avant-scène. Le plafond, créant l'illusion d'une coupole, s'agrémentent d'un décor peint sur toile marouflée, faisant alterner attributs scéniques, guirlandes, fleurs et cariatides engainées, sur un fond de ciel clair moutonné. Le lustre actuel est une copie de l'original.

Restauré le plus fidèlement possible, cent ans après sa construction, le théâtre municipal d'Autun a été inauguré pour la seconde fois le 16 octobre 1988.

Fiche technique. Théâtre municipal d'Autun. Janvier 2025.

Fiche technique. Théâtre municipal d'Autun. Autun : Ville d'Autun, janvier 2025. [8 p.] : ill. ; 30 cm.

Protection

inscrit MH partiellement : 1991/09/12

Façades et toitures, salle de spectacle, foyer (cad. AT 109) : inscription par arrêté du 12 septembre 1991.

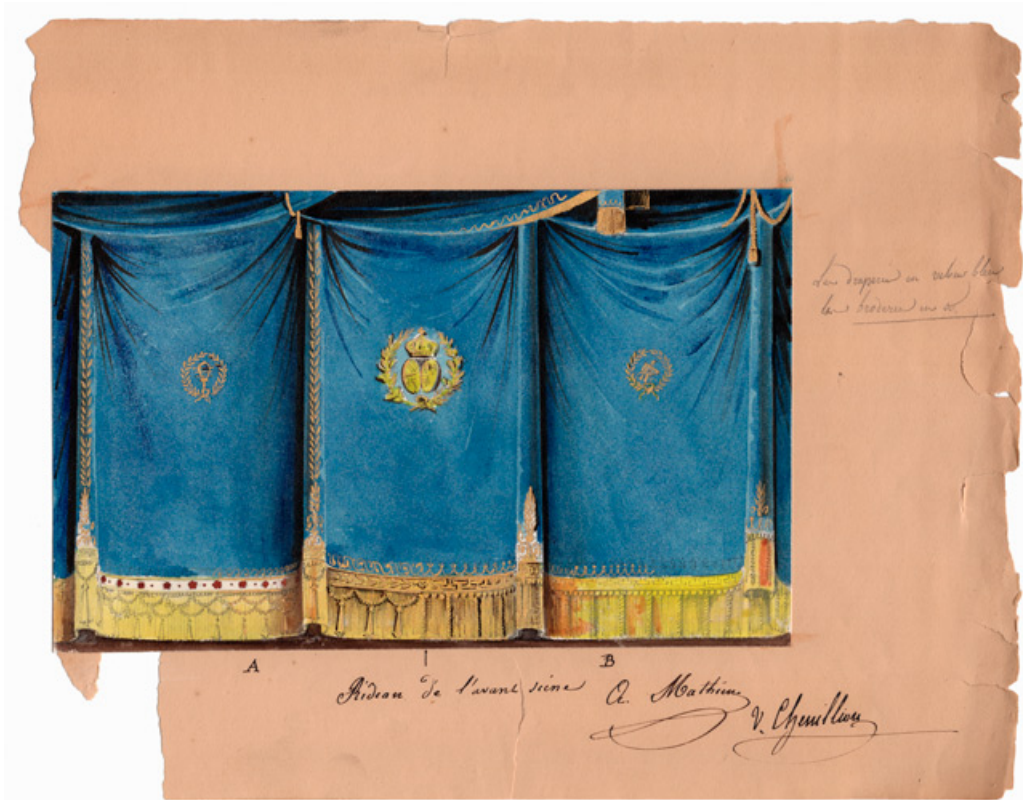
Thématiques : théâtres de Bourgogne, salles de spectacle de Bourgogne-Franche-Comté

Aire d'étude et canton : Bourgogne

Dénomination : halle, théâtre

Parties constituantes non étudiées : boutique

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Rideau de l'avant-scène [projet]. S.d. [1827-1828].

71, Autun place du Champ de Mars

Source :

***Rideau de l'avant-scène* [projet]. Dessin (gouache), par A. Mathieu et V. Chenillion. S.d. [1827-1828]. 20 x 25,5 cm, sans éch.**

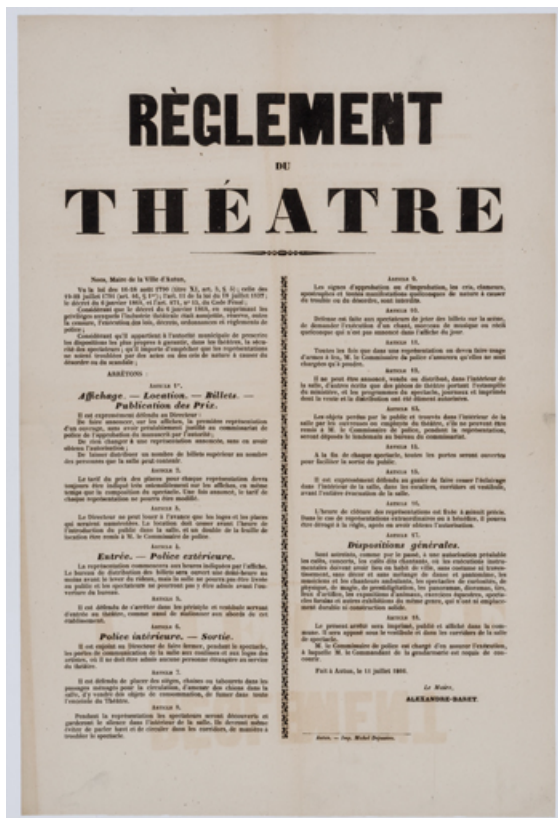
Lieu de conservation : Archives municipales, Autun - Cote du document : boîte 825

N° de l'illustration : 20257100566NUC4A

Date : 2025

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Affiche donnant le règlement de police du théâtre. 11 juillet 1866.
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

Archives municipales d'Autun : boîtes 822 et 823. *Théâtre municipal. Construction. 1875-1891.*

Lieu de conservation : Archives municipales, Autun - Cote du document : boîtes 822 et 823

N° de l'illustration : 20257100220NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Foire du 1er septembre 1866 avec les anciennes halles.

71, Autun place du Champ de Mars

Source :

***Foire du 1er septembre 1866 avec les anciennes halles* Photographie, par André. 1866. Tirage N&B 25,5 x 22 cm.**

Lieu de conservation : Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts, Autun

N° de l'illustration : 20257100467NUC2A

Date : 2025

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Foire du 1er septembre 1866 avec les anciennes halles [détail].
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

***Foire du 1er septembre 1866 avec les anciennes halles* Photographie, par André. 1866. Tirage N&B 25,5 x 22 cm.**
Lieu de conservation : Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts, Autun

N° de l'illustration : 20257100468NUC4A

Date : 2025

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



[Projet de halle en rotonde]. S.d. [1875]. Le théâtre et la maison Dubois sont indiqués.
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

[Projet de halle en rotonde]. Dessin sur calque (crayon de papier), s.n. S.d. [1875]. 26 x 39 cm, sans échelle.
Lieu de conservation : Archives municipales, Autun - Cote du document : boîte 822

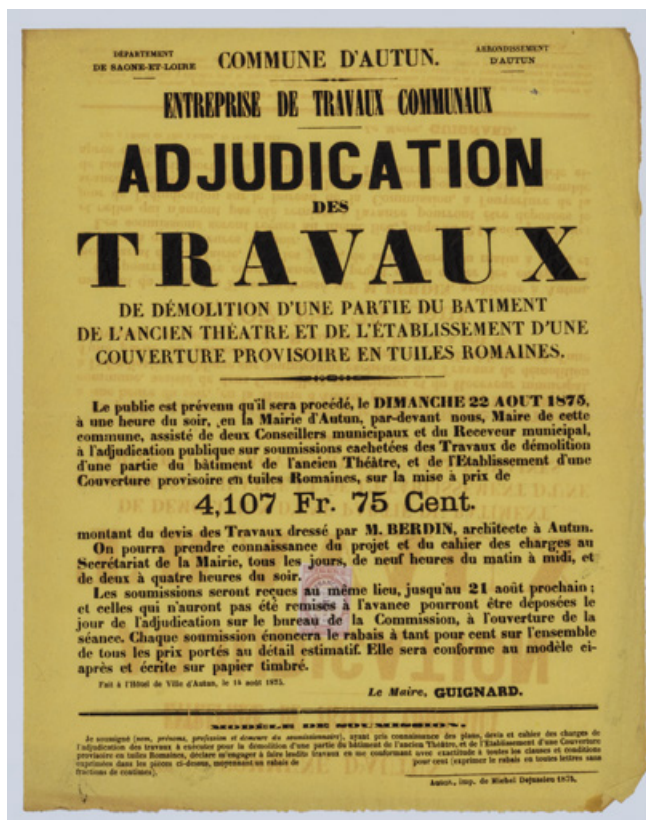
N° de l'illustration : 20257100223NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Affiche annonçant l'adjudication des travaux de démolition d'une partie du théâtre. 14 août 1875.
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

Archives municipales d'Autun : boîtes 822 et 823. *Théâtre municipal. Construction. 1875-1891.*

Lieu de conservation : Archives municipales, Autun - Cote du document : boîtes 822 et 823

N° de l'illustration : 20257100221NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Projet de théâtre pour la ville d'Autun. Façade principale. 14 mai 1877.
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

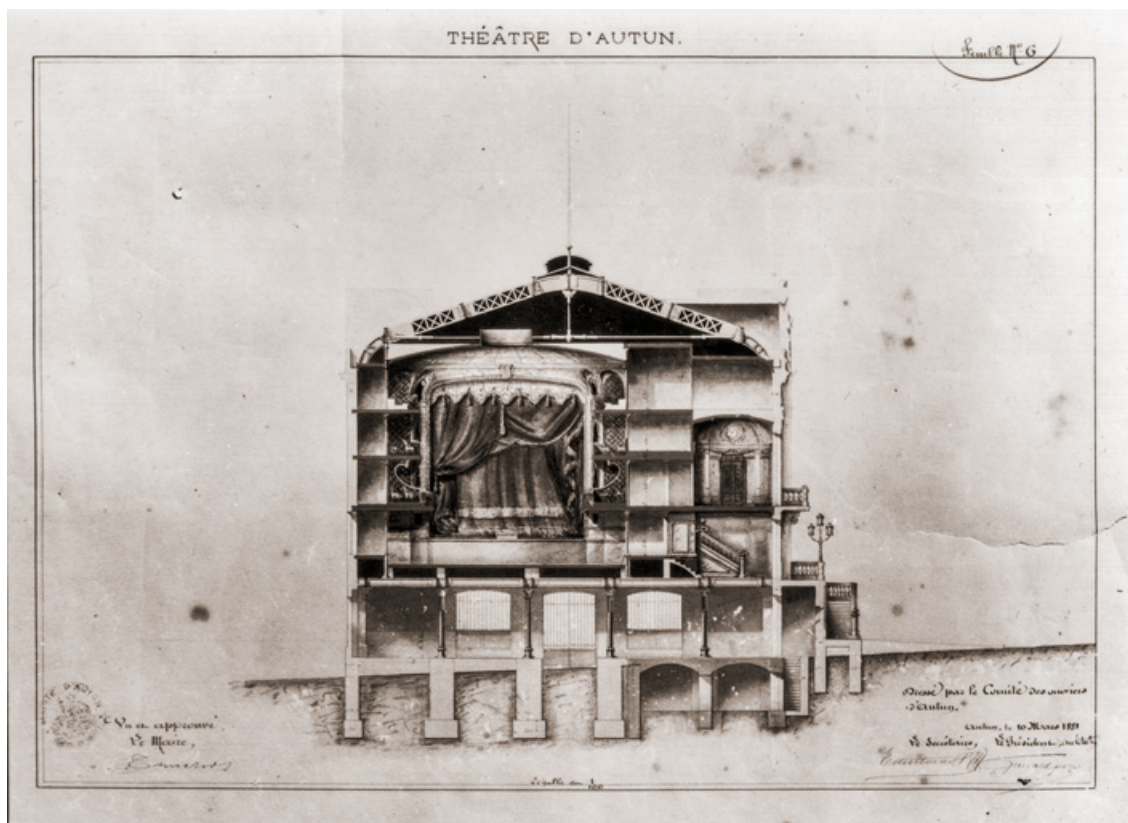
Projet de théâtre pour la ville d'Autun. Façade principale Dessin, par l'architecte Nicolle. Paris le 14 mai 1877.
1/100. Dessin connu par un tirage photographique N&B 16 x 20,5 cm conservé par la Société Eduenne.
Lieu de conservation : Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts, Autun

N° de l'illustration : 20257100470NUC4A

Date : 2025

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Théâtre d'Autun. Feuille n° 7 [coupe transversale]. 10 mars 1881.

71, Autun place du Champ de Mars

Source :

Théâtre d'Autun [coupes et élévation]. Dessin, par Guénard Père pour le Comité des Ouvriers d'Autun. Autun le 10 mars 1881. 1/100. Dessins connus par trois tirages photographiques conservés par la Société Eduenne.

- **Feuille n° 6 [coupe longitudinale].**

- **Feuille n° 7 [coupe transversale].**

- **Feuille n° 9 [élévation latérale gauche].**

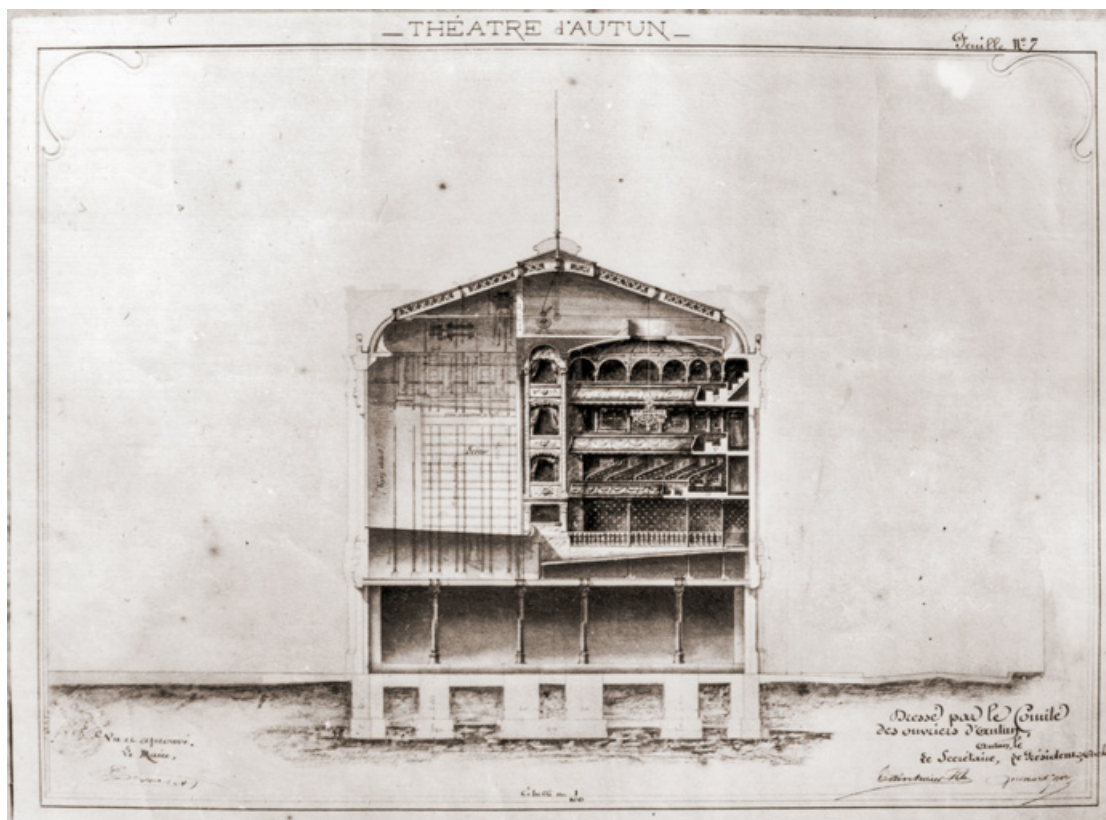
Lieu de conservation : Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts, Autun

N° de l'illustration : 20257100473NUC4A

Date : 2025

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Théâtre d'Autun. Feuille n° 7 [coupe transversale]. 10 mars 1881.

71, Autun place du Champ de Mars

Source :

Théâtre d'Autun [coupes et élévation]. Dessin, par Guénard Père pour le Comité des Ouvriers d'Autun. Autun le 10 mars 1881. 1/100. Dessins connus par trois tirages photographiques conservés par la Société Eduenne.

- **Feuille n° 6 [coupe longitudinale].**

- **Feuille n° 7 [coupe transversale].**

- **Feuille n° 9 [élévation latérale gauche].**

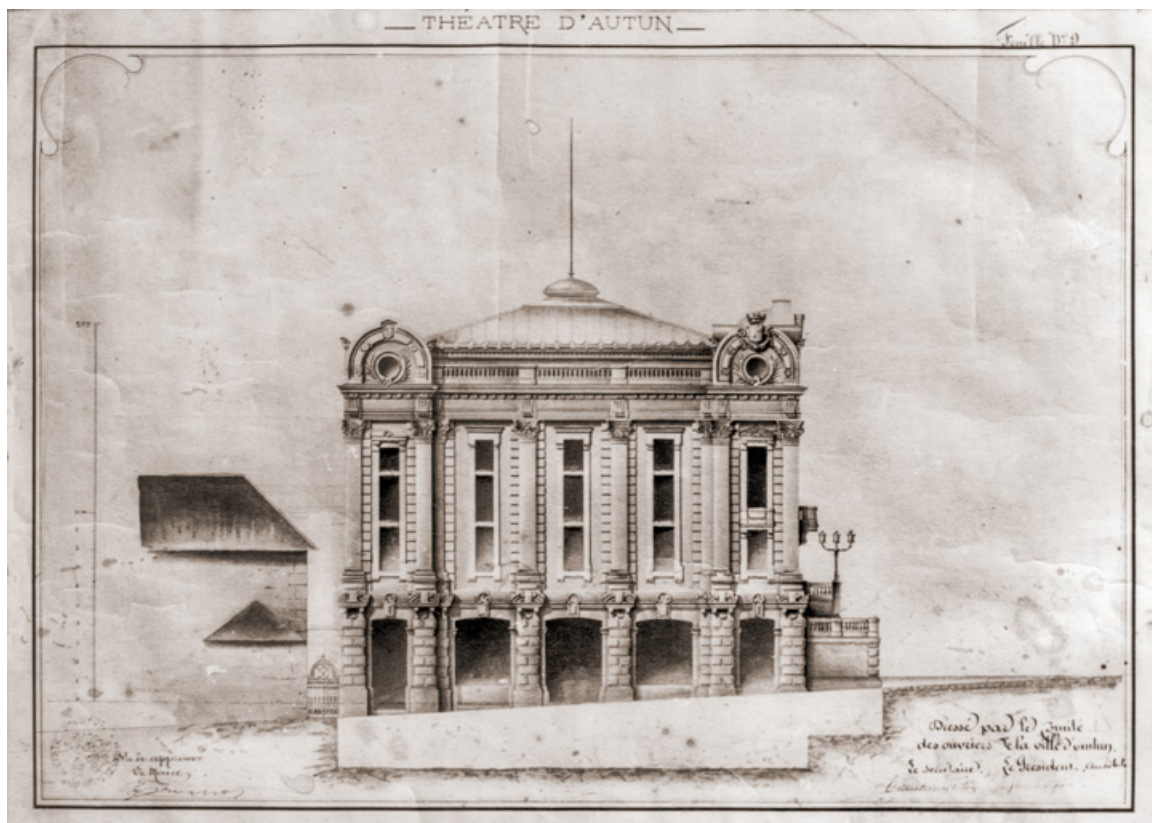
Lieu de conservation : Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts, Autun

N° de l'illustration : 20257100474NUC4A

Date : 2025

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Théâtre d'Autun. Feuille n° 9 [élévation latérale gauche]. 10 mars 1881.
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

***Théâtre d'Autun* [coupes et élévation]. Dessin, par Guénard Père pour le Comité des Ouvriers d'Autun. Autun le 10 mars 1881. 1/100. Dessins connus par trois tirages photographiques conservés par la Société Eduenne.**

- **Feuille n° 6** [coupe longitudinale].

- **Feuille n° 7** [coupe transversale].

- **Feuille n° 9** [élévation latérale gauche].

Lieu de conservation : Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts, Autun

N° de l'illustration : 20257100472NUC4A

Date : 2025

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Théâtre d'Autun. Façade principale. 17 juillet 1881.
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

***Théâtre d'Autun* [élévations]. Dessin (plume), par l'architecte du Département Giroud. Mâcon le 17 juillet 1881. Sans échelle. 1/100. Dessins connus par trois tirages photographiques conservés par la Société Eduenne.**

- Façade principale. 69 x 55 cm. Feuille collée sur carton (83,5 x 65 cm).

- Façade latérale. 68 x 73 cm. Feuille collée sur carton (83,5 x 65 cm).

Lieu de conservation : Musée Rolin, Autun - Cote du document : 968.18.1 et 968.18.2

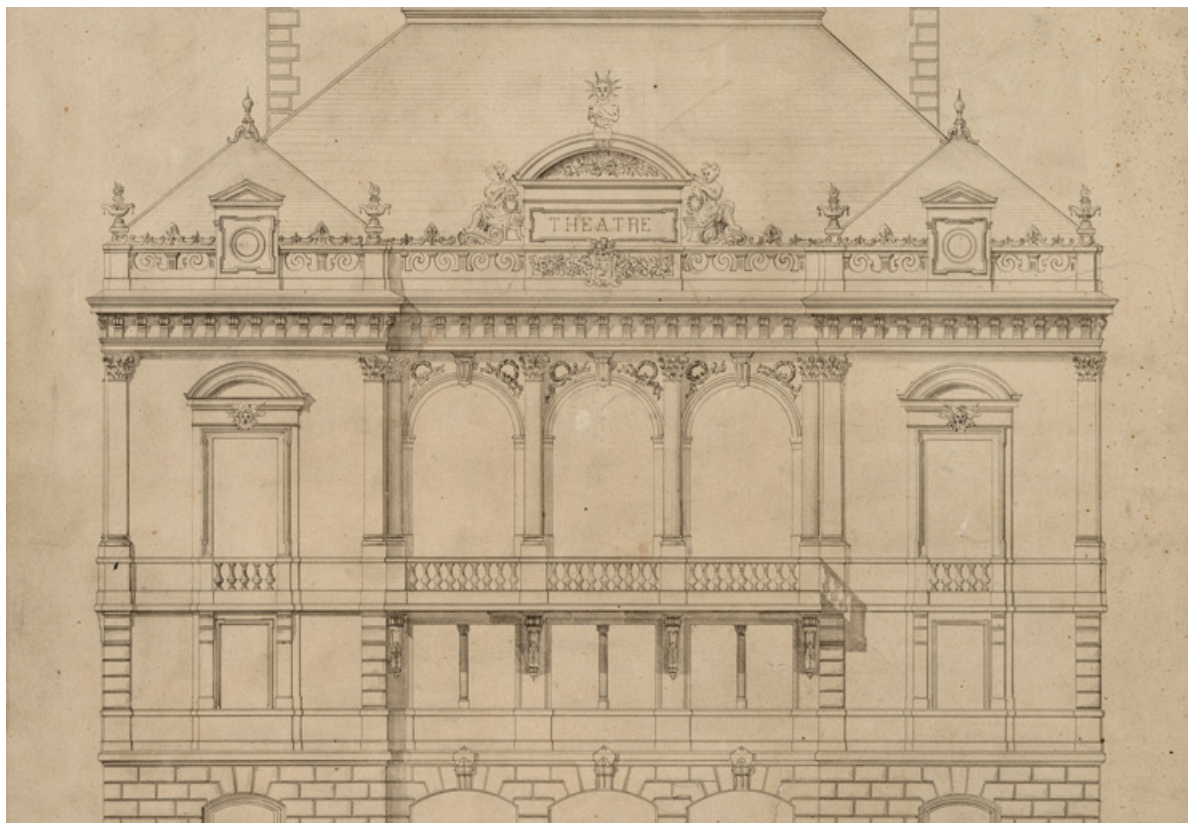
N° de l'illustration : 20257100207NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Théâtre d'Autun. Façade principale [détail]. 17 juillet 1881.
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

Théâtre d'Autun [élévations]. Dessin (plume), par l'architecte du Département Giroud. Mâcon le 17 juillet 1881. Sans échelle. 1/100. Dessins connus par trois tirages photographiques conservés par la Société Eduenne.

- Façade principale. 69 x 55 cm. Feuille collée sur carton (83,5 x 65 cm).

- Façade latérale. 68 x 73 cm. Feuille collée sur carton (83,5 x 65 cm).

Lieu de conservation : Musée Rolin, Autun - Cote du document : 968.18.1 et 968.18.2

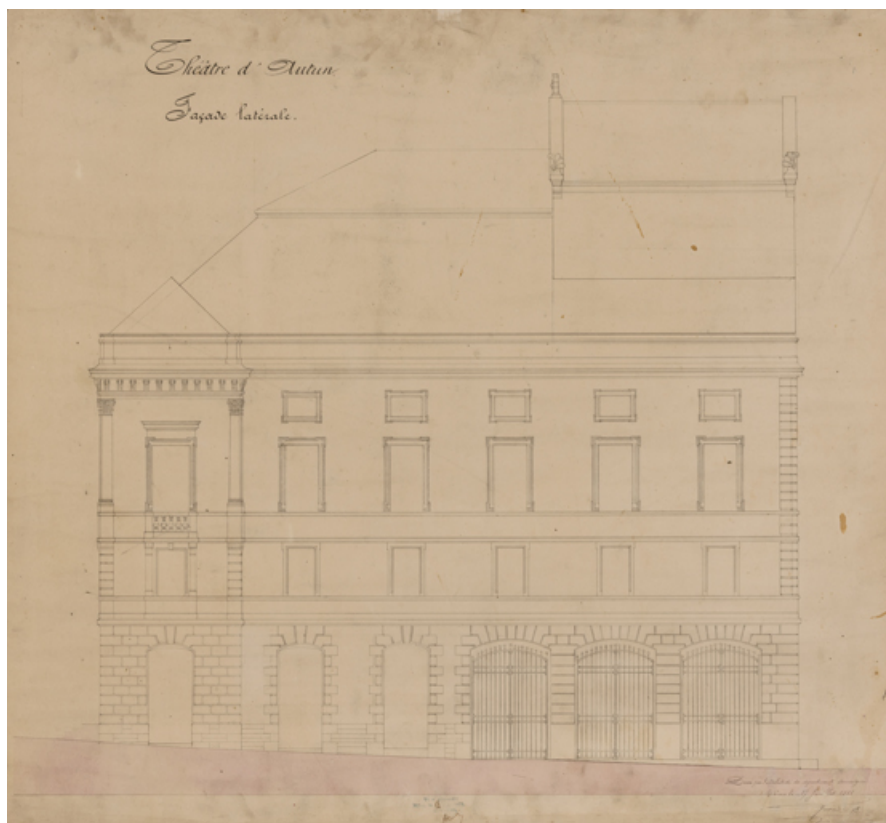
N° de l'illustration : 20257100206NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Théâtre d'Autun. Façade latérale [droite]. 17 juillet 1881.

71, Autun place du Champ de Mars

Source :

***Théâtre d'Autun* [élévations]. Dessin (plume), par l'architecte du Département Giroud. Mâcon le 17 juillet 1881. Sans échelle. 1/100. Dessins connus par trois tirages photographiques conservés par la Société Eduenne.**

- *Façade principale*. 69 x 55 cm. Feuille collée sur carton (83,5 x 65 cm).

- *Façade latérale*. 68 x 73 cm. Feuille collée sur carton (83,5 x 65 cm).

Lieu de conservation : Musée Rolin, Autun - Cote du document : 968.18.1 et 968.18.2

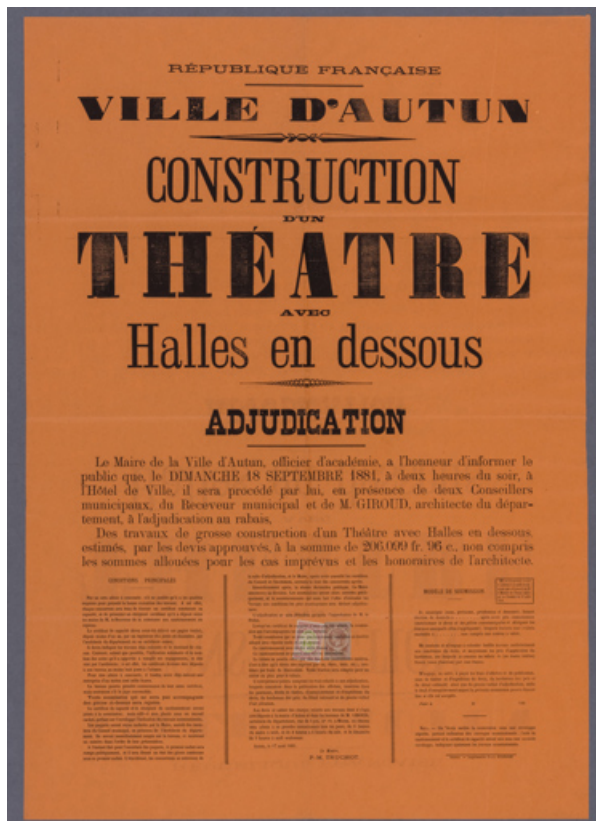
N° de l'illustration : 20257100208NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Affiche annonçant l'adjudication des travaux de construction du théâtre. 17 août 1881.
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

Archives municipales d'Autun : boîtes 822 et 823. *Théâtre municipal. Construction. 1875-1891.*

Lieu de conservation : Archives municipales, Autun - Cote du document : boîtes 822 et 823

N° de l'illustration : 20257100219NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



[Théâtre et hôtel de ville, depuis le sud]. S.d. [4e quart 19e siècle, entre 1884 et 1900].
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

[Théâtre et hôtel de ville, depuis le sud]. Photographie, par Georges André. S.d. [4e quart 19e siècle, entre 1884 et 1900]. Plaque de verre.

Lieu de conservation : Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire et Patrimoine, Dijon - Cote du document : Fonds André, FPB8802125

N° de l'illustration : 20257100616NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



[Théâtre et hôtel de ville, depuis le sud : détail du théâtre]. S.d. [4e quart 19e siècle, entre 1884 et 1900].
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

[Théâtre et hôtel de ville, depuis le sud]. Photographie, par Georges André. S.d. [4e quart 19e siècle, entre 1884 et 1900]. Plaque de verre.

Lieu de conservation : Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire et Patrimoine, Dijon - Cote du document : Fonds André, FPB8802125

N° de l'illustration : 20257100617NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



[Marché et colporteur en avant du théâtre : détail]. S.d. [limite 19e siècle 20e siècle].
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

[Marché et colporteur en avant du théâtre]. Photographie, par Georges André. S.d. [limite 19e siècle 20e siècle].
Plaque de verre.

Lieu de conservation : Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire et Patrimoine, Dijon - Cote du document : Fonds
André, FPB8800053

N° de l'illustration : 20257100620NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



[Marché aux céréales, place du Champ de Mars. A droite, les arcades de la halle]. S.d. [limite 19e siècle 20e siècle].
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

[Marché aux céréales, place du Champ de Mars]. Photographie, par Georges André. S.d. [4e quart 19e siècle, entre 1884 et 1900]. Plaque de verre.

Lieu de conservation : Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire et Patrimoine, Dijon - Cote du document : Fonds André, FPB8800054

N° de l'illustration : 20257100622NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Théâtre et Hôtel de Ville. S.d. [4e quart 19e siècle, entre 1884 et 1900].

71, Autun place du Champ de Mars

Source :

Théâtre et Hôtel de Ville. Carte postale, s.n. S.d. [4e quart 19e siècle, entre 1884 et 1900]. Charles Dumothier éd., Autun.

Lieu de conservation : Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts, Autun

N° de l'illustration : 20257100469NUC4A

Date : 2025

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



[Théâtre et hôtel de ville (en cours d'extension)]. S.d. [1900].
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

[Théâtre et hôtel de ville (en cours d'extension)]. Photographie, par Georges André. S.d. [1900]. Tirage noir et blanc, 5,5 x 8 cm.

Lieu de conservation : Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire et Patrimoine, Besançon - Cote du document : Fonds André

N° de l'illustration : 20257100583NUC4A

Date : 2025

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



[Théâtre et hôtel de ville (en cours d'extension)]. S.d. [1901 ou 1902].
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

[Théâtre et hôtel de ville (en cours d'extension)]. Photographie, par Georges André. S.d. [1901 ou 1902]. Tirage noir et blanc, 5,5 x 8 cm.

Lieu de conservation : Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire et Patrimoine, Besançon - Cote du document : Fonds André

N° de l'illustration : 20257100581NUC4A

Date : 2025

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



**[Le théâtre de trois quarts gauche (à gauche, l'hôtel de ville en cours d'extension)]. S.d. [1901 ou 1902].
71, Autun place du Champ de Mars**

Source :

[Le théâtre de trois quarts gauche (à gauche, l'hôtel de ville en cours d'extension)]. Photographie, par Georges André. S.d. [1901 ou 1902]. Tirage noir et blanc, 5,5 x 8 cm.

Lieu de conservation : Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire et Patrimoine, Besançon - Cote du document : Fonds André

N° de l'illustration : 20257100582NUC4A

Date : 2025

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



222 Autun. - Le Théâtre & l'Hôtel de Ville [détail]. S.d. [1er quart 20e siècle].
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

222 Autun. - Le Théâtre & l'Hôtel de Ville. Carte postale, par N.D. S.d. [1er quart 20e siècle]. Carte postale reproduite en tirage N&B 22 x 28 cm, conservé par la Société Eduenne.

Lieu de conservation : Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts, Autun

N° de l'illustration : 20257100471NUC2A

Date : 2025

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Papier à en-tête de l'Atelier Ganne. 1945.

71, Autun place du Champ de Mars

Source :

Archives municipales d'Autun : boîte 827. *Théâtre municipal. Travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement 1921-1957.*

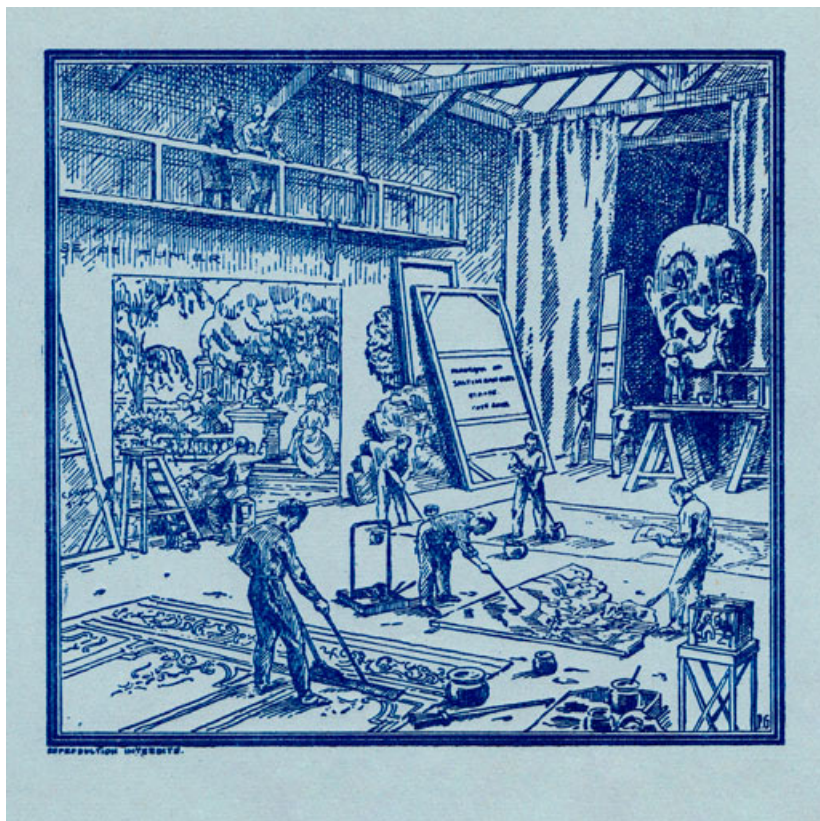
Lieu de conservation : Archives municipales, Autun - Cote du document : boîte 827

N° de l'illustration : 20257100567NUC4A

Date : 2025

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Papier à en-tête de l'Atelier Ganne [détail : l'atelier du peintre-décorateur]. 1945.
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

Archives municipales d'Autun : boîte 827. Théâtre municipal. Travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement 1921-1957.

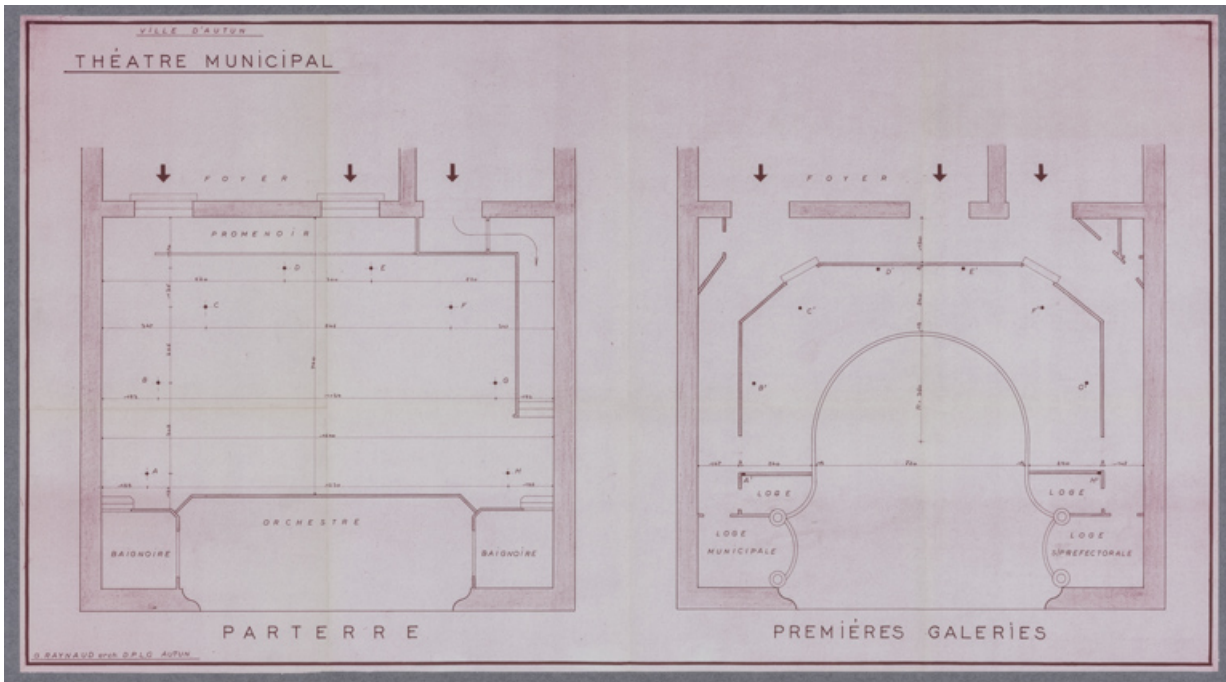
Lieu de conservation : Archives municipales, Autun - Cote du document : boîte 827

N° de l'illustration : 20257100568NUC2A

Date : 2025

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Ville d'Autun. Théâtre municipal. Parterre [et] Premières. S.d. [décennie 1950].
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

Ville d'Autun. Théâtre municipal. Parterre [et] Premières. Dessin (tirage), par l'architecte Georges Raynaud. S.d. [décennie 1950]. 45 x 81,5 cm, sans éch.

Lieu de conservation : Archives municipales, Autun - Cote du document : boîte 829

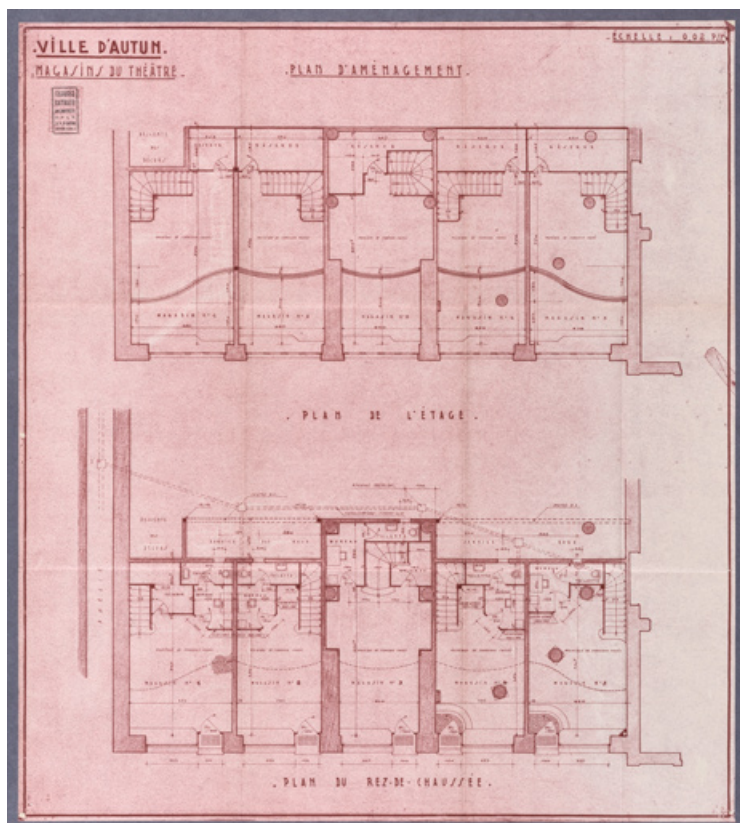
N° de l'illustration : 20257100216NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Ville d'Autun. Magasins du théâtre. Plan d'aménagement. S.d. [1953 ou 1954].
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

Ville d'Autun. Magasins du théâtre. Dessin (tirage à l'ammoniaque), par l'architecte Georges Raynaud. S.d. [1953 ou 1954].

- **Plan d'aménagement.** 71 x 63 cm, 1/50.

- **Ensemble des devantures.** 38,5 x 71 cm, 1/50.

- **[Détail et coupes].** 102 x 65 cm, 1/10 et 1/50.

Lieu de conservation : Archives municipales, Autun - Cote du document : boîte 826

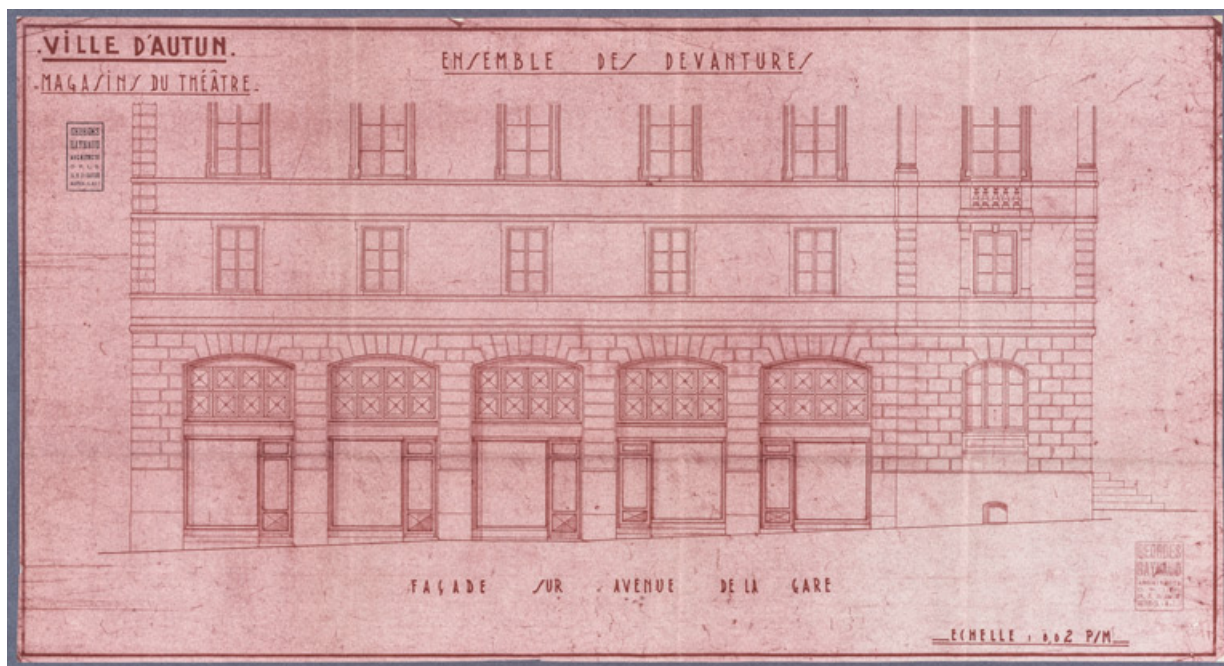
N° de l'illustration : 20257100218NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Ville d'Autun. Magasins du théâtre. Ensemble des devantures. S.d. [1953 ou 1954].
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

Ville d'Autun. Magasins du théâtre. Dessin (tirage à l'ammoniaque), par l'architecte Georges Raynaud. S.d. [1953 ou 1954].

- **Plan d'aménagement. 71 x 63 cm, 1/50.**

- **Ensemble des devantures. 38,5 x 71 cm, 1/50.**

- **[Détail et coupes]. 102 x 65 cm, 1/10 et 1/50.**

Lieu de conservation : Archives municipales, Autun - Cote du document : boîte 826

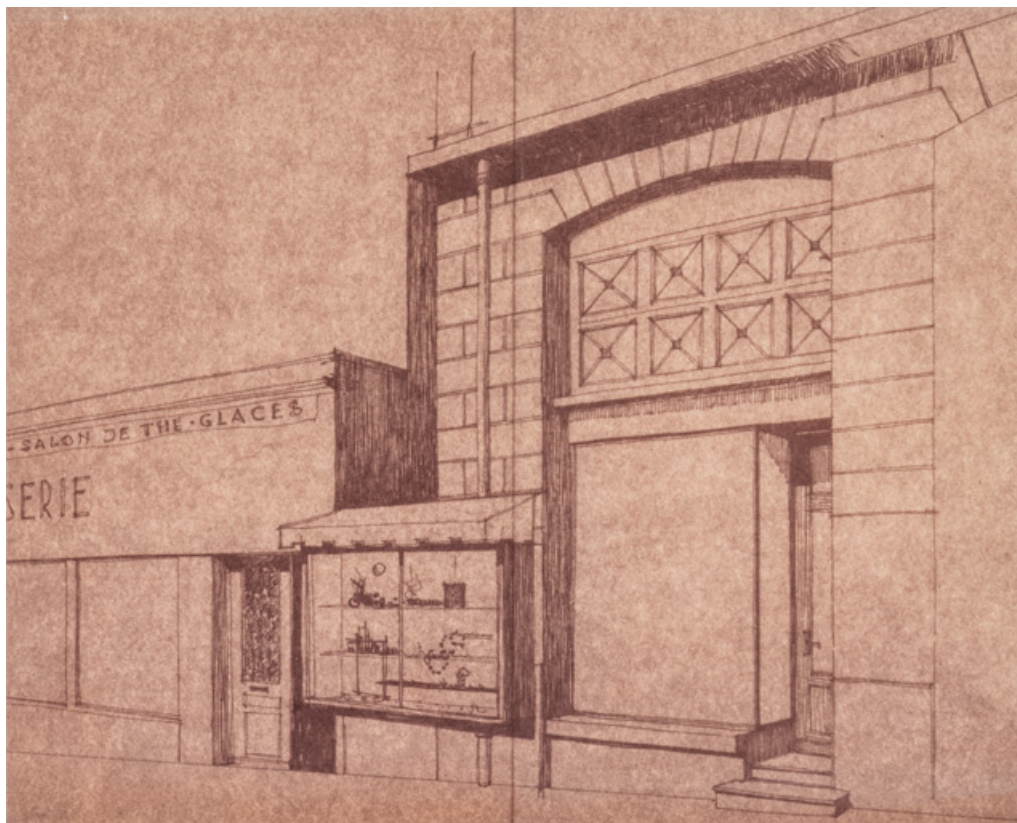
N° de l'illustration : 20257100217NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



[Projet d'une vitrine extérieure pour M Chardin]. S.d. [1965].

71, Autun place du Champ de Mars

Source :

[Projet d'une vitrine extérieure pour M Chardin]. Dessin (tirage), s.n. S.d. [1965]. 29 x 33,5 cm, sans éch.

Lieu de conservation : Archives municipales, Autun - Cote du document : boîte 829

N° de l'illustration : 20257100222NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



[Devanture des magasins occupant les trois travées gauche de l'élévation avenue de la Gare]. S.d. [1965 ou 1966].
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

[Devanture des magasins occupant les trois travées gauche de l'élévation avenue de la Gare]. Photographie, s.n.
S.d. [1965 ou 1966]. Tirage N&B 7,5 x 10,5 cm.

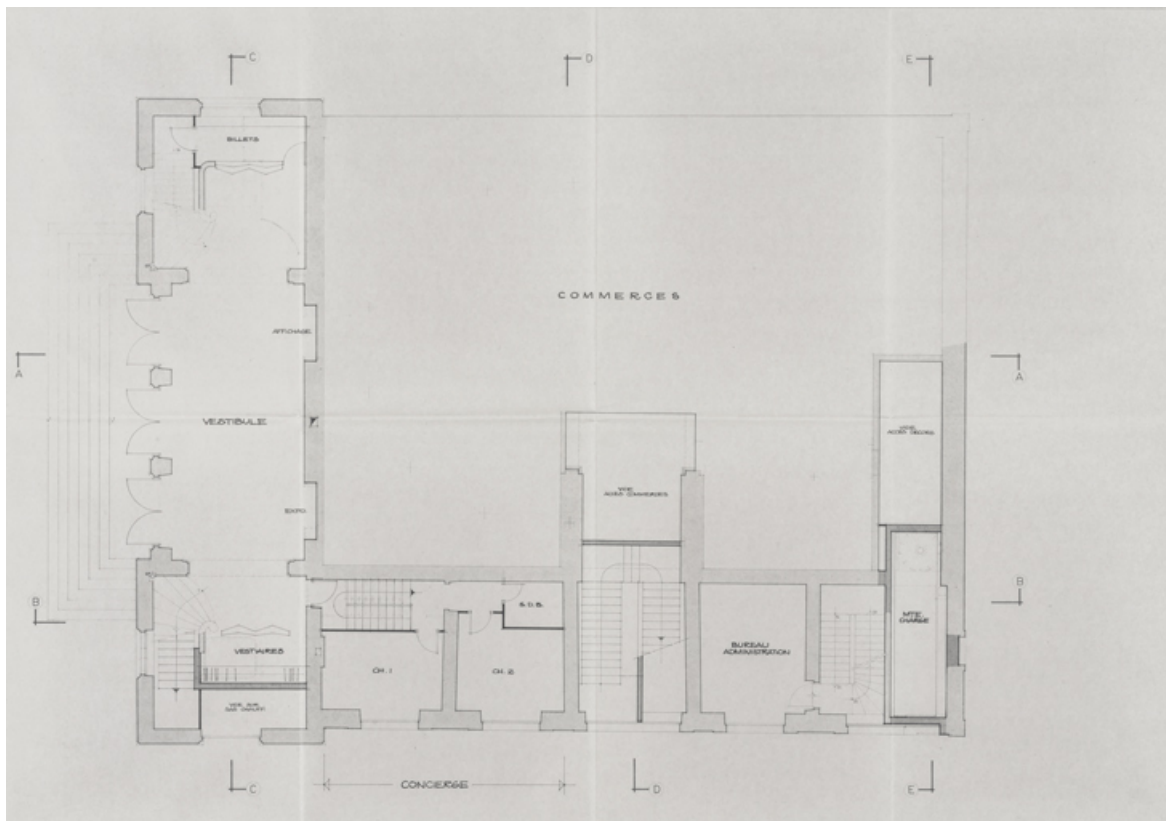
Lieu de conservation : Archives municipales, Autun - Cote du document : boîte 829

N° de l'illustration : 20257100569NUC4A

Date : 2025

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Ville d'Autun. Théâtre municipal. Place du Champ de Mars. Projet de rénovation. 7706 14. Niveau vestibule. S.d. [1978 ?].
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

Ville d'Autun. Théâtre municipal. Place du Champ de Mars. Projet de rénovation Dessin (tirage), par Caudin & Grillot, architectes DESA, 3 rue du Carrouge, Autun. S.d. [1978 ?]. 59,5 x 105 cm, 1/50.

- 7706 13. Niveau sous-sol.
- 7706 14. Niveau vestibule.
- 7706 15. Niveau parterre.
- 7706 16. Niveau 1ère galerie.
- 7706 21. Coupe long. BB sur administration

Lieu de conservation : Archives municipales, Autun - Cote du document : Boîte Financement. 1re-3e tranches. 1981-1986.

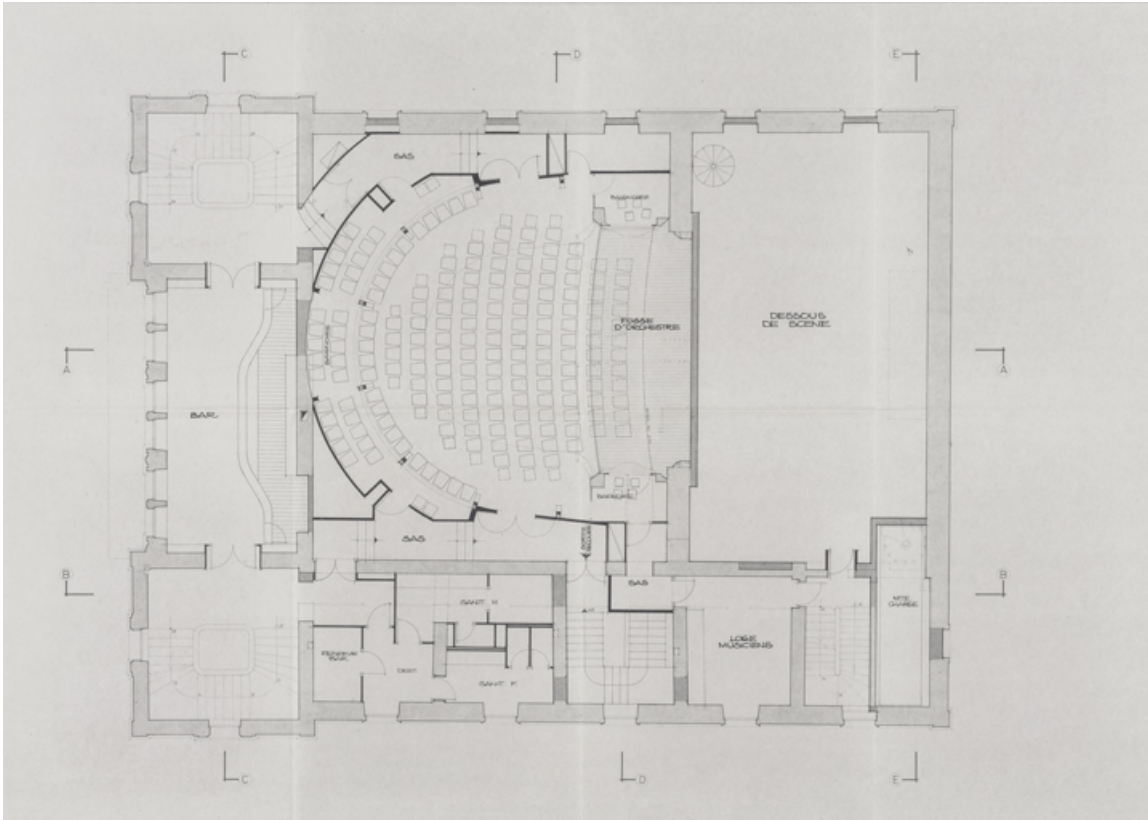
N° de l'illustration : 20257100213NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Ville d'Autun. Théâtre municipal. Place du Champ de Mars. Projet de rénovation. 7706 15. Niveau parterre. S.d. [1978 ?].
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

Ville d'Autun. Théâtre municipal. Place du Champ de Mars. Projet de rénovation Dessin (tirage), par Caudin & Grillot, architectes DESA, 3 rue du Carrouge, Autun. S.d. [1978 ?]. 59,5 x 105 cm, 1/50.

- 7706 13. Niveau sous-sol.
- 7706 14. Niveau vestibule.
- 7706 15. Niveau parterre.
- 7706 16. Niveau 1ère galerie.
- 7706 21. Coupe long. BB sur administration

Lieu de conservation : Archives municipales, Autun - Cote du document : Boîte Financement. 1re-3e tranches. 1981-1986.

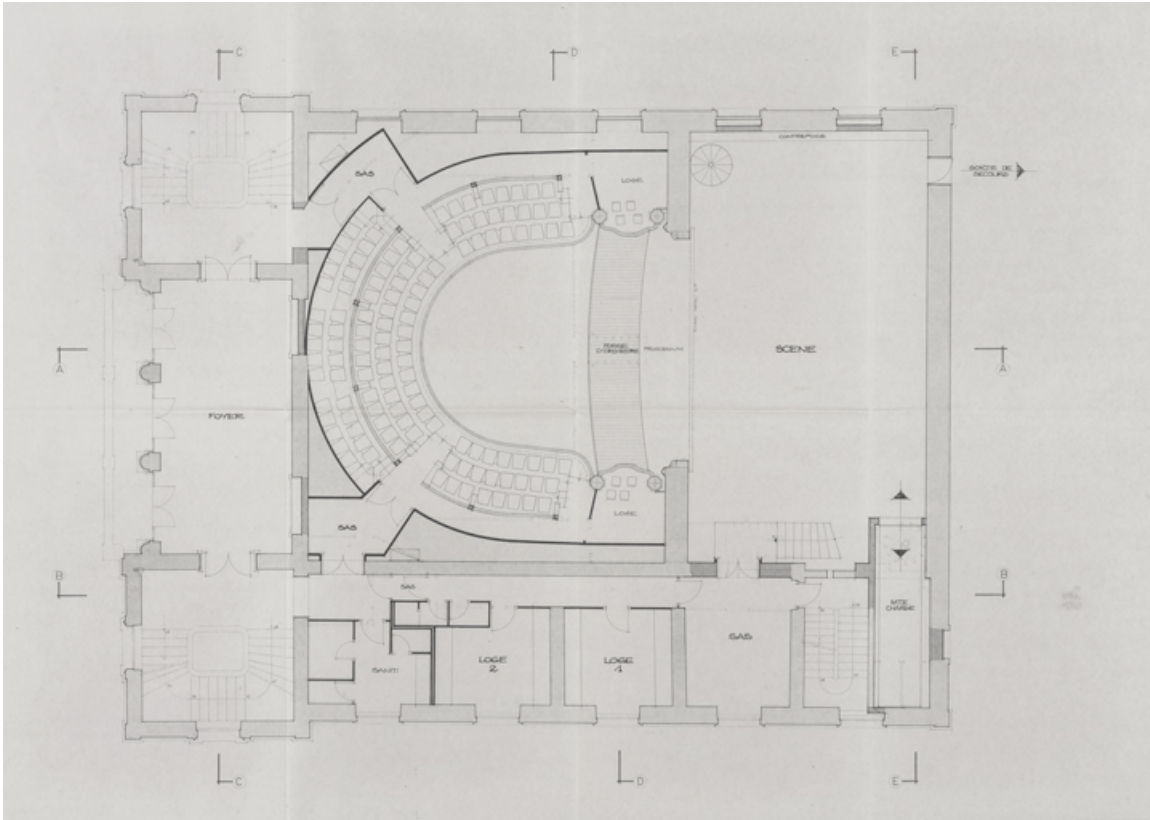
N° de l'illustration : 20257100212NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Ville d'Autun. Théâtre municipal. Place du Champ de Mars. Projet de rénovation. 7706 16. Niveau 1ère galerie. S.d. [1978 ?].
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

Ville d'Autun. Théâtre municipal. Place du Champ de Mars. Projet de rénovation Dessin (tirage), par Caudin & Grillot, architectes DESA, 3 rue du Carrouge, Autun. S.d. [1978 ?]. 59,5 x 105 cm, 1/50.

- 7706 13. Niveau sous-sol.
- 7706 14. Niveau vestibule.
- 7706 15. Niveau parterre.
- 7706 16. Niveau 1ère galerie.
- 7706 21. Coupe long. BB sur administration

Lieu de conservation : Archives municipales, Autun - Cote du document : Boîte Financement. 1re-3e tranches. 1981-1986.

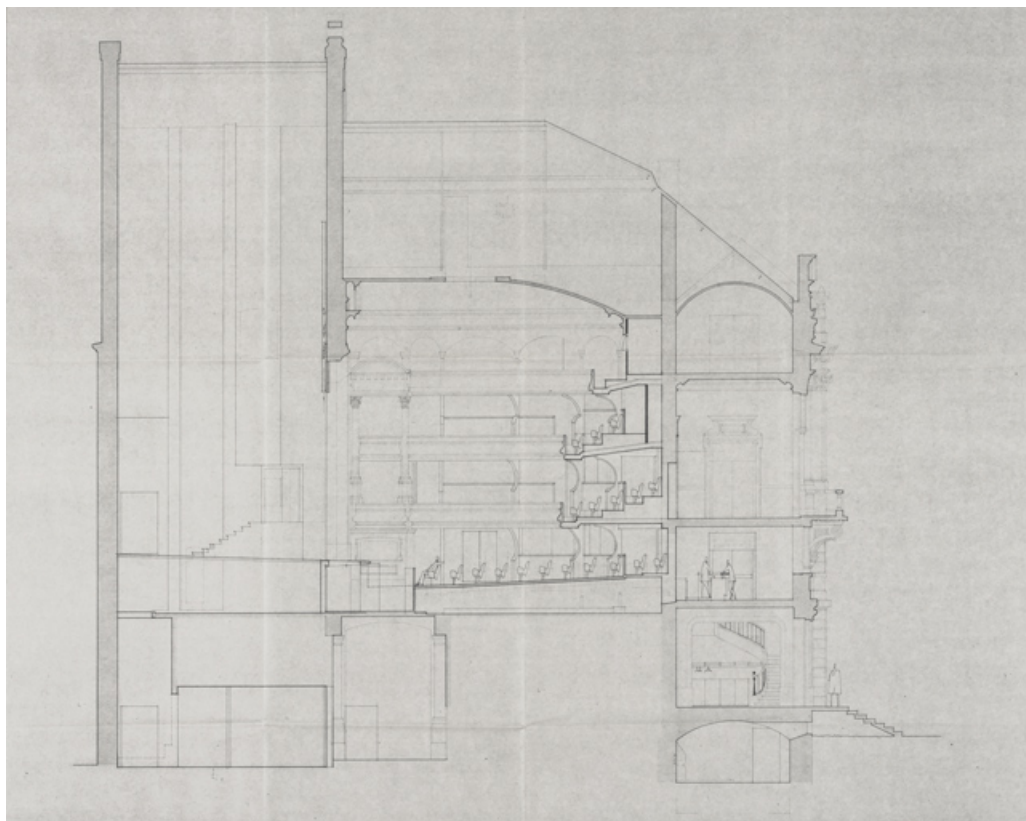
N° de l'illustration : 20257100211NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Ville d'Autun. Théâtre municipal. Place du Champ de Mars. Projet de rénovation. 7706 20. Coupe long. AA sur salle. Février 1978.
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

Ville d'Autun. Théâtre municipal. Place du Champ de Mars. Projet de rénovation Dessin (tirage), par Jean-Pierre Caudin, Didier Grillot, architectes DESA, 1 rue de l'Arbalète, Autun. Février 1978. 1/50

- 7706 20. Coupe long. AA sur salle 68,5 x 105 cm.

- 7706 23. Coupe transv. DD sur salle 67,5 x 84 cm.

Lieu de conservation : Archives municipales, Autun - Cote du document : Boîte Financement. 1re-3e tranches. 1981-1986.

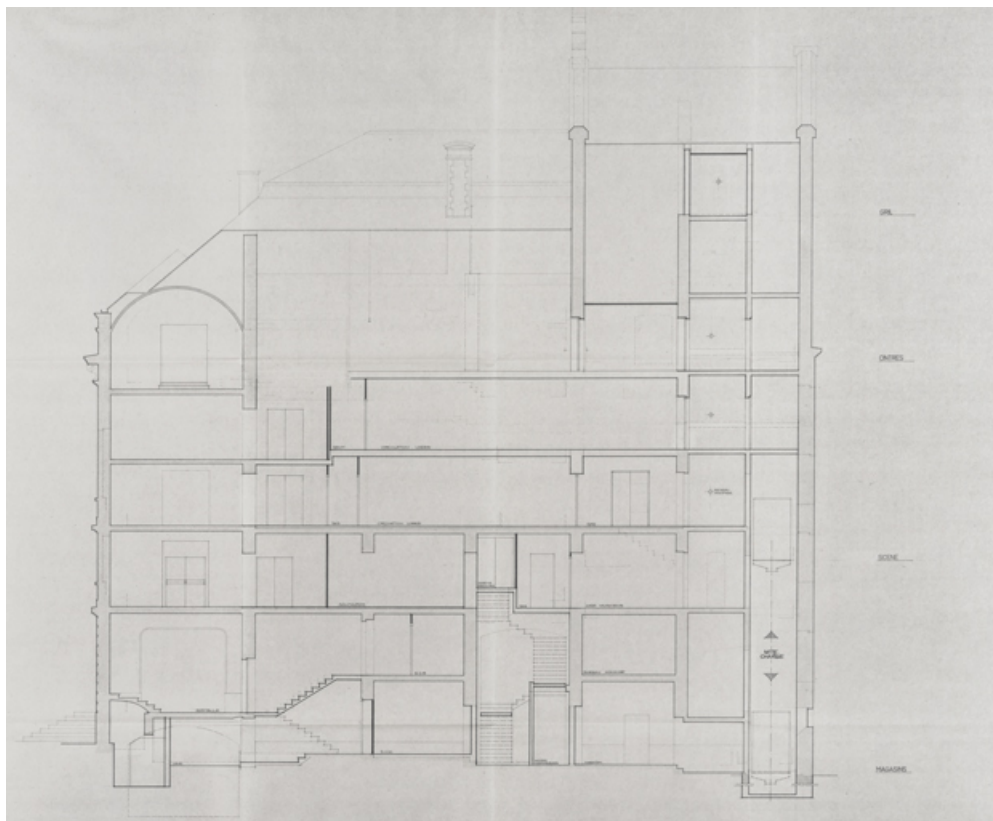
N° de l'illustration : 20257100209NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Ville d'Autun. Théâtre municipal. Place du Champ de Mars. Projet de rénovation. 7706 21. Coupe long. BB sur administration. S.d. [1978 ?].

71, Autun place du Champ de Mars

Source :

Ville d'Autun. Théâtre municipal. Place du Champ de Mars. Projet de rénovation Dessin (tirage), par Caudin & Grillot, architectes DESA, 3 rue du Carrouge, Autun. S.d. [1978 ?]. 59,5 x 105 cm, 1/50.

- 7706 13. Niveau sous-sol.

- 7706 14. Niveau vestibule.

- 7706 15. Niveau parterre.

- 7706 16. Niveau 1ère galerie.

- 7706 21. Coupe long. BB sur administration.

Lieu de conservation : Archives municipales, Autun - Cote du document : Boîte Financement. 1re-3e tranches. 1981-1986.

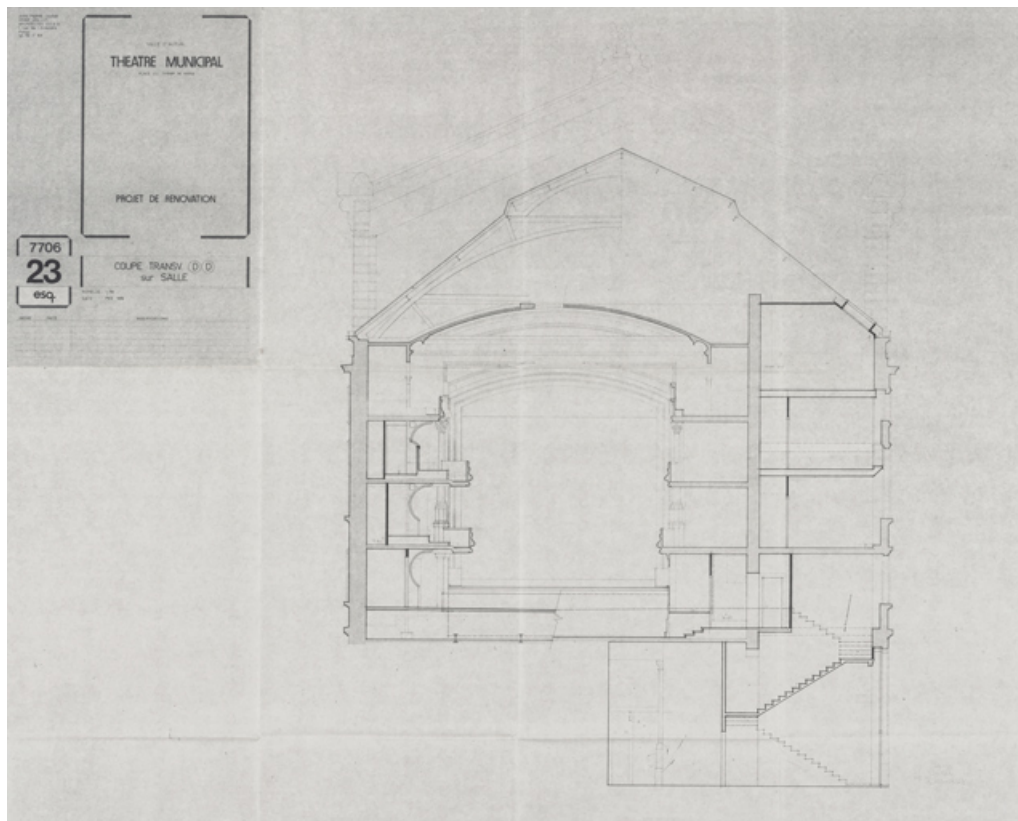
N° de l'illustration : 20257100210NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Ville d'Autun. Théâtre municipal. Place du Champ de Mars. Projet de rénovation. 7706 23. Coupe transv. DD sur salle. Février 1978.
71, Autun place du Champ de Mars

Source :

Ville d'Autun. Théâtre municipal. Place du Champ de Mars. Projet de rénovation Dessin (tirage), par Jean-Pierre Caudin, Didier Grillot, architectes DESA, 1 rue de l'Arbalète, Autun. Février 1978. 1/50

- 7706 20. ***Coupe long. AA sur salle 68,5 x 105 cm.***

- 7706 23. ***Coupe transv. DD sur salle 67,5 x 84 cm.***

Lieu de conservation : Archives municipales, Autun - Cote du document : Boîte Financement. 1re-3e tranches. 1981-1986.

N° de l'illustration : 20257100215NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue d'ensemble, depuis la place du Champ de Mars au sud.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100224NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Façade antérieure.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100132NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Façade antérieure : travée centrale.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100134NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Façades antérieure et latérale droite.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100150NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Façades postérieure et latérale gauche (sur l'avenue Charles de Gaulle).
71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100161NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Socle et base de deux colonnes dans l'ancienne halle.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100204NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Socle et base d'une colonne dans l'ancienne halle.
71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100203NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Partie supérieure et chapiteau d'un pilastre et de deux colonnes dans l'ancienne halle.
71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100205NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vestibule et escalier côté cour.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100198NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Escalier côté cour, vu en contre-plongée.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100199NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Escalier côté cour : un palier.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100162NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Foyer de l'orchestre (1er étage).
71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100197NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Foyer (salon d'honneur) des 1er et 2e balcons (2e et 3e étages).
71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100191NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Scène vue de la salle, au 2e balcon.

71, Autun place du Champ de Mars

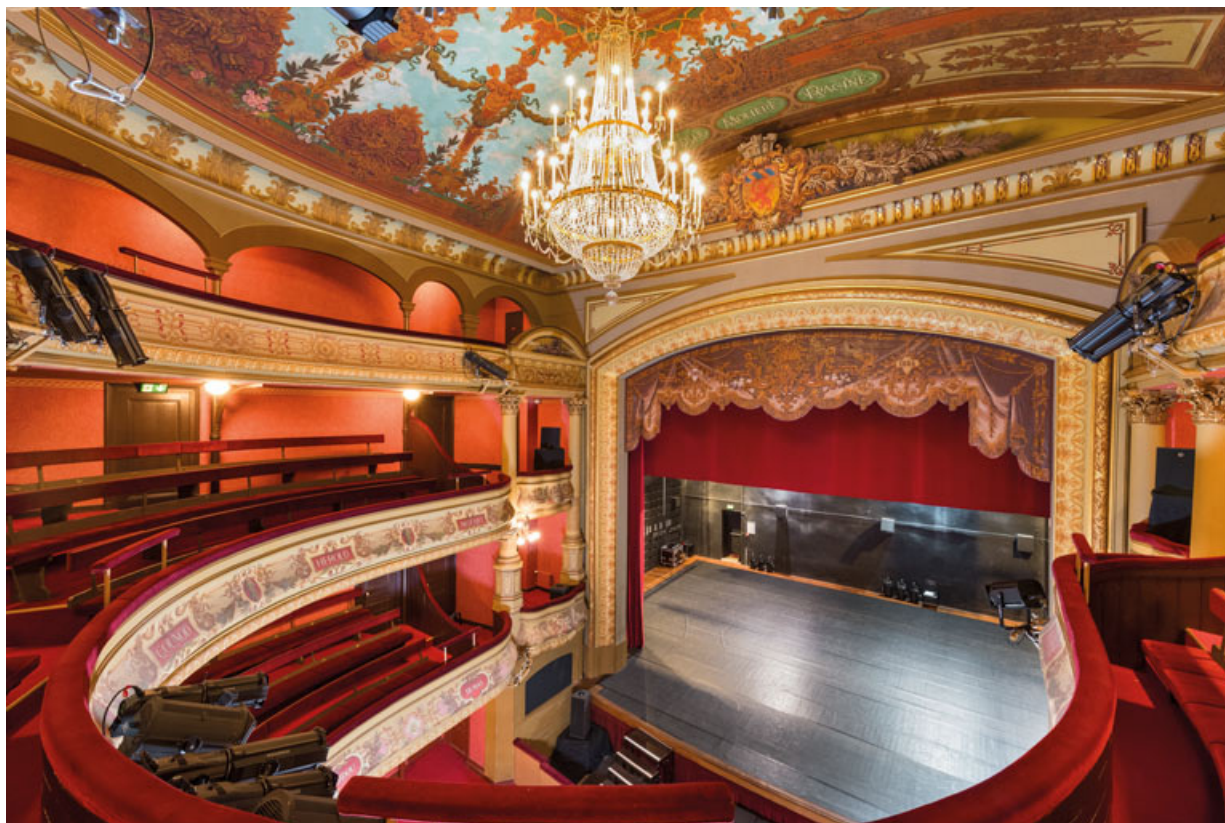
N° de l'illustration : 20257100238NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Scène vue de la salle, de trois quarts, au 2e balcon.

71, Autun place du Champ-de-Mars

N° de l'illustration : 20257100175NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Salle vue de la scène.

71, Autun place du Champ-de-Mars

N° de l'illustration : 20257100142NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Salle : plafond, cadre de scène, manteau d'arlequin et rideau, vus en contre-plongée.
71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100143NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Salle : plafond.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100437NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Balcons et loges d'avant-scène côté jardin, vus depuis l'orchestre.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100173NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Poteaux métalliques supportant le 1er balcon.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100174NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Loges d'avant-scène côté jardin.
71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100158NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Orchestre et balcons, vus depuis le 1er balcon.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100202NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



1er balcon : loges.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100201NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



2e balcon, vu depuis le côté jardin.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100230NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



3e balcon, vu depuis le côté cour.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100235NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Banquettes du 3e balcon, côté cour.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100234NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Banquettes du 3e balcon.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100236NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Garde-corps du 3e balcon et poteaux métalliques.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100231NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue plongeante sur l'orchestre, depuis le 3e balcon.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100237NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue plongeante sur la fosse d'orchestre.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100239NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



La salle, vue depuis la scène au lointain.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100140NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Scène et salle, vues depuis le lointain côté jardin.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100146NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Scène et salle, vues depuis le lointain côté cour.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100141NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Dessous de scène.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100225NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Dessous de scène : charpente métallique. Chaque paire de poteaux verticaux délimite une costière, fente interrompant le plateau où passe le décor porté par un chariot. L'espace réduit entre ces deux paires est la fausse-rue, celui plus large de chaque côté la rue.

71, Autun place du Champ de Mars

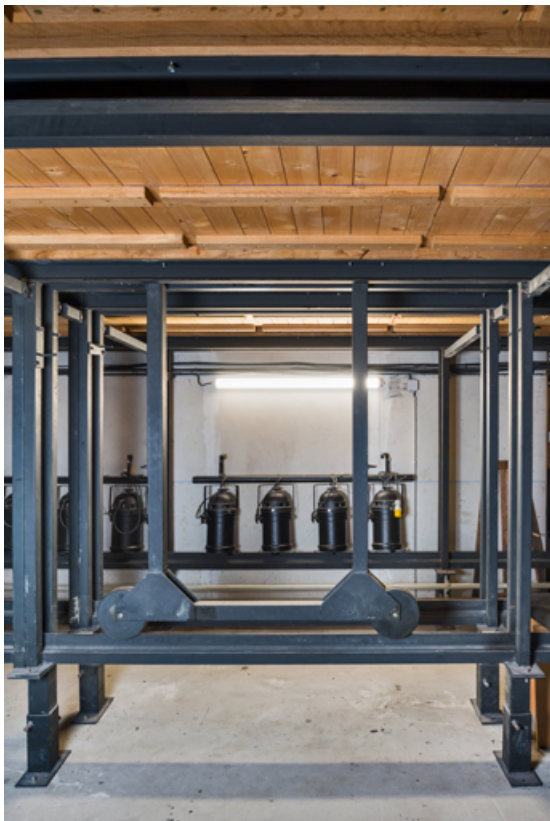
N° de l'illustration : 20257100228NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Dessous de scène : chariot.

71, Autun place du Champ de Mars

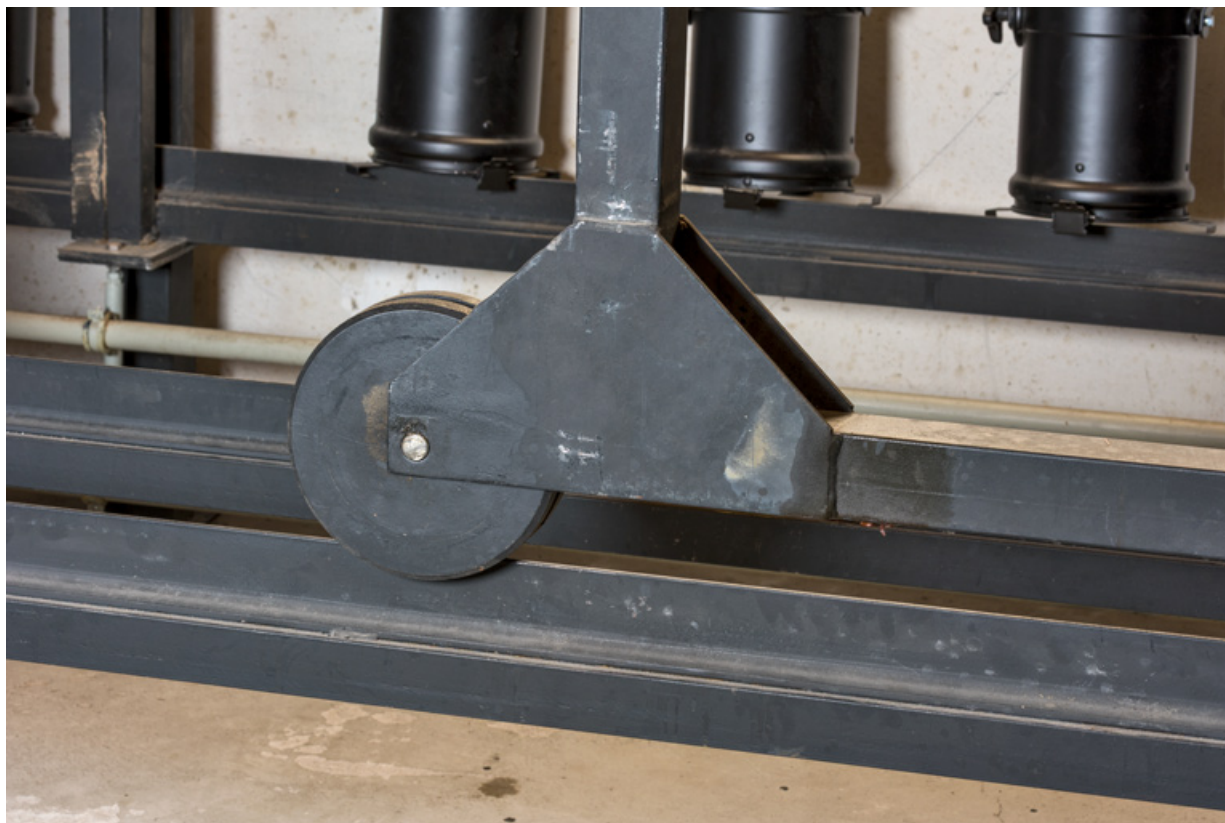
N° de l'illustration : 20257100226NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Dessous de scène : détail d'une roue de chariot et de son rail.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100227NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Cage de scène : vue plongeante sur le plateau depuis une passerelle.
71, Autun place du Champ de Mars

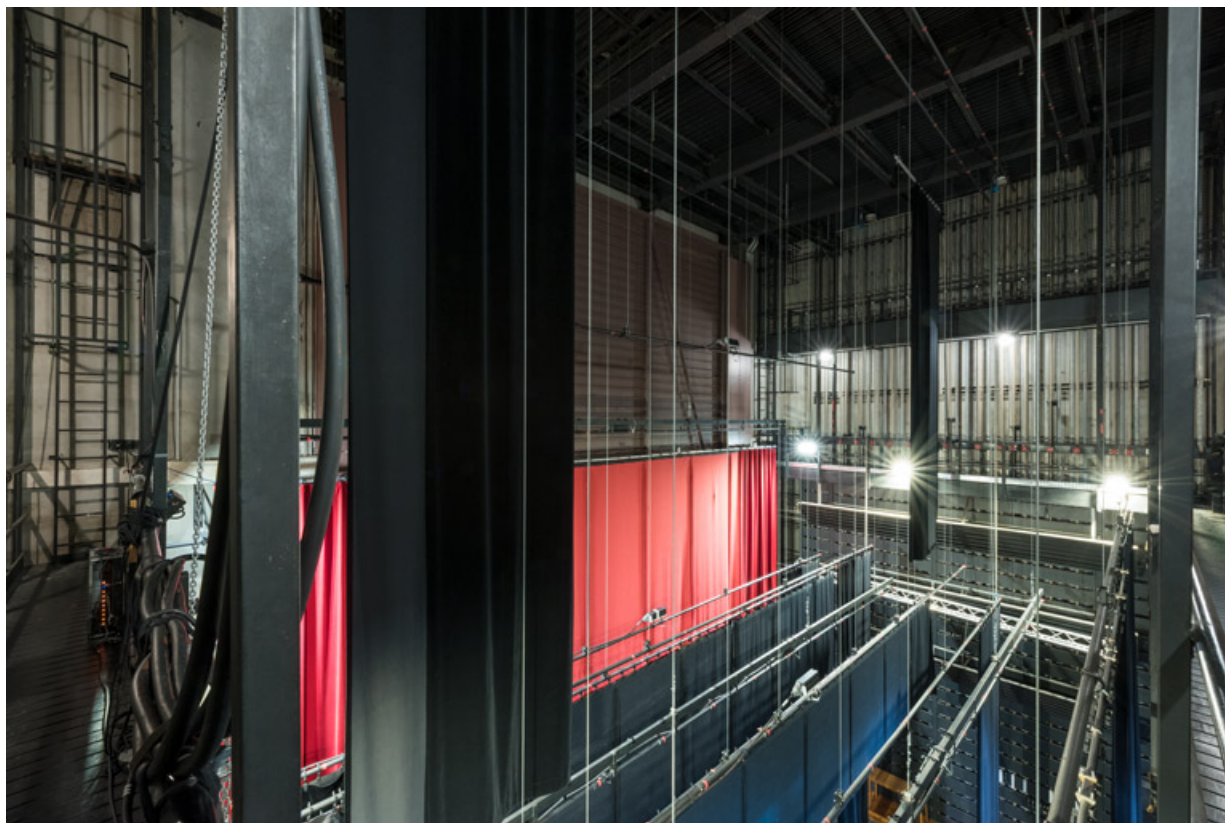
N° de l'illustration : 20257100152NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Cage de scène : les cintres.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100153NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Cage de scène : gril.

71, Autun place du Champ de Mars

N° de l'illustration : 20257100151NUC4A

Date : 2025

Auteur : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine